

*Compte
administratif
2015*

Sommaire

Équilibre budgétaire

Section de fonctionnement	6
Section d'investissement	16
Gestion active de la dette	18

Ressources

Ressources humaines	31
Garage	32
Construction	33
Immobilier	34
Gestion technique des bâtiments	35
Assemblées	36
Ressources documentaires	37
Systèmes d'information et de télécommunications	38

Relations à l'usager

Qualité du service public	43
Service des mairies d'arrondissement	44

Relations publiques, communication et événementiel

Logistique et festivités	47
Évènements et animations	48
Communication externe	49
Cabinet du Maire	50

Sécurité et prévention des risques

Supervision globale	52
Prévention sécurité	53
Écologie urbaine	54
Police municipale	55
Régulation urbaine	56

Culture et patrimoine

Directions des Affaires culturelles	58
Musée des Beaux-Arts	59
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	60
Musées Gadagne	61
Musée de l'imprimerie	62
Orchestre National de Lyon	63
Archives municipales	64
Archéologie	65

Culture et patrimoine (suite)

Musée Henri Malartre	66
Évènements et animations	67
Bibliothèques	68
Théâtre des Célestins	69
Musée d'Art Contemporain	70
Opéra de Lyon	71

Petite enfance

Enfance	73
---------	----

Éducation

Éducation	75
-----------	----

Sports

Sports	77
Évènements et animations	78

Solidarités

Action sociale	80
Développement territorial	81

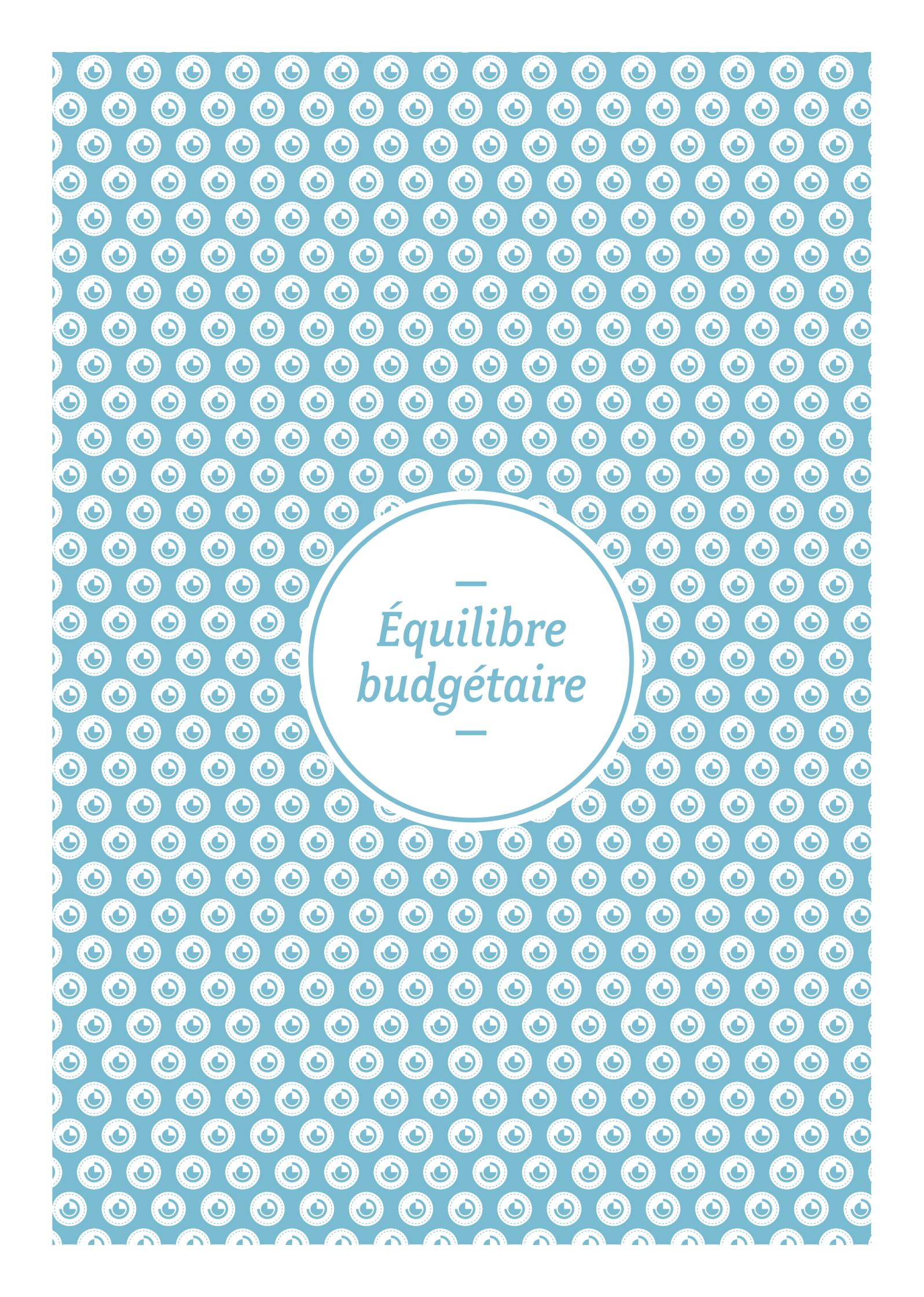
Espaces publics

Cimetières	83
Déplacements urbains	84
Cadre de vie	85
Éclairage public	86
Espaces verts	87
Aménagement urbain	88

Développement économique et développement internationale

Université, recherche	90
Économie, commerce et artisanat	91
Relations internationales	92
Développement territorial	93
Halles Paul Bocuse	94

Conclusion



—
*Équilibre
budgétaire*
—

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2015, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2014. Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices. Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement de la Ville, ils concernent pour l'essentiel les dépenses et recettes relatives à l'Orchestre National de Lyon, dont l'activité a été basculée dans un nouveau budget annexe entre les deux exercices 2014 et 2015.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	CA 2014 (M€)	CA 2015 (M€)	ÉVOLUTION (%)
Recettes de gestion	633,3	654,9	3,4
Recettes de gestion retraitées	624,1	647,4	3,7
Dépenses de gestion	549,9	555,8	1,1
Dépenses de gestion retraitées	543,5	552,9	1,7
ÉPARGNE DE GESTION	83,4	99,2	19,0
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	80,6	94,5	17,2
Produits financiers	1,1	1,3	14,7
Charges financières	11,1	11,9	7,1
Résultat financier	-9,9	-10,6	6,3
ÉPARGNE BRUTE	73,4	88,6	20,7
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	70,7	83,9	18,8
Capital de la dette	53,1	49,9	-6,0
ÉPARGNE NETTE	20,4	38,7	90,2
ÉPARGNE NETTE RETRAITÉE	17,6	34,0	93,6
Dépenses réelles d'équipement	153,0	103,0	-32,7
Autres dépenses d'investissement	1,8	5,2	191,8
Recettes exceptionnelles	2,9	-0,3	-
Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA)	27,6	34,1	23,5
EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE	86,2	48,6	-43,6

Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **647,4 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2014, une évolution soutenue de **+3,7%**, malgré la diminution à hauteur de 12,9 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que la Ville perçoit de l'Etat (résultante de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques).

Les dépenses de gestion retraitées, **552,9 M€**, enregistrent une progression de **+1,7%**, soit une évolution maîtrisée au regard d'un contexte qui s'est principalement caractérisé par de nouvelles ouvertures d'équipements, par le déploiement de la réforme des rythmes scolaires pour la première fois en année pleine et par la poursuite de la montée en puissance du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), qui enregistre encore cette année une progression de **1 M€ (+35,7%)**.

Cette évolution modérée est le résultat de la gestion rigoureuse qui caractérise la Ville depuis de nombreuses années, mais aussi et surtout des efforts de gestion spécifiques engagés par la collectivité depuis 2014, en cohérence avec l'annonce par l'Etat de son plan d'économies de 50 milliards d'euros.

Les effets des premières actions déclenchées dans le cadre de ces efforts spécifiques ont ainsi concouru, sur le volet des dépenses, au recul de **1,1 M€ (-1%)** des charges à caractère général, à l'évolution très modérée des subventions versées aux personnes de droit privé (**+0,8%**) et au repli des subventions versées aux organismes de droit public (**-2,3%**).

Plus globalement, ces effets se sont élevés au total à hauteur de plus de **7 M€** sur l'exercice 2015, dont **5,4 M€** d'économies de dépenses et **1,8 M€**

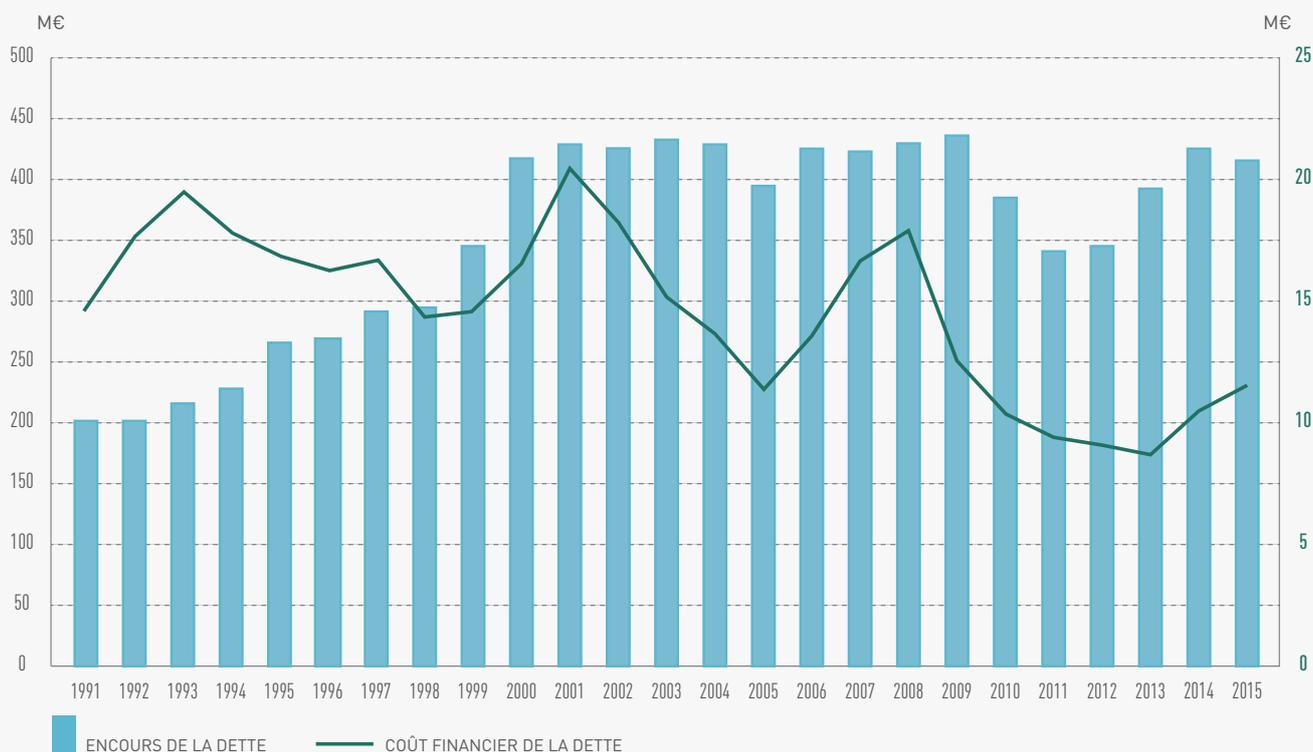
de recettes complémentaires (la nature de ces économies et de ces recettes nouvelles est détaillée dans les développements infra). Ils ont ainsi permis de porter l'évolution des recettes de gestion de **+3,4%** à **+3,7%** et de réduire celle des dépenses de gestion de **+2,7%** à **+1,7%**.

Traduction des évolutions qui viennent d'être relatées, l'épargne de gestion 2015 retraitée (solde entre les recettes et les dépenses de gestion) s'est nettement améliorée en s'établissant à **94,5 M€** contre **80,6 M€** en 2014. Elle progresse de **13,9 M€**, et signe une inversion de l'effet ciseaux (augmentation des dépenses supérieure à l'augmentation des recettes) observé dans les précédents comptes administratifs (2012 à 2014).

L'épargne brute (**83,9 M€**) est également en nette progression, **+13,3 M€ (+18,8%)**, sous l'effet de l'amélioration de l'épargne de gestion et malgré un résultat financier en léger repli par rapport à 2014. Ce léger repli est essentiellement imputable au règlement d'une indemnité de remboursement anticipé en 2015 d'un montant de **2,565 M€** (cf. infra « le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie de la Ville »), lorsqu'une indemnité de même nature avait été réglée en 2014 à hauteur seulement de **1,855 M€**.

L'épargne brute, semblablement aux dépenses et recettes réelles de gestion, a bénéficié des premiers effets, sur l'exercice 2015, des efforts spécifiques engagés par la Ville. Hors ces derniers, elle aurait été de moins de **77 M€**, en progression de **6,3 M€**.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON ET DE SON COÛT FINANCIER



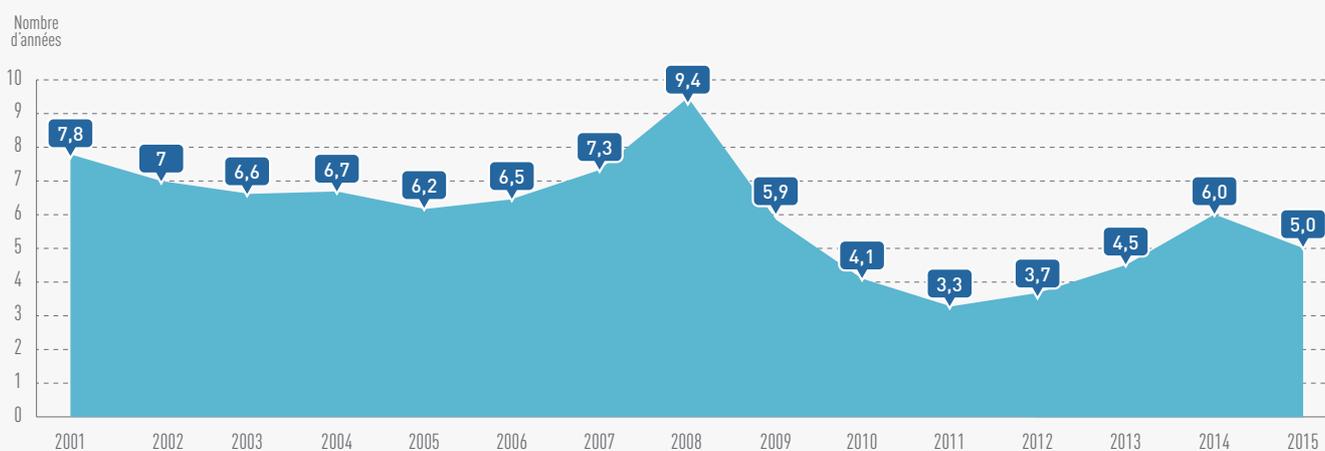
Au cours de l'année 2015, la Ville a levé trois emprunts nouveaux, emprunts obligataires, pour un montant total de **40 M€** afin de contribuer au financement de ses dépenses d'équipement.

Cela porte l'encours de dette, qui s'établissait à **423,9 M€** au 31 décembre 2014 à **413,9 M€** fin 2015. Il convient toutefois de majorer cet encours du montant du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations consenti à la

Ville à hauteur de **7066324 €** sur les travaux réalisés en 2015. Si ce préfinancement a été règlementairement comptabilisé comme une dotation (conformément à la révision de la nomenclature M14 en juin 2015), il doit toutefois s'analyser comme un prêt.

Ce retraitement opéré, l'encours de dette s'élève à **421 M€** au 31 décembre 2015.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



La stabilisation de l'encours de dette entre 2014 et 2015, combinée à l'amélioration de l'épargne brute entraîne une amélioration de la capacité de désendettement qui s'établit en 2015 à 5 ans.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2014 (€)	CA 2015 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	109 563 478	104 521 672	- 4,6
	Charges à caractère général retraitées ⁽¹⁾	104 975 947	103 882 685	- 1,0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	322 941 167	320 714 413	- 0,7
	Dont subrogation	526 744	1 037 625	-
	Charges de personnel et assimilés retraitées ⁽²⁾	311 916 215	319 584 417	2,5
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 652 452	120 846 540	11,2
	Subventions de fonctionnement personnes de droit privé	63 831 310	66 046 110	3,5
	Subventions de fonctionnement personnes de droit privé retraitées ⁽³⁾	64 695 486	65 181 934	0,8
	Subventions aux personnes de droit public	15 060 906	15 145 259	0,6
	Dont subvention CCAS	13 239 856	12 897 856	- 2,6
	Subventions de fonctionnement personnes de droit public retraitées ⁽⁴⁾	15 274 990	14 931 175	- 2,3
	Participation à l'équilibre des budgets annexes	4 882 404	14 262 703	192,1
	Dont participation au budget annexe des Célestins	4 882 404	4 876 865	- 0,1
	Dont participation au budget annexe de l'ONL	0	9 385 838	-
	Participations aux organismes de regroupement	15 657 165	16 117 246	2,9
	Dont participation ENSBAL	6 533 433	6 883 433	5,4
	Dont participation CRR	8 077 837	8 186 784	1,3
	Autres charges de gestion courante	9 220 667	9 275 222	0,6
	Autres charges de gestion courante retraitées ⁽⁵⁾	117 857 843	119 768 280	1,6
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPE D'ÉLUS	591 393	599 476	1,4
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (hors dotations aux arrondissements)	2 944 508	3 998 806	35,8
	Dont FPIC	2 927 158	3 970 800	35,7
	Dotations aux arrondissements	5 233 888	5 076 894	- 3,0
TOTAL DÉPENSES DE GESTION		549 926 885	555 757 801	1,1
TOTAL DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES		543 519 793	552 910 558	1,7
66	CHARGES FINANCIÈRES	11 084 805	11 874 428	7,1
	Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie	8 956 803	8 739 706	- 2,4
	Dont indemnité de remboursement anticipé	1 855 000	2 565 270	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 005 706	2 916 818	190,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		562 017 396	570 549 047	1,5
TOTAL DÉPENSES RÉELLES RETRAITÉES		555 610 304	567 701 804	2,2

(1) Charges à caractère général retraitées :

- Des travaux de remise en état du parc de Gerland (1 418 k€ au CA 2014 et 639 k€ au CA 2015) compensés en recettes sur la période,
- Des travaux portant sur l'atelier des décors (151 k€ au CA 2014 et 0 € au CA 2015) compensés par une recette d'assurance sur la période,
- Des dépenses de l'ONL basculé en budget annexe au 01/01/2015 (3 018 k€ en 2014 et 0 € en 2015).

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant.

(2) Masse salariale retraitée :

- Des dépenses assumées en 2015 au titre d'un redressement URSSAF portant sur les exercices 2012 à 2014 (montant supporté en 2015 de 929 k€),
- Des dépenses de l'ONL basculé en budget annexe au 01/01/2015 (11 340 k€ en 2014 et 0 € en 2015),
- Des dépenses assumées en 2015 au titre de l'Indemnité spécifique de services pour les techniciens portant sur les exercices 2012 à 2014.

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant. Les montants liés à la mise en place du principe de subrogation ne donnent plus lieu à retraitement, leurs montants sont indiqués à titre informatif (soit 526 k€ en 2014 et 1 038 k€ en 2015).

(3) (4) et (5) Subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante retraitées :

- De subventions aux MJC et Centres Sociaux pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, réglées en 2015 au titre de l'exercice 2014 (soit 864 k€),
- D'une subvention versée en 2015 au titre de 2014 à la Métropole dans le cadre de la convention propreté Duchère (soit 214 k€),
- D'une participation au budget annexe de l'ONL reconstituée sur 2014 pour analyse à périmètre constant,
- Des dépenses de l'ONL sur ce chapitre basculé en budget annexe au 01/01/2015 (218 k€ en 2014 et 0 € en 2015).

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de **4,6 %** en 2015 par rapport au compte administratif 2014.

Une fois retraitées des éléments suivants :

- Dépenses de l'Orchestre National de Lyon (ONL) basculé en budget annexe au 1^{er} janvier 2015,
 - Travaux de remise en état du parc de Gerland,
 - Atelier des décors.
- Elles s'établissent à **103,9 M€** en 2015 contre **105 M€** en 2014, en repli de **1 %**.

Ce repli a pour premier facteur le report de la Fête des Lumières de 2015 sur 2016, décidé suite aux attentats de Paris du 13 novembre 2015. L'annulation de la majeure partie de la programmation a représenté une diminution de **587 k€** du budget consacré à cet événement.

Mais la diminution du poste « charges à caractère général » est également la résultante des efforts engagés par la Ville afin de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, au titre desquels peuvent être cités :

- La mise sur le marché concurrentiel de la totalité des achats de gaz, laquelle a permis de générer une économie estimée à **600 k€**,
- L'arrêt progressif de la gestion des bennes mobiles et de la collecte des encombrants, compétence de la Métropole, qui a représenté une diminution de dépenses de **190 k€**,
- La rationalisation et la modernisation des sanitaires publics qui a engendré des économies, tant sur les frais de location que sur les coûts de maintenance, à hauteur de près de **214 k€**,
- Enfin, la rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins, génératrice de moindres coûts de gardiennage (**- 62 k€**).

Les économies présentées ci-dessus ne doivent néanmoins pas occulter la poursuite de l'enrichissement de l'offre de service public intervenue en 2015 :

- L'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant du service de restauration scolaire s'est traduite par une majoration d'environ **595 k€** des crédits destinés à l'achat de repas,
- L'accueil des élèves sur les temps périscolaires, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, a impliqué une augmentation des crédits alloués pour les fournitures et le transport d'environ **266 k€**,
- Au cours de l'année 2015, près de 30 hectares de surfaces nouvelles ont été prises en gestion horticole, telles que les Parcs du Vallon, Sergent Blandan et Clos Layat, générant ainsi une augmentation de dépenses de près de **190 k€**,
- Dans le domaine du sport, l'ouverture du centre nautique Tony Bertrand en hiver, le contrôle des équipements de mesure et des installations de traitement d'eau pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau dans les piscines, sont encore des éléments permettant d'expliquer l'augmentation de ce poste de dépenses au compte administratif 2015.

2. Subventions et participations

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **66 M€** au compte administratif 2015. Elles enregistrent une progression de **3,5 %** par rapport à 2014 (**63,8 M€**). Après retraitement des subventions liées à la mise en place des rythmes scolaires réglées en 2015 mais relative à 2014 (**864 k€**), cette progression est portée à **0,8 %**.

La majeure partie de cette évolution résulte précisément de la prise en charge pour la première fois en année pleine de la réforme des rythmes scolaires. Ceci s'est traduit par le versement de subventions, à hauteur de **5,3 M€** sur 2015 (contre **3,7 M€** en 2014), aux structures associatives organisant les activités des vendredis après-midi dans la moitié des groupes scolaires de la Ville, soit **+ 1,6 M€** par rapport à 2014.

D'autres éléments impactent également traditionnellement à la hausse les subventions aux personnes de droit privé :

- Les augmentations de périmètre d'activité des centres sociaux, MJC, Maisons de l'enfance et associations conventionnées ont eu comme conséquence une majoration des subventions globales de fonctionnement versées à ces structures,
- La prise en compte en année pleine des ouvertures 2014 de places en crèches, des ouvertures nouvelles en 2015 et de la revalorisation conventionnelle de **1 %** des subventions aux crèches associatives s'est traduite par une augmentation de **306 k€**.

Ces évolutions à la hausse ont été cependant compensées par des premiers efforts de réduction engagés par la Ville de Lyon sur le niveau d'ensemble des subventions versées. Ainsi, la rationalisation recherchée dans le cadre des dialogues de gestion mis en place chaque année entre les directions de la Ville et les associations a permis, au-delà de leurs évolutions de périmètre, de contenir l'évolution des subventions dans les domaines de l'Enfance, de l'Education et du social.

Des efforts de réduction ont été également engagés à l'égard de certains organismes culturels : **- 50 k€** à l'association Les Nouvelles Subsistances, **- 45 k€** à la Compagnie Artistes Lyriques Associés (CALA) et **- 64 k€** au Théâtre Tête d'Or ; dans le domaine de l'animation événementielle, avec notamment l'annulation des manifestations « Street Day » et le regroupement des deux prix cyclistes lyonnais qui ont permis une économie cumulée de **133 k€**, la réduction du budget du festival « Tout L'Monde dehors » à hauteur de **- 30 k€**, ou enfin la diminution complémentaire du budget global de soutien de la Ville de Lyon aux événements sportifs.

Le montant de la subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Lyon a par ailleurs été exceptionnellement diminuée de **400 k€** en 2015, cette baisse correspond à un prélèvement sur le fonds de réserve de l'association.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent une progression de **0,6 %** du compte administratif 2014 (**15,06 M€**) au compte administratif 2015 (**15,14 M€**). Une fois retraitée de la subvention versée en 2015 au titre de 2014 à la Métropole dans le cadre de la convention prorogée Duchère (soit **214 k€**), ces subventions diminuent de **- 2,3 %**.

La diminution constatée résulte pour l'essentiel de la baisse, à hauteur de **342 k€**, de la subvention versée au CCAS, rendue possible par le retour à l'équilibre des EHPAD, et de la baisse à hauteur de **68 k€** de la subvention versée à la Caisse des écoles au titre de l'opération Arts et langage.

La participation au budget annexe des Célestins s'établit à **4,9 M€** en 2015, en retrait de **- 0,1 %**. Cette évolution est le reflet des efforts de gestion engagés par le Théâtre pour absorber une moindre évolution de leur subvention d'équilibre.

La participation au budget annexe de l'ONL, nouvellement créé au 1^{er} janvier 2015, s'élève à **9,4 M€**. Ce nouveau budget annexe permet de valoriser l'ensemble des moyens dédié au fonctionnement de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Enfin, les participations aux organismes de regroupement enregistrent une augmentation globale de **2,9 %**. Cette évolution est alimentée par la réévaluation conventionnelle de **1,5 %** de la participation au Conservatoire à Rayonnement Régional (**+ 109 k€**), par le retour au niveau de 2013, soit **+ 350 k€**, de la participation à l'ENSBAL et enfin par la majoration des participations versées aux écoles privées (**+ 250 k€**) en lien avec l'évolution à la hausse des effectifs.

3. Autres charges

Regroupant les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits », le poste « autres charges » augmente globalement de près de **10,6%** au compte administratif 2015. Cette augmentation est essentiellement le fait du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui poursuit sa montée en puissance et a ainsi mobilisé les crédits de la Ville à hauteur de **4 M€** en 2015 contre **2,9 M€** en 2014 (**+ 35,7%**).

Les dotations aux mairies d'arrondissement diminuent de **3%**. Cette diminution globale de **157 k€** s'explique par :

- La diminution de **113 k€** correspondant à une dépense exceptionnelle de 2014 (reversement d'une surfacturation d'EDF à une mairie d'arrondissement),
- La majoration volontaire par les mairies d'arrondissement, de la part de leur excédent qu'elles ont choisi d'affecter en section d'investissement plutôt qu'en section de fonctionnement (soit **-95 k€**),
- Et par l'augmentation de la prise en charge par les mairies d'arrondissement du poste « couches » dans les crèches à hauteur de **70k€**.

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2015 à **320,7 M€**. Elle enregistre une évolution de **-0,7%** par rapport à 2014 (**322,9 M€**).

Cette évolution est néanmoins ramenée à la hausse, soit **+2,5%**, une fois retraitée des éléments suivants :

- Le transfert sur le nouveau budget annexe des dépenses de masse salariale de l'ONL au 1^{er} janvier 2015,
- Les dépenses assumées en 2015 au titre d'un redressement URSSAF portant sur les exercices 2012 à 2014,
- La prise en charge en 2015 des dépenses portant sur les exercices 2012 à 2014 au titre de l'Indemnité spécifique de service pour les techniciens.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution. Diverses mesures nationales ont en premier lieu pesé sur la masse salariale de la Ville, contribuant pour **0,76%** à la progression globale des dépenses de personnel. Peuvent être citées à ce titre la poursuite de la progression des charges sociales (hausse des taux de contribution employeur à la CNRACL, à l'IR-CANTEC et à l'assurance vieillesse) ou encore la revalorisation des grilles indiciaires (2^e tranche) des catégories C et B.

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution ont également pesé sur la masse salariale, tels que :

- Le glissement vieillesse technicité,
- Une progression limitée des effectifs liée à l'ouverture de plusieurs équipements sur l'exercice (voir détails infra dans la fiche dédiée au « Budget Ressources humaines ») et qui s'inscrit dans l'objectif fixé sur le mandat d'une évolution de la masse salariale fixée à **2%** en moyenne annuelle.

Enfin, la rémunération des agents non permanents (besoins occasionnels et saisonniers, vacataires et remplacements) enregistre également une forte progression de **4,2 M€**. Elle résulte très largement de l'effet d'application en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre à partir de septembre 2014.

5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **2,9 M€** en 2015. Elles sont en forte augmentation par rapport à 2014 (**+ 1,9 M€**), l'année 2015 ayant été largement impactée par la régularisation des écritures comptables liées, d'une part, au droit d'entrée du bail à construction pour le bâtiment du Quadrilatère dans le 6^e arrondissement (**1,5 M€**), et, d'autre part, aux produits constatés d'avance 2014 de l'ONL suite à la création du budget annexe au 1^{er} janvier 2015 (**0,6 M€**).

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2014 (€)	CA 2015 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	45 540 990	44 601 778	- 2,1
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	39 685 325	44 601 778	12,4
73	IMPÔTS & TAXES	426 355 293	454 623 237	6,6
	Dont contributions directes	315 280 158	341 089 618	8,2
	Dont attribution de compensation	48 871 423	48 871 423	0,0
	Dont dotation solidarité communautaire	2 973 647	2 973 647	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	27 140 506	28 187 923	3,9
	Autres taxes indirectes	32 089 559	33 500 627	4,4
	IMPÔTS ET TAXES RETRAITÉS ⁽²⁾	426 355 293	453 429 667	6,4
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	145 998 644	140 436 594	- 3,8
	Dont dotation forfaitaire	98 654 686	85 800 227	- 13,0
	Dont DNP	2 384 913	2 378 765	- 0,3
	Dont dotation de solidarité urbaine	4 795 250	4 795 250	0,0
	Dont compensations taxes d'habitation et foncières	8 908 328	9 807 284	10,1
	Dont dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP)	1 007 247	665 460	- 33,9
	Dont autres participations	30 248 220	36 989 608	22,3
	DOTATIONS & SUBVENTIONS RETRAITÉES ⁽³⁾	144 725 430	135 252 784	- 6,5
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 332 758	12 491 086	- 12,8
	Dont revenus des immeubles	12 483 890	11 660 989	- 6,6
	Dont revenus des immeubles retraités	10 421 887	10 638 627	2,1
	Autres produits de gestion courante retraités ⁽⁴⁾	12 269 145	11 326 786	- 7,7
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	1 074 463	1 825 873	69,9
TOTAL RECETTES DE GESTION		633 307 148	654 944 979	3,4
TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES		624 114 655	647 403 299	3,7
76	PRODUITS FINANCIERS	1 143 356	1 311 337	14,7
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 051 342	11 749 159	45,9
	Dont cessions foncières	3 147 540	8 025 100	155,0
	Dont autres cessions	977 161	165 023	- 83,1
TOTAL RECETTES RÉELLES		642 496 846	667 039 063	3,8
TOTAL RECETTES RÉELLES RETRAITÉES		633 304 353	659 497 383	4,1

(1) Produits des services et du domaine retraités de la recette du Sytral relative à la remise en état du Parc de Gerland (1 700 k€ en 2014 et 0 k€ en 2015) et des recettes de l'ONL basculées en budget annexe au 01/01/2015 (4 156 k€ en 2014 et 0 € en 2015).

(2) Impôts et taxes retraités du remboursement du crédit de TVA perçu en 2015 au titre de l'ONL (remboursement sur le budget principal), soit 1 194 k€.

(3) Dotations et subventions retraitées des recettes de l'ONL basculé en budget annexe au 01/01/2015 (1 194 k€ en 2014 et 0 € en 2015), d'une recette PSEJ 2014 (CEL) perçue exceptionnellement en 2015 (721 k€), d'une part de recettes non récurrentes liées aux rythmes scolaires, de

la dotation spéciale instituteur 2014 perçue en 2015 (81 k€) et des recettes liées au financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) au titre de 2015 qui n'ont été perçues qu'en 2016 (456 k€).

(4) Autres produits de gestion courante retraités de la part variable 2013 du loyer de la Halle Tony Garnier encaissée en 2014 (166 k€ retirés des recettes 2014), des droits d'entrée dans les BEA perçus (1,896 M€ en 2014 et 1,022 M€ en 2015), de la part variable de la redevance de la DSP du Transbordeur perçue en 2015 au titre des saisons 2012/2013 (62 k€) et 2013/2014 (80 k€) et des recettes de l'ONL basculées en budget annexe au 01/01/2015 (81 k€ en 2014 et 0 € en 2015).

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine enregistrent une diminution de **2,1 %** en 2015 par rapport au compte administratif 2014.

Une fois retraitée de la recette du Sytral relative à la remise en état du parc de Gerland et des recettes de l'ONL basculées en budget annexe au 1er janvier 2015, ces produits s'établissent toutefois à **44,6 M€**, soit une forte progression de **+12,4 %**.

Cette évolution s'explique en premier lieu par la dynamique observée sur les recettes de la restauration scolaire (**+1,56 M€**), avec un double effet augmentation de la fréquentation (**3,5 %**) et revalorisation des tarifs (**+1 %** au 1er février 2015) ; et en deuxième lieu par les recettes de participation des familles (**+1,78 M€**) au titre des activités périscolaires, 2015 étant la première année pleine de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Les recettes issues des piscines enregistrent également une forte progression de **684 k€** entre 2014 et 2015, résultante d'une hausse de la fréquentation (**64 000** entrées supplémentaires en 2015) et d'une augmentation des tarifs.

La Ville a également bénéficié cette année du dynamisme des recettes issues de l'occupation du domaine public : les recettes liées aux terrasses, kiosques et aux halles et marchés enregistrent une progression globale de près de **180 k€**, alors que les occupations liées aux grues et nacelles évoluent de près de **270 k€** à la faveur notamment d'une revalorisation de **10 %** de cette redevance.

Enfin, la nouvelle redevance d'occupation privative du domaine public créée à compter du 1^{er} février 2015 pour l'occupation de places de stationnement, par des véhicules 2 ou 3 roues destinés à la livraison de repas à domicile, a généré une recette de **102 k€** supplémentaires par rapport à 2014.

2. Recettes fiscales

a. La « recette consolidée » de fiscalité directe : 398,8 M€

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU) en 2003, la ville de Lyon ne perçoit que le produit des « impôts ménages » : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes.

Corrélativement, le Grand Lyon perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, contribution économique territoriale.

Deux nouvelles recettes qui provenaient de la communauté urbaine ont été créées lors du passage en TPU : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

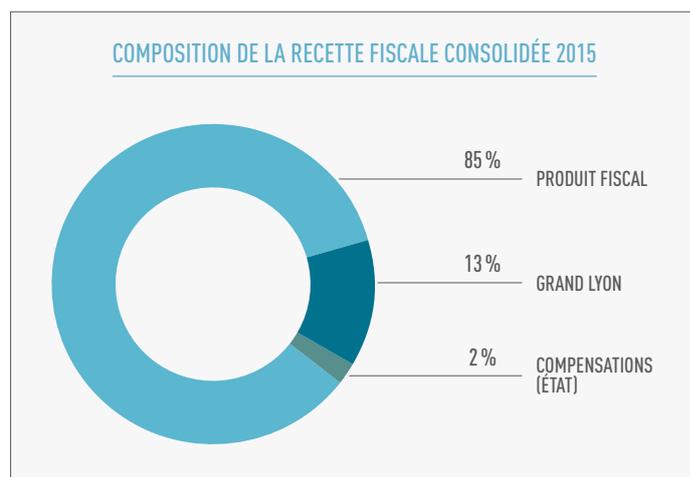
Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :

- Les contributions directes (produit fiscal),
- Les 2 dotations provenant de la communauté urbaine devenue métropole au 1^{er} janvier 2015,
- Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat¹.

La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), fonds en vigueur depuis 2012.

Le tableau ci-dessous, qui permet de constater une hausse globale de **6,9 %** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste :

RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	2014	2015	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
Contributions directes (produit fiscal)	312,35	337,12	24,77	7,9
Taxe d'habitation	167,34	180,32	12,98	7,8
Taxe foncière sur les propriétés bâties	147,65	160,45	12,80	8,7
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,29	0,32	0,03	9,8
Prélèvement FPIC	-2,93	-3,97	-1,04	35,7
Allocations compensatrices versées par l'État	8,91	9,81	0,90	10,1
Taxe d'habitation	7,83	8,96	1,14	14,5
Taxes foncières	1,08	0,84	-0,24	-21,9
Reversements provenant du Grand Lyon	51,85	51,85	0,00	0,0
Attribution de compensation	48,87	48,87	0,00	0,0
Dotation de solidarité communautaire	2,97	2,97	0,00	0,0
TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	373,11	398,77	25,66	6,9



Le produit fiscal proprement dit ne représente que **85 %** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

• Les contributions directes : 337,12 M€

La recette brute des contributions directes 2015 enregistre une croissance de **+8,2 %** par rapport à la recette constatée au compte administratif 2014. Elle comprend :

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures.

Le prélèvement de la ville au titre du FPIC a progressé de **35,7 %** en 2015. Il s'agit d'une augmentation légèrement moins rapide que celle de l'enveloppe nationale (**+36,8 %**).

La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **337,12 M€**, en hausse de **7,9 %** par rapport à 2014.

1. La partie de dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle que perçoit la ville de Lyon n'est pas prise en compte dans cette consolidation. En effet, cette dotation a perdu son caractère d'allocation compensatrice, à telle enseigne qu'elle reste dans le budget communal après le passage en TPU.

CONTRIBUTIONS DIRECTES	2014	2015	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
Contributions directes (article 73111)	315,28	341,09	25,81	8,2
Taxe d'habitation	167,34	180,32	12,98	7,8
Taxe foncière sur les propriétés bâties	147,65	160,45	12,80	8,7
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,29	0,32	0,03	9,8
Dont rôles généraux	313,34	338,92	25,58	8,2
Taxe d'habitation	165,85	178,81	12,96	7,8
Taxe foncière sur les propriétés bâties	147,20	159,79	12,59	8,6
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,29	0,31	0,02	8,7
Dont rôles supplémentaires	1,940	2,174	0,23	12,1
Taxe d'habitation	1,48	1,51	0,02	1,6
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,45	0,66	0,21	45,5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,004	0,007	0,004	93,1
Prélèvement FPIC (article 73925)	-2,93	-3,97	-1,04	35,7
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES NETTES	312,35	337,12	24,77	7,9

• Les rôles généraux

› Une hausse des taux d'imposition en 2015

Conformément aux engagements pris par la Municipalité afin de conserver à la Ville des capacités à agir, l'année 2015 a été marquée par une hausse des taux d'imposition, elle sera la seule appliquée sur le mandat.

TAUX D'IMPOSITION	2014	2015	CROISSANCE
	%	%	%
Taxe d'habitation	21,30	22,15	4,00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,17	18,23	6,17
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,20	19,97	4,00

En dépit de cette hausse, les taux d'imposition de la Ville de Lyon restent cependant modérés au regard de ceux appliqués dans les autres villes de sa strate de population (villes de plus de 200 000 habitants).

TAUX TAXE D'HABITATION 2015*	
NICE	29,44
LYON	29,83
BORDEAUX	32,35
NANTES	32,60
TOULOUSE	33,67
MONTPELLIER	34,57
STRASBOURG	35,54
RENNES	35,63
MARSEILLE	41,90
LILLE	45,65

*Taux communaux et intercommunaux

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 2015*

LYON	29,87
NICE	35,54
STRASBOURG	36,22
MARSEILLE	42,95
NANTES	43,17
RENNES	44,39
BORDEAUX	45,56
LILLE	46,12
TOULOUSE	47,76
MONTPELLIER	52,50

*Taux communaux, intercommunaux et départementaux (du fait de la création de la Métropole de Lyon en 2015 qui a absorbé le taux de FB du département du Rhône).

› La revalorisation générale des bases de 0,9%

La loi de finances pour 2015 a prévu l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire (CMF) des bases de 0,9%. Ce coefficient, qui correspond à la prise en compte de l'inflation, s'applique à l'ensemble des valeurs locatives qui servent d'assiette à la taxe d'habitation et aux taxes foncières.

› La base de taxe d'habitation

BASE DE LA TAXE D'HABITATION	2014	2015	CROISSANCE
	M€	M€	%
Base brute	1 040,25	1 065,12	2,4
Abattements (à déduire)	198,38	204,77	3,2
Exonérations (à déduire)	63,22	53,06	-16,1
Base nette	778,65	807,29	3,7

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe: locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale.

Cette base brute affiche une croissance de +2,4% de 2014 à 2015, la base nette de +3,7%. Une diminution très importante des bases exonérées est à relever en 2015 (-16,1%). Elle est la conséquence de dispositions nationales prévues dans le cadre de l'impôt sur le revenu (suppression de la demi-part pour les personnes seules ayant eu un enfant à charge pendant moins de 5 ans, fiscalisation des majorations de pensions de retraite des personnes ayant eu ou élevé au moins 3 enfants) qui ont entraîné une augmentation du revenu fiscal de référence de contribuables lyonnais auparavant exonérés de taxe d'habitation, ce qui les a fait entrer dans l'imposition. Par décision gouvernementale de fin d'année, ces nouveaux contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement de taxe d'habitation intégralement pris en charge par l'Etat.

La croissance de la base nette se décompose de la manière suivante:

- +0,90% au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- +2,80% au titre de la variation physique.

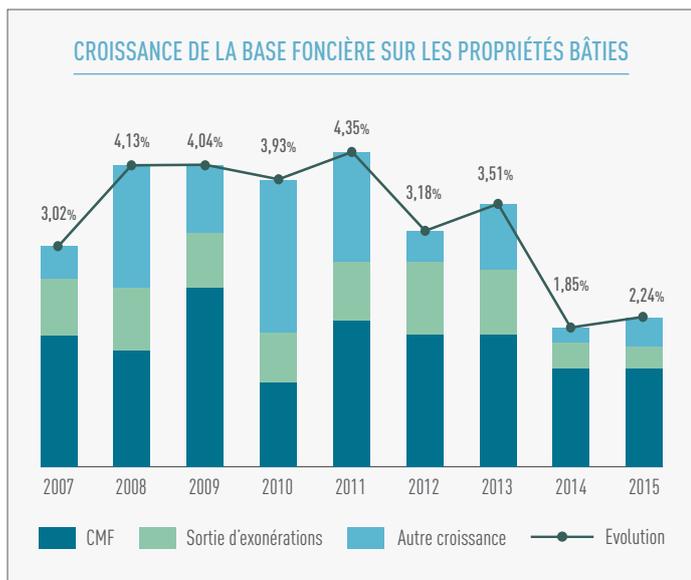
› La base de taxe foncière sur les propriétés bâties

De 2014 à 2015, la base de taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de **2,24%**, croissance qui se décompose ainsi :

- **+0,90%** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+1,33%** au titre de la variation physique.

La variation physique de la taxe foncière est constituée de 2 éléments :

- L'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération. Ce mouvement apporte une croissance de **0,5%**,
- L'enrichissement du reste du bâti existant qui correspond à une croissance de **0,8%**.



• Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 9,81 M€

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation des taxes foncières.

› La dotation de compensation de taxe d'habitation : 8,96 M€

Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (base exonérée 2014 pour la dotation 2015), le total des taux de taxe d'habitation de 1991 de Lyon, des syndicats lyonnais et de la communauté urbaine.

La forte progression de cette dotation en 2015 par rapport au compte administratif 2014, **+1,13 M€** soit **+14,4%**, est à relier à la forte progression de la base exonérée constatée en 2014 (**55,60 M€**) par rapport à 2013 (63,22 M€). Elle compense en partie la « perte » de produit fiscal 2014 liée à l'augmentation des exonérations constatées cette année-là (pour mémoire, la progression physique des bases de taxe d'habitation avait été réduite à **+0,24%** en 2014 en raison de l'augmentation de ces exonérations, soit la plus faible progression physique répertoriée par la Ville depuis plus de 20 ans).

› Les dotations de compensation de taxe foncière : 0,84 M€

Trois allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte :

- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **0,16 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation.
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **0,26 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2015) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2014).
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat qui entraînent une perte de recette importante pour la ville : **0,42 M€**.

Enfin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations de compensation ont subi une baisse automatique de **33,9%** qui se cumule aux baisses subies depuis 2009.

• Les dotations versées par la métropole : 51,85 M€

› L'attribution de compensation : 48,87 M€

Cette dotation a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Elle est le résultat de 2 démarches : la neutralisation du passage en TPU de la communauté urbaine et la compensation de transferts de compétences de la ville vers le Grand Lyon.

- **Neutralisation du passage en TPU en 2003** : la dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal + allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçue par Lyon (fiscalité communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre de 2002, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à une recette pour la ville de Lyon.
- **Neutralisation des transferts de compétences** : c'est la commission d'évaluation des charges, composée de représentants de la métropole et des communes membres, qui détermine les modalités d'estimation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC se produit dans le cas de perception de rôles supplémentaires portant sur l'année 2002 ou dans le cas de nouveaux transferts de charges entre la ville et la métropole.

Le montant perçu en 2015 se décompose ainsi :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2015 (M€)
Passage en TPU	
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002	135,95
A déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002	-85,90
Solde neutralisation du passage en TPU	50,05
Transfert de compétences	
Biennales (à compter de 2005)	-1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
A déduire au titre des transferts de charges	-1,18
MONTANT DE L'AC RELATIVE À 2015	48,87

► La dotation de solidarité communautaire (DSC): 2,97 M€

Les communautés urbaines adoptant le régime de la TPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation dont l'objectif est de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle devenue contribution économique territoriale aux communes-membres de la communauté urbaine.

Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil de communauté. En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de 4 enveloppes:

- La fraction « solidarité intercommunale » tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal,
- La fraction « intéressement au développement économique » qui tendait à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de 15% en 2012 et était stabilisée en 2013,
- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale, soit 2,32%. La DSC de Lyon, hors prélèvements gens du voyage, diminuait pour sa part à hauteur de ce pourcentage.

Enfin, un prélèvement égal à 0,20 € par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence « gens du voyage ».

En 2015, l'enveloppe globale de la DSC ayant été maintenue à ses niveaux de 2013 et 2014, la DSC de Lyon a été reconduite à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions, comme en 2014.

DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	2013	2014	2015	ECART
	M€	M€	M€	%
Solidarité intercommunale	0,00	-	-	-
Intéressement au développement économique	1,72	-	-	-
Population	1,14	-	-	-
Sous total	2,85	-	-	-
Évolution encadrée	0,22	-	-	-
TOTAL DSC	3,07	-	-	-
Prélèvement gens du voyage	-0,10	-	-	-
DSC NETTE	2,97	2,97	2,97	0,0

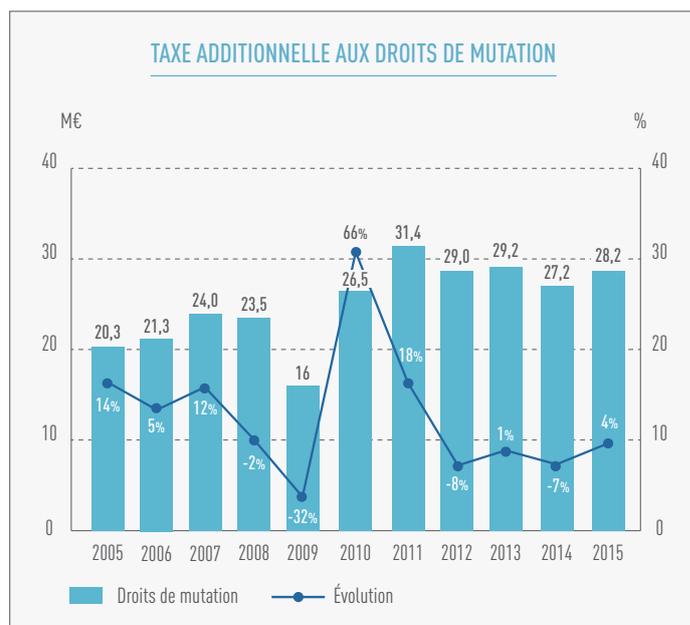
b. Autres recettes fiscales

• Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation: 28,186 M€

Cet impôt qui frappe les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat est le reflet de l'activité du marché immobilier.

Le produit brut atteint 28,188 M€ en 2015 mais il convient de déduire les restitutions et d'ajouter les compensations pour obtenir une recette nette de 28,186 M€.

Après les deux années consécutives de baisse de cette recette en 2008 et 2009, la reprise des années 2010 et 2011 avait laissé place à une nou-



velle régression de cette recette, de 8% en 2012, traduisant les signes du ralentissement du marché immobilier sur le territoire de la commune. En 2013, la recette se stabilise, en progression de 0,6%, grâce au produit exceptionnel lié à la cession des tènements immobiliers sis rue de la République. En 2014, elle diminue de 7%. Néanmoins, retraitée des ventes exceptionnelles de la rue de la République (en janvier 2013) et du quai Jules Courmont (en janvier 2014), elle augmentait de 1,4%.

En 2015, la recette augmente de 1 M€, soit une nouvelle progression de +4%.

• La taxe sur la consommation finale d'électricité: 9,34 M€

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré à la Métropole de Lyon la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière. La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

La taxe étant perçue avec un trimestre de décalage, la ville a titré en 2015 une recette brute de la taxe au titre du 4^e trimestre 2014; elle a parallèlement mandaté la dépense correspondant aux frais de déclaration et de versement au profit des fournisseurs. A partir du 1^{er} trimestre 2015, perçu au cours du 2^e trimestre de cette même année, la ville n'a reçu de la métropole que la recette nette de la taxe.

Le produit brut encaissé au titre de la taxe sur l'électricité en 2015 atteint 9,38 M€. Il convient de déduire le reversement au profit des fournisseurs au titre du 4^e trimestre 2014 qui est de 1,5% du produit de la taxe (0,03 M€). Le produit net de cette taxe est donc de 9,34 M€, en baisse de 2,8% par rapport à 2014.

• Prélèvements sur les produits des jeux: 4,65 M€

Les prélèvements sont effectués sur 75% du produit brut des jeux des casinos.

Le produit revenant à la ville de Lyon est composé:

- D'une part, d'un prélèvement de 15%,
- D'autre part, du reversement de 10% du prélèvement effectué par l'Etat.

Depuis 2011, par application de la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la ville de Lyon bénéficie de surcroît du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne.

Le reversement du produit des jeux de cercle en ligne est de 0,17 M€ en 2015, en hausse de **4,2%** par rapport à 2014. Le produit brut des jeux des casinos constaté en 2015 atteint **4,48 M€**, en baisse de **0,5%** par rapport à 2014. La Ville n'a pas effectué, en 2015, de reversement au profit du casino dans le cadre de son action de financement des biennales ou d'autres manifestations culturelles.

Le produit net de la taxe est donc de **4,65 M€**.

3. Dotations de l'Etat

Les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales traduisent la volonté de l'Etat de faire participer activement ces dernières à l'effort de redressement des comptes publics.

En effet, en 1999, l'Etat s'était engagé à ce qu'un ensemble de dotations, regroupées dans une enveloppe appelée enveloppe normée, progresse selon l'inflation et 1/3 de la croissance du PIB. En 2008, l'indexation de l'enveloppe normée s'est limitée à la seule inflation.

De 2011 à 2013, les lois de finances ont prévu un gel en valeur des concours financiers de l'Etat, assorti en 2012 d'une participation supplémentaire à l'effort de réduction des déficits publics à hauteur de **200 M€**. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales diminuaient alors en euros constants.

En 2014, suite au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoit une diminution en valeur des concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Mds€**.

En 2015, la diminution en valeur des concours financiers de l'Etat atteint **3,67 Mds€** suite au programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014 qui prévoit une contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** entre 2015 et 2017.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est calculée comme en 2014: elle est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2 071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

La répartition au sein de chaque niveau de collectivité s'effectue à proportion des recettes réelles de fonctionnement. Les communes supportent **70%** de la diminution, soit **1 450 M€**, et les EPCI, **30%**, soit **621 M€**.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis en deuxième lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzième de fiscalité.

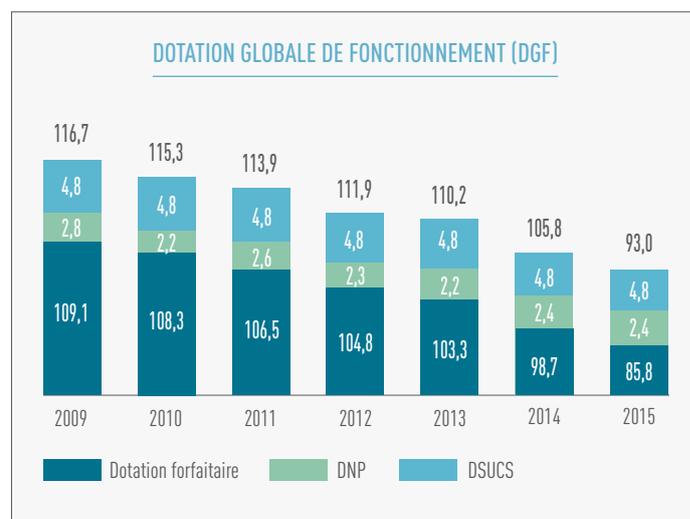
a. Une baisse de la DGF en euros courants qui s'accroît

La DGF lyonnaise est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

La DGF lyonnaise diminue chaque année depuis 2010: **-1,3%** en 2010; **-1,2%** en 2011; **-1,8%** en 2012; **-1,4%** en 2013; cette baisse s'est accentuée en 2014 (**-4,0%**) et plus encore en 2015 **-12,2%**.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
DGF - dotation forfaitaire	98,7	85,8	-12,9	-13,0
DNP	2,4	2,4	0,0	-0,3
DSUCS	4,8	4,8	0,0	0,0
TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	105,8	93,0	-12,9	-12,2

Depuis 2009, la DGF lyonnaise a donc baissé de **20,4%** et perdu **23,8 M€**.



• La dotation forfaitaire: **85,80 M€**

Depuis la loi de finances pour 2005 et jusqu'en 2014, la dotation forfaitaire de la ville de Lyon se décomposait en trois parts: une dotation de base assise sur la population, une dotation assise sur la superficie et une dotation dite de garantie.

La croissance des deux premières parts (population et superficie) était jusqu'en 2010 fixée par le comité des finances locales. Elle était déterminée depuis 2011 par la loi de finances qui prévoyait un gel des dotations unitaires. La croissance de la 3^e part (dotation de garantie) était déterminée, depuis 2007, par la loi de finances. En 2014, le complément de garantie était gelé pour les communes possédant un potentiel fiscal par habitant inférieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des communes et il diminuait pour les autres communes, la baisse pouvant aller jusqu'à **-6%**.

En 2015, la loi de finances initiale simplifie l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse, par rapport à la dotation perçue l'année précédente, en fonction de l'évolution de la population mais sur laquelle est également prévu un écrêtement, plafonné à **3%** de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **75%** du potentiel fiscal moyen par habitant.

C'est également sur la dotation forfaitaire que se porte prioritairement la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques en 2015.

DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	2014	2015	ECART 2014/2015		
Dotation de base	65,37	Dotation de base N-1 retraitée	98,62	-	-
Dotation superficière	0,02	Dotation superficière	0,71	-	-
Dotation de garantie	37,89	Part dynamique population	- 2,07	-	-
Contribution au redressement des finances publiques	- 4,63	Contribution au redressement des finances publiques	- 11,46	-	-
TOTAL DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	98,65		85,80	- 12,85 M€	13,03 %

Minorée de sa contribution au redressement des finances publiques de **11,46 M€** en 2015, la dotation forfaitaire lyonnaise diminue au total de **13,03 %** en 2015 (- 12,85 M€).

L'effet cumulé de sa contribution au redressement des finances publiques porte le manque à gagner sur sa dotation forfaitaire à hauteur de **16,09 M€** pour la Ville et pour les deux seuls exercices 2014 et 2015.

• **La dotation nationale de péréquation : 2,38 M€**

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.

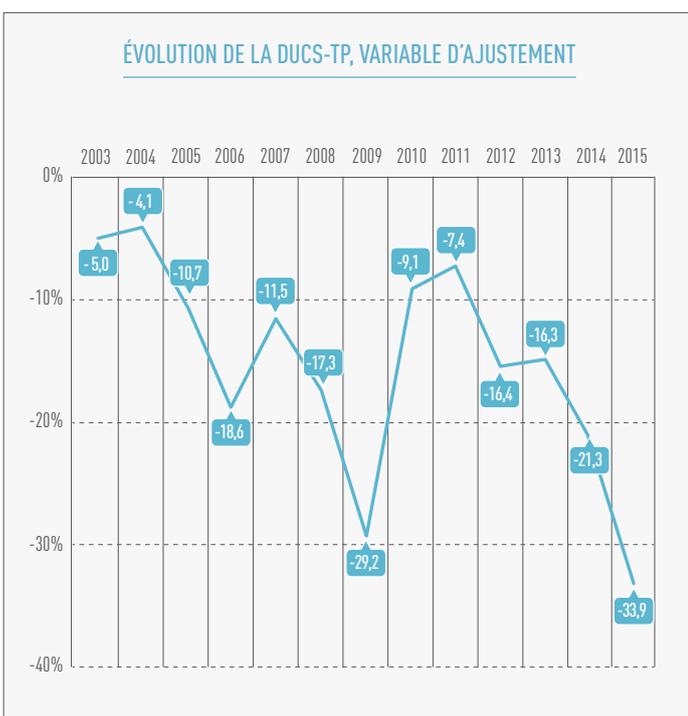
La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit donc les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population.

La DNP lyonnaise a très légèrement diminué en 2015 (- 0,26 %), passant de **2,385 M€** à **2,379 M€**.

• **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale: 4,80 M€**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Sont pris en compte les critères suivants: le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

La ville de Lyon perçoit, en 2015, la DSUCS qu'elle a reçue pour la première fois en 2009. Sa dotation est gelée à son niveau de 2009 car la ville se situe parmi les dernières communes éligibles.



b. La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP) : 0,67 M€

À l'origine, cette dotation, nommée jusqu'en 2011 « dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) », avait pour vocation de compenser certains allègements de taxe professionnelle décidés par l'Etat.

Devenue la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a désormais davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

Ainsi, la DUCS-TP subit depuis de nombreuses années une baisse importante qui la conduira vraisemblablement à sa disparition totale.

4. Autres participations

Hors les dotations de l'Etat, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre Dotations et participations enregistrent une progression de **22,3 %**. Mais une fois retraitées des éléments suivants:

- Des recettes non récurrentes ou perçues en 2015 au titre de 2014 (recette de Prestation Service Enfance Jeunesse (PSEJ) pour le financement du Contrat Educatif Local (**721 k€**)), versées par la CAF dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- Des recettes liées au financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et social (EMOUS) au titre de 2015 qui n'ont été perçues qu'en 2016. Elles enregistrent une évolution de **10 %** et s'établissent à **31,8 M€**.

Cette progression s'explique principalement par:

- Le fonds d'amorçage de **1,2 M€** reçu en 2015 au titre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,
- Et dans le secteur de l'enfance, par les recettes de la CAF (**+ 158 k€**), comprenant d'un côté une augmentation de **597 k€** de la Prestation de Service Unique (liée à l'accroissement du nombre de places en crèche et à la revalorisation du barème de la CAF), et d'un autre côté, une réduction de **411 k€** de la Prestation de Service Enfance Jeunesse.

5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2015 à **12,3 M€**. Ils enregistrent une nette diminution de **12,8 %** par rapport à 2014 (**14,3 M€**), qui doit néanmoins être ramenée à **7,7 %** une fois retraités:

- L'encaissement intervenu en 2014 de la part variable du loyer de la Halle Tony Garnier de 2013,
- La part variable de la redevance de la DSP du Transbordeur encaissée en 2015 au titre des saisons 2012/2013 et 2013/2014,
- Les recettes de l'ONL basculées en budget annexe au 1^{er} janvier 2015,
- Et les droits d'entrée dans les BEA.

Cette évolution résulte en grande partie de la perte à compter du 1^{er} janvier 2015 de la redevance de la chaufferie de la Duchère, conséquence du transfert de l'équipement à la Métropole devenue compétente dans ce domaine, en vertu des dispositions de la loi MAPTAM.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. PRINCIPALES DÉPENSES

Les dépenses d'équipement s'établissent à 103 M€ en 2015. Elles enregistrent un repli naturel par rapport à 2014 (153 M€), repli conforme à la fois au cycle de l'investissement qui implique un temps d'arbitrage avant le lancement d'un nouveau Plan d'équipements (PPI), et au calibrage volontairement resserré de ce dernier par rapport aux mandats précédents.

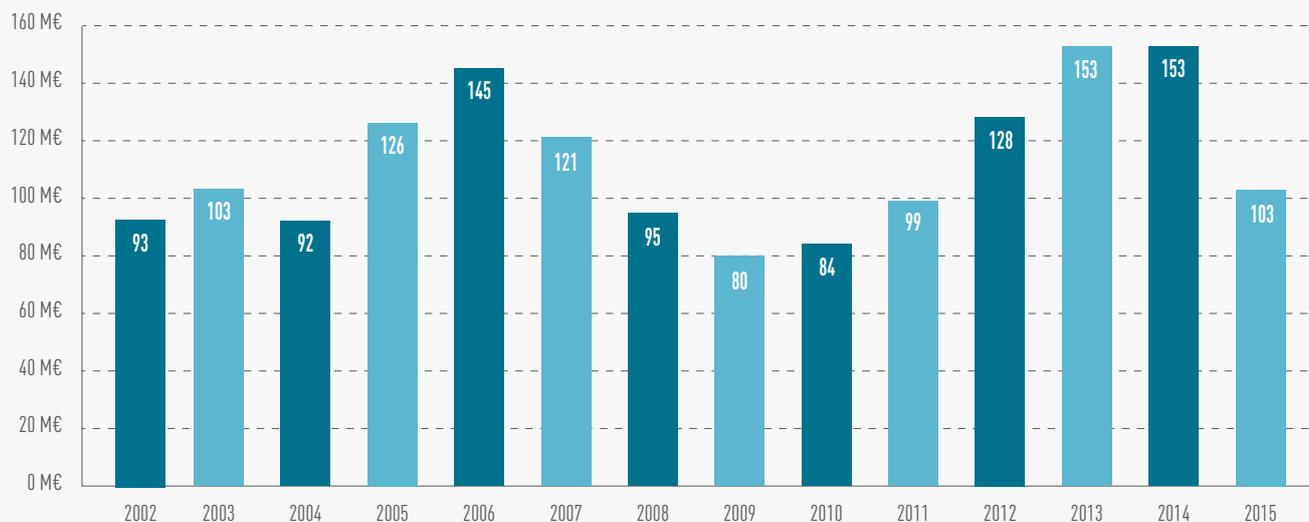
Ces dépenses d'équipement ont permis de financer à la fois la fin des opérations d'investissement lancées au cours du précédent mandat et le lancement des nouvelles opérations 2015-2020.

En voici les principales composantes:

- 67,4 M€ pour les travaux,
- 15 M€ pour les acquisitions,
- 18,5 M€ pour les subventions d'équipement versées,
- Et 2,2 M€ pour les frais d'études et concessions, brevets et licences.

SECTEUR	OPÉRATIONS	MONTANT (M€)	RÉALISÉ 2015 (M€)
Solidarité et jeunesse	Hôpital Edouard Herriot Subvention d'équipement pour le projet de modernisation	20,0	5,1
Sport	Aménagement d'un gymnase ZAC Bon Lait	7,9	4,0
Culture et patrimoine	Palais de Bondy Réfection des verrières et amélioration de l'accessibilité	4,5	2,7
Aménagement urbain et Habitat	Production de logement social Subventions d'équipement	26,8	3,4
Scolaire	Groupe scolaire Pergaud Réorganisation, mise en conformité du restaurant, accessibilité, isolation	3,8	2,4
Sport	Centre nautique du Rhône Tranche 2- Bassins sud et bâtiment	19,2	2,2
Scolaire	Groupe scolaire Joliot Curie Redimensionnement et accessibilité	3,2	2,2
Culture et patrimoine	Gerland - Terrain de l'îlot Fontenay Construction Bibliothèque municipale	5,6	1,6
Scolaire	Groupe scolaire Lucie Aubrac Réhabilitation et accessibilité	2,1	1,3
Solidarité jeunesse	CLSH Pierre Valdo Réhabilitation	2,0	1,0
Espaces publics	Pont Schuman Réalisation et requalification (MOU Grand Lyon)	2,5	1,0
Espaces publics	Rives de Saône Aménagement des rives sur les 1 ^{er} , 2 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 9 ^e arrdts	13,7	1,0
Culture et patrimoine	Bibliothèques de Lyon Automatisation des prêts et des retours	3,8	0,9
Sport	Halle aux Fleurs Création de 2 salles d'évolution sportive	4,5	0,9
Enfance	Crèche Berthelot Epargne Création de 45 berceaux et acquisition volume	1,4	0,9

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ANNUELLES



B. PRINCIPALES RECETTES

a. Le FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **15,482%** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2015 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2013, qui s'établit à **14,5 M€**, soit un montant légèrement inférieur à celui perçu en 2014.

b. Les subventions d'équipement

Après retraitement de la régularisation comptable relative au transfert de la Chaufferie de la Duchère à la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 pour **3,1 M€**, La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **5,2 M€** au titre des subventions d'équipement en 2015.

Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment les missions :

- De l'Éducation, avec une participation de **1,1 M€** pour la construction d'un groupe scolaire dans le cadre de l'aménagement du Projet Urbain Partenarial (PUP) Berliet,
- De la Culture et du patrimoine, avec des subventions pour un total de **232 k€** au titre des acquisitions et restaurations d'œuvre d'art des différents établissements culturels de la Ville,
- Des sports, avec notamment le versement d'une subvention de **520 k€** de l'UEFA.

Enfin de l'Enfance, avec des participations de la CAF pour un montant global de **691 k€** au titre des travaux intervenus sur les Etablissements

d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) Pierre Corneille, Tissot, Eisenhower, Myrtille, PUP Berliet, et le Relai d'Assistants Maternelles (RAM) des P'tits Soyeux.

Dans le cadre du projet global de rénovation du Couvent de la Visitation, la Ville de Lyon a également perçu une participation de 1M€, équivalente au remboursement du coût de reconstruction des locaux techniques rendue nécessaire par la réalisation d'un parking.

c. Les cessions

Le produit des cessions, bien que titré en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions foncières s'élève en 2015 à **8 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine :

- Tènement bâti dénommé « Halle Girard », située 69-70 quai Perrache, pour un montant total de **3,2 M€**,
- Lots de copropriété, sis rue Pierre de Coubertin, pour un total de **370 k€**,
- Lots de copropriété, sis 225-226 avenue du Plateau, pour un total de **1 680 k€**,
- Lots de copropriété, sis 73 rue Vauban, pour **450 k€**,
- Lots de copropriété, sis 5 place Croix Paquet, pour **662 k€**,
- Lots de copropriété, sis 37 rue Pierre Dupont pour **220 k€**,
- Tènement « Bastion de l'Observance », sis montée de la Sarra, pour **100 k€**,
- Terrain et bâtiment, sis 16 rue Bonnard pour un total de **1 250 k€**,
- Et terrain en terrasses sis 20 montée du Gourguillon, pour **92 k€**.

III. GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie des contrats, les frais financiers et les risques potentiels.

A cette fin, un large panel d'établissements bancaires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés. En 2015, un pool de 30 banques (dont la moitié de banques étrangères) et 11 agents placeurs intervenant directement sur les marchés, ont été consultés afin de participer au financement des investissements de la ville.

A. LA GESTION DE LA DETTE

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2014	31/12/2015	ÉVOLUTION
Niveau de la dette	423 861 905,18 €	413 949 280,30 €	- 2,34 %
Taux moyen (hors swap) ¹	2,26 %	1,89 %	- 37 points de base
Taux moyen (swap compris)	2,07 %	1,66 %	- 41 points de base
Durée de vie moyenne ²	5 ans et 6 mois	5 ans et 3 mois	- 3 mois

(1) Taux moyen : est fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période.

(2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Il convient de préciser que la Ville, afin de disposer d'un compte au Trésor positif au 31 décembre, a procédé à l'issue de l'exercice 2015 à l'émission de deux billets de trésorerie :

- Le 28 décembre 2015, un billet de trésorerie d'un montant de **20 M€**, pour une durée de 28 jours (soit une échéance le 25 janvier 2016) avec le Crédit Mutuel-CIC,

- Le 30 décembre 2015, un billet de trésorerie d'un montant de 15 M€ pour une durée de 26 jours (soit une échéance le 25 janvier 2016) avec la Société Générale.

L'exercice 2015 s'est ainsi achevé avec un crédit de **21 866 422,75 €** contre **12 495 992,91 €** fin 2014.

En consolidant l'ensemble de ces éléments, la situation financière est la suivante :

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2014 (€)	31/12/2015 (€)	ÉVOLUTION (%)
Dette long terme	423 861 905,18	413 949 280,30	-2,34
Dette court terme	20 000 000,00	35 000 000,00	+75,00
Solde créditeur	-12 495 992,91	-21 866 422,75	+73,37
POSITION FINALE DE LA DETTE CONSOLIDÉE	431 365 912,27	427 082 857,55	-0,99

1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2015, la dette de la Ville de Lyon était composée de 65 emprunts pour un capital restant dû de 413,9 M€ dont :

- **48 emprunts bancaires auprès de 13 établissements prêteurs** pour un montant de **243 035 080,30 €** contre **281 774 357,18 €** fin 2014, soit un recul de **13,75 %**. Ce nouveau recul (pour rappel : - 1,35% entre les exercices 2013 et 2014) est lié au rééquilibrage de la part de l'obligataire opéré en lien avec la mise en place du programme Euro Medium Term Notes (EMTN), programme destiné à diversifier les sources de financement de la Ville et à maintenir un avantage concurrentiel très important à l'heure du financement désintermédié. Ce montant peut être majoré de deux emprunts signés avec la Caisse des Dépôts et Consignations courant décembre 2015 (pour un montant total de **11 612 446 €**) mais dont les fonds n'avaient pas encore été mobilisés par la Ville à l'issue de l'exercice. Ce déblocage devrait intervenir dans le courant de l'année 2016 et permettra d'assurer le financement des investissements 2016. Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations a mis à disposition de la Ville deux nouvelles enveloppes de crédits (dont les propositions sont valables jusqu'en mai 2016) pour un montant total de **8 456 616 €** sans que celles-ci soient actionnées.

- **11 emprunts obligataires** pour un montant de **152 039 998 €** contre **114 883 332 €** à fin 2014, soit une progression de **32,34 %** (contre une progression de **69,63 %** entre 2013 et 2014). Cette forte progression traduit la pertinence de la stratégie mise en œuvre à partir de 2013 et qui a abouti à la mise en place d'un programme EMTN en juin 2014. En effet, trois nouvelles émissions obligataires ont été réalisées sous ce format en 2015 pour un montant total de **40 M€** avec trois agent placeurs différents, représentant **100 %** des financements nouveaux de l'exercice (hors refinancement de dette). Comme attendu, le programme permet à la Ville d'assurer une réalisation plus souple de ses émissions obligataires et pour un coût d'arrangement plus favorable.

- **6 emprunts de type revolving auprès de 4 établissements prêteurs** pour un montant de **18 874 202 €** contre **27 204 216 €** en 2014, soit un recul de **30,62 %**. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving est à prendre en considération, elle implique une obligation d'adaptation, non seulement de la stratégie de clôture comptable annuelle (voir ci-dessus, les émissions de billet de trésorerie réalisées fin 2015 notamment) mais aussi, à moyen terme, du volume de ligne de trésorerie à souscrire.

- **18 contrats de couverture de taux auprès de 7 salles de marché** pour un volume de **51 146 800,89 €** (contre **82 875 456,85 €** fin 2014), qui portent sur 12 emprunts représentant un montant de dette couverte de **40 863 764,39 €** (contre **64 083 572,60 €** fin 2014).

Au cours de l'année 2015, la Ville de Lyon a réalisé **103,3 M€** de dépenses d'équipement (y compris les dépenses d'équipement des budgets annexes du Théâtre des Célestins, de la Halle Paul Bocuse et de l'Orchestre National de Lyon) contre **153,5 M€** en 2014. Pour financer ces dépenses d'équipement, trois emprunts obligataires ont été levés pour **40 M€**. Le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts s'est ainsi nettement amélioré en passant de **56,12 %** en 2014 à **38,73 %** en 2015.

Ce taux de financement des dépenses d'équipement 2015 doit toutefois être retraité du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations consenti à la Ville à hauteur de **7 066 324 €**, au titre du préfinancement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à percevoir en 2017 sur les travaux réalisés en 2015. Si ce préfinancement a été réglementairement comptabilisé comme

une dotation (révision de la nomenclature M14 en juin 2015), il s'assimile en réalité à un prêt ayant contribué au financement des investissements. Aussi, en retraçant cet élément, le recours à l'emprunt s'est élevé à **47,1 M€** soit un taux de financement des dépenses d'équipement par l'emprunt de **45,57%**.

Au cours de l'année 2015, deux emprunts bancaires ont également été souscrits pour un montant total de **20 613 119,93 €** afin d'assurer le refinancement du remboursement par anticipation de six emprunts bancaires souscrits initialement avec le Crédit Agricole Centre-Est.

Récapitulatif de la campagne de financement 2015:

- **Un emprunt obligataire (code valeur FR0012517290) de 10 M€** avec Nomura International Plc en tant qu'agents placeurs: il s'agit de la quatrième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 7 ans (amortissement in fine), indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **0,33%** (le prêt est soumis à un floor à **0%** sur la partie Euribor 3 mois + marge: ceci signifie que les frais financiers ne seront jamais négatifs, même dans l'hypothèse où l'Euribor 3 mois serait un jour inférieur à **-0,33%**) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **68,6 k€** soit une marge actuarielle de **0,44%**.

- **Un emprunt obligataire (code valeur FR0012518124) de 10 M€** avec Commerzbank AG en tant qu'agents placeurs: il s'agit de la cinquième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de **3 ans** (amortissement in fine), indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **0,32%** (le prêt est soumis à un floor à **0%** sur la partie Euribor 3 mois + marge: ceci signifie que les frais financiers ne seront jamais négatifs, même dans l'hypothèse où l'Euribor 3 mois serait un jour inférieur à **-0,32%**) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **34,6 k€** soit une marge actuarielle de **0,45%**.

- **Un emprunt obligataire (code valeur FR0012657476) de 20 M€** avec BRED Banque Populaire en tant qu'agents placeurs: il s'agit de la sixième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de **10 ans** (amortissement in fine), indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **0,40%** (le prêt est soumis à un floor à **0%** sur la partie Euribor 3 mois + marge: ceci signifie que les frais financiers ne seront jamais négatifs, même dans l'hypothèse où l'Euribor 3 mois serait inférieur à **-0,40%**) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **46 k€** soit une marge actuarielle de **0,43%**.

Ces émissions obligataires sont à comparer aux emprunts souscrits avec le Crédit Foncier de France au cours de l'été 2014 qui affichent une marge de **1,27%** ou aux propositions de l'Agence France Locale à ses meilleurs clients dont la marge s'établit à **0,51%** avec un Euribor 3 mois flooré à 0% (dans ces propositions, les frais financiers ne peuvent jamais être inférieurs à **0,51%**), conditions qui s'ajoutent à la nécessité de participer au capital social de l'Agence.

- **Un emprunt bancaire de 2 833 333,19 € auprès de La Banque Postale:** prêt souscrit en août 2015 pour une durée de 5 ans (amortissement contant), indexé à taux fixe à **0,81%** (base 30/360), soit un taux actuariel de **0,86%** du fait du règlement d'une commission d'arrangement. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 3 mois de **0,65%** (pour mémoire, la meilleure proposition bancaire obtenue en 2014 était, pour un taux fixe, une marge sur Euribor 12 mois de **0,75%**). Cet emprunt a été souscrit pour assurer le refinancement d'un emprunt du Crédit Agricole Centre-Est, indexé initialement à taux fixe à **3,45%**, remboursé par anticipation moyennant le règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **122 187,50 €**. Cette opération permet ainsi d'économiser sur la durée résiduelle du prêt, des frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **43 k€** en termes budgétaires ou de **28 k€** en termes financiers (taux d'actualisation de **1%**). Cet emprunt a fait l'objet d'une cession à la Caisse Française de Financement Local.

- **Un emprunt bancaire de 17 779 786,74 € auprès du Crédit Agricole Centre-Est:** prêt souscrit en octobre 2015 pour une durée de 7 ans, indexé à taux fixe à **1,04%** (base 30/360). Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **0,50%** (pour mémoire, la meilleure proposition bancaire obtenue en 2014 était, pour un taux fixe, une marge sur Euribor 12 mois de **0,75%**).

Cet emprunt a été souscrit pour assurer le refinancement de cinq emprunts du Crédit Agricole Centre-Est indexés initialement à taux fixe, remboursés par anticipation moyennant le règlement d'indemnités de remboursement anticipé à hauteur d'un montant global de **853 082,88 €**. Cette opération permet ainsi d'économiser sur la durée résiduelle du prêt, des frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **488 k€** en termes budgétaires ou de **448 k€** en termes financiers (taux d'actualisation de **1%**).

Bilan de la campagne d'emprunts 2015:

- **Remboursement anticipé de six emprunts du Crédit Agricole Centre-Est pour un volume de 20 613 119,93 €:** ces six emprunts ont fait l'objet d'un refinancement auprès de La Banque Postale et du Crédit Agricole Centre-Est (voir ci-dessus). Réalisé en contrepartie du règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **975 k€**, il permettra une économie de frais financiers (commission et indemnité incluses), sur la durée résiduelle des prêts, à hauteur de **531 k€** en termes budgétaires ou de **488 k€** en termes financiers.

Ces opérations ont pu être réalisées grâce aux possibilités offertes par les clauses des contrats limitant en valeur absolue le montant des indemnités de remboursement anticipé et grâce au contexte de forte diminution des taux long terme.

- **Campagne d'avancées d'échéance:** dans un objectif de réduction des frais financiers qui lui sont impartis et compte tenu des taux négatifs obtenus sur ses billets de trésorerie, la Ville de Lyon a sollicité ses établissements bancaires partenaires dans le courant du second trimestre 2015, afin de procéder à un règlement avancé au 1^{er} juillet 2015 de certaines de ses échéances d'emprunts. Ces opérations ont été cependant refusées par l'ensemble des partenaires bancaires sollicités, réduisant de fait l'avantage de la souplesse souvent mis en avant par les banques par opposition aux financements obligataires, supposés rigides une fois l'opération réalisée.

- **Un certain dégel de la liquidité quant au financement des collectivités locales et de la Ville de Lyon en particulier:** ce dégel se constate, quel que soit le mode de financement (bancaire ou obligataire), par une augmentation du volume de propositions au moment des consultations, et par une baisse des marges pratiquées.

Il est dû à la politique de liquidité surabondante pratiquée par la Banque Centrale Européenne, à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des collectivités territoriales (telles que certaines banques Allemandes qui arrivent sur le marché français tout en ne s'intéressant qu'aux collectivités les mieux notées telle que la Ville de Lyon) et surtout à l'Agence France Locale dont l'activité a eu un réel impact sur les prix pratiqués par les principales banques.

- **Un recours toujours plus important aux offres de financement obligataire:** celles-ci sont, et de façon très significative, financièrement bien plus intéressantes que l'offre bancaire traditionnelle. En 2015, **100%** des financements nouveaux de l'investissement (soit **40 M€**) ont été réalisés grâce à ce mode de financement.

Même si à l'heure actuelle, l'offre bancaire semble moins compétitive, l'objectif de maintenir néanmoins une certaine diversité des modes de financement en continuant à recourir au secteur bancaire est maintenu. La Ville de Lyon a ainsi décidé d'assurer le refinancement des emprunts remboursés par anticipation au Crédit Agricole Centre-Est via des établissements bancaires.

• Enfin, pour ce qui concerne le suivi de la résolution de la position liée au snowball : pour mémoire, en octobre 2014, le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit 5 333 333,33 €) s'est effectué moyennant le règlement d'une soulte de 7,950 M€ sur 5 ans soit 1,590 M€/an de 2014 à 2018. Si la Ville n'avait pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait dû acquitter un taux de 41,859 % lors de l'échéance de novembre 2015 (contre 33,674 % lors de l'échéance de novembre 2014), ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2015 de 1,828 M€ alors que le montant de la soulte pour 2015 a été de 1,590 M€. Depuis la réalisation de cette négociation, la Ville s'est acquittée auprès du Crédit Agricole d'un montant de 3,18 M€ à mettre en regard de la somme qui aurait été réglée si cette opération ne s'était pas réalisée, soit 3,492 M€.

• Suivi des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN

Pour structurer son recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de 500 M€ (délibération n° 2013/6004) et de rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de ce programme. En 2015, le coût de la révision annuelle du programme s'est élevé à 8 700 €.

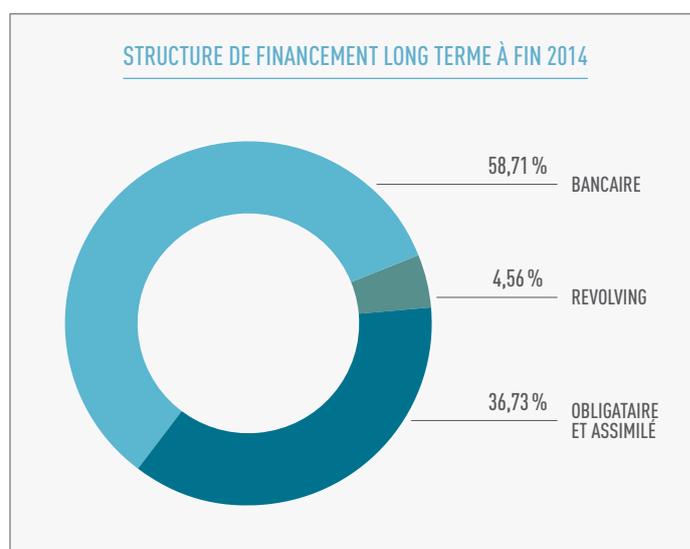
Le détail des émissions réalisées au 31 décembre 2015 dans le cadre de ce programme EMTN est le suivant :

TRANCHE	CODE	PLACEUR	NOTIONNEL	MATURITÉ	DATE		AMORTISSEMENT	CONDITIONS FINANCIÈRES		
					Emission	Fin		Taux facial	Frais	Actuariel
			Total : 90 M€							
1	FR0012187060	BNP - Paribas	20 M€	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475 %	0,201 %	1,50 %
2	FR0012256998	Société Générale	10 M€	5 ans	04/11/2014	04/11/2019	In fine	Euribor 3 mois + 0,30 %	0,245 %	0,31 %
3	FR0012355352	Commerzbank	20 M€	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69 %	0,275 %	1,72 %
4	FR0012517290	Nomura	10 M€	7 ans	09/02/2015	09/02/2022	In fine	Euribor 3 mois + 0,33 %	0,720 %	0,38 %
5	FR0012518124	Commerzbank AG	10 M€	3 ans	25/02/2015	25/02/2018	In fine	Euribor 3 mois + 0,32 %	0,380 %	0,39 %
6	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20 M€	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois + 0,40 %	0,247 %	0,30 %

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2014 ET 2015	DETTE AU 31/12/2014		DETTE AU 31/12/2015		ÉVOLUTION %
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	
Bancaire	281 774 357,18	66,48	243 035 080,30	58,71	-13,75
Revolving	27 204 216,00	6,42	18 874 202,00	4,56	-30,62
Obligataire et assimilé	114 883 332,00	27,10	152 039 998,00	36,73	32,34
TOTAL	423 861 905,18	100,00	413 949 280,30	100,00	-2,34

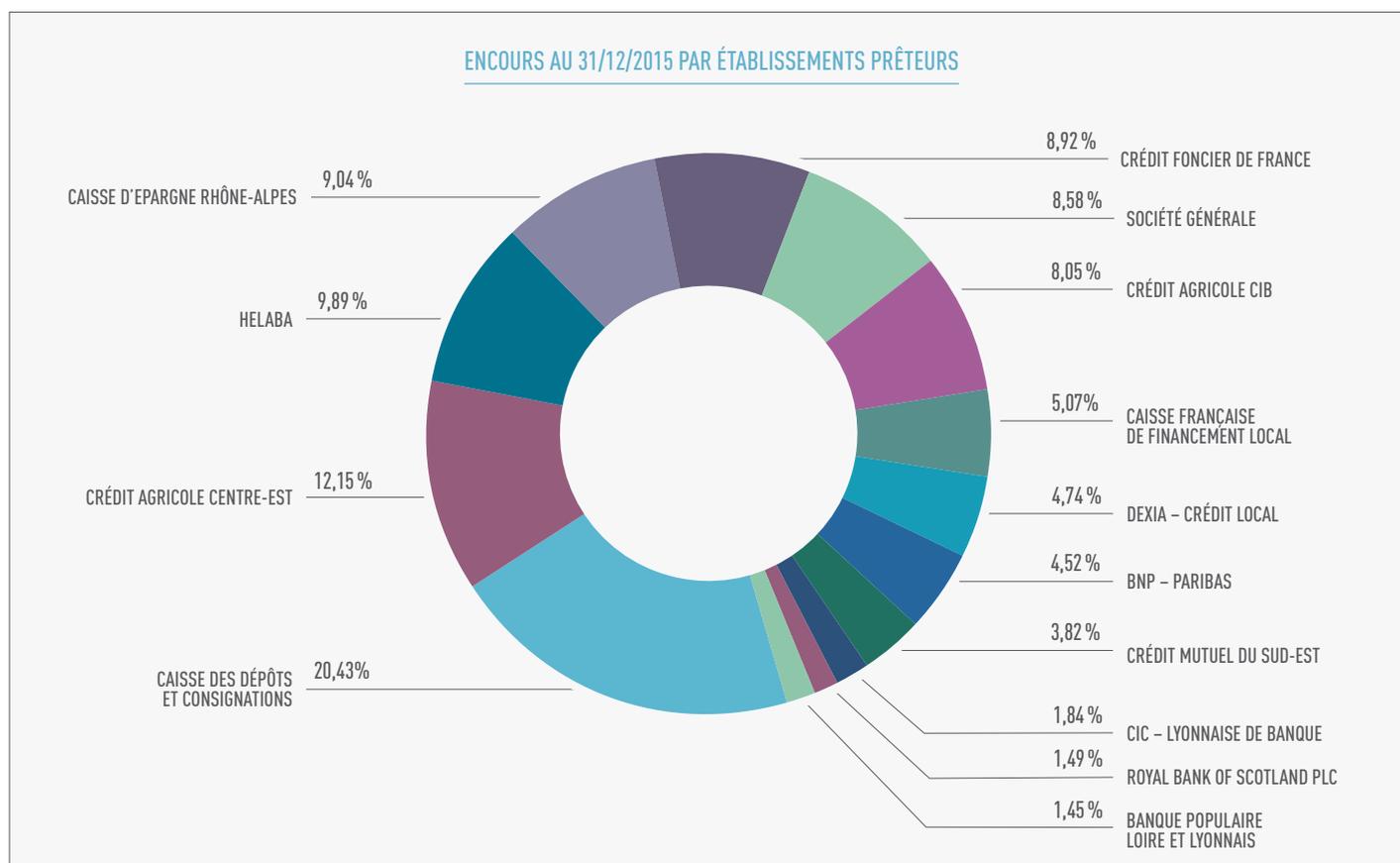
Outre la répartition traditionnelle entre taux fixe et taux révisable et entre prêteurs (plus précisément pour le programme entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs.

Les emprunts obligataires représentent une part croissante de la structure de financement de la Ville. Ce phénomène devrait se poursuivre au cours des années à venir. Il sera néanmoins nécessaire de préserver des enveloppes de financement au secteur bancaire et de maintenir ce dernier dans l'encours de dette de la Ville dans l'hypothèse où le différentiel de marge deviendrait important.



2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

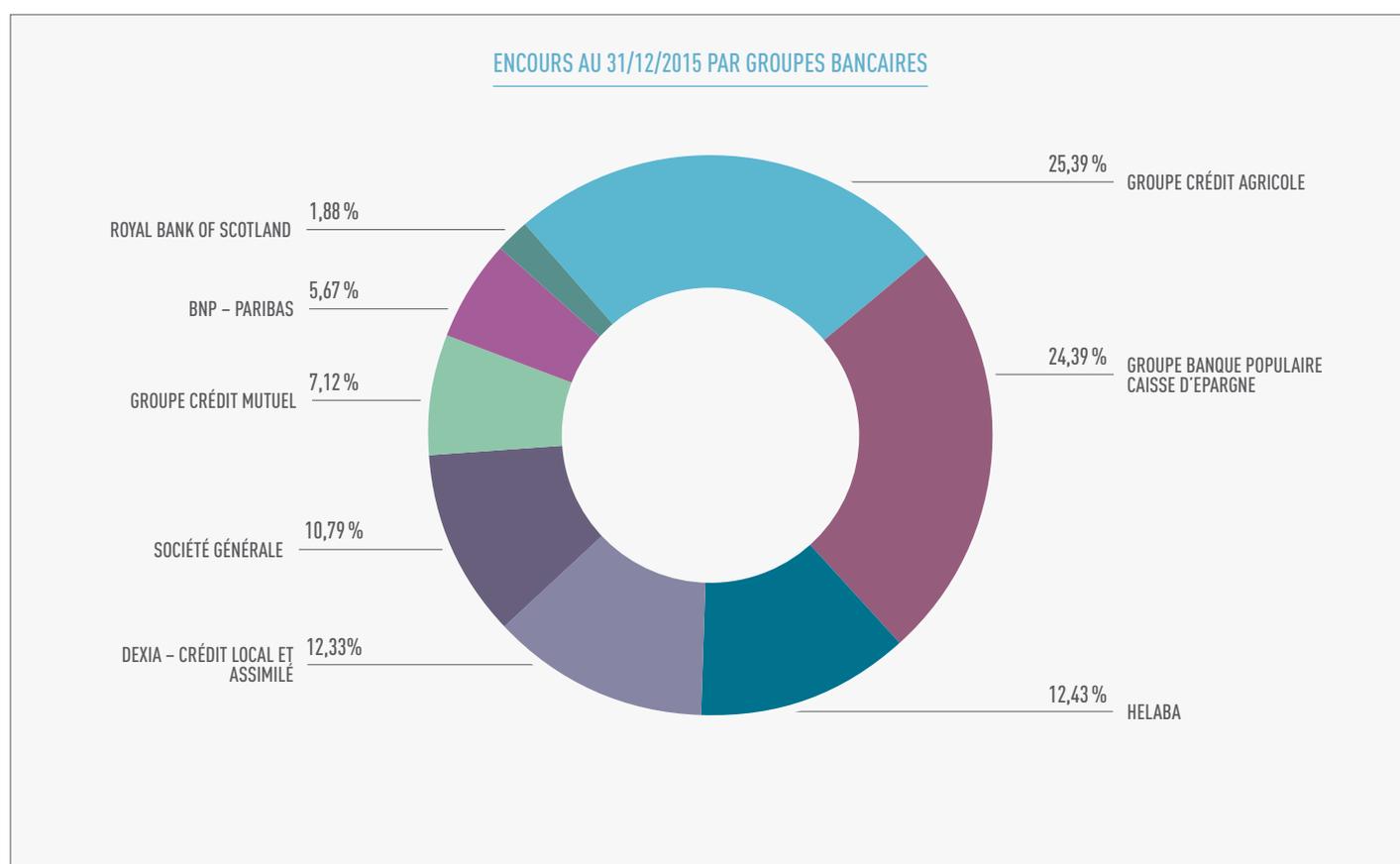
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2014		DETTE AU 31/12/2015		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Investisseur obligataire	107 333 332,00	25,32	145 999 998,00	35,27	36,02
Caisse des Dépôts et Consignations	60 429 532,31	14,26	54 730 801,99	13,22	- 9,43
Crédit Agricole Centre-Est	42 248 192,07	9,97	32 553 455,86	7,86	- 22,95
Helaba	28 666 666,67	6,76	26 500 000,01	6,40	- 7,56
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	27 642 857,13	6,52	24 214 285,70	5,85	- 12,40
Crédit Foncier de France	29 389 041,45	6,93	23 901 319,25	5,77	- 18,67
Société Générale	29 770 473,93	7,02	22 996 060,79	5,56	- 22,76
Crédit Agricole CIB	25 247 282,99	5,96	21 582 801,67	5,21	- 14,51
Caisse Française de Financement Local	8 256 031,87	1,95	13 587 660,12	3,28	64,58
Dexia - Crédit local	15 883 333,00	3,75	12 706 667,00	3,07	- 20,00
BNP - Paribas	13 443 387,28	3,17	12 099 048,52	2,92	- 10,00
Crédit Mutuel du Sud-Est	14 457 117,62	3,41	10 248 160,94	2,48	- 29,11
CIC - Lyonnaise de Banque	5 899 558,50	1,39	4 932 891,83	1,19	- 16,39
Royal Bank of Scotland PLC	6 000 000,00	1,42	4 000 000,00	0,97	- 33,33
Banque Populaire Loire et Lyonnais	4 195 098,36	0,99	3 896 128,62	0,94	- 7,13
La Banque Postale	5 000 000,00	1,18	0,00	0,00	- 100,00
TOTAL	423 861 905,18	100,00	413 949 280,30	100,00	- 2,34



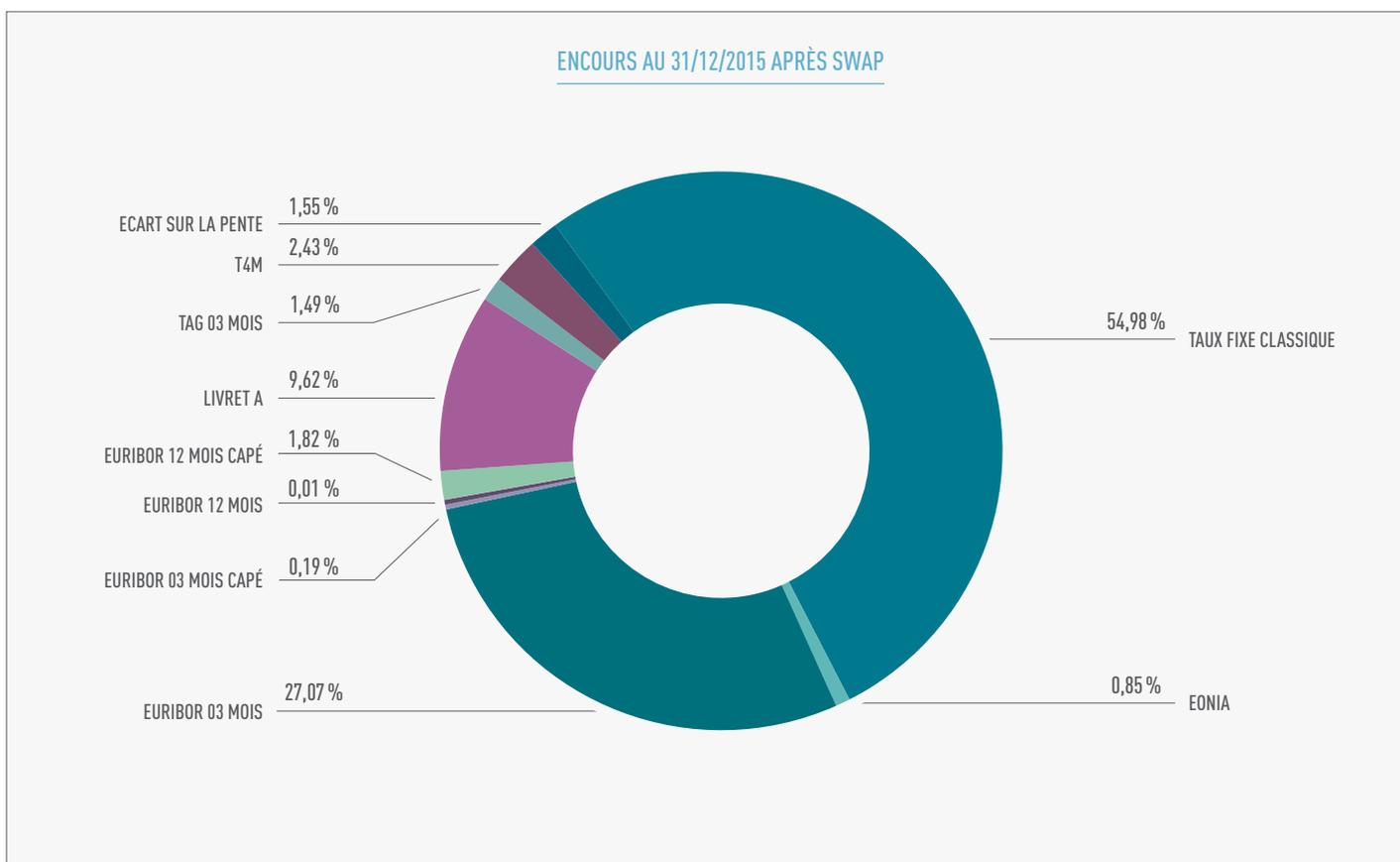
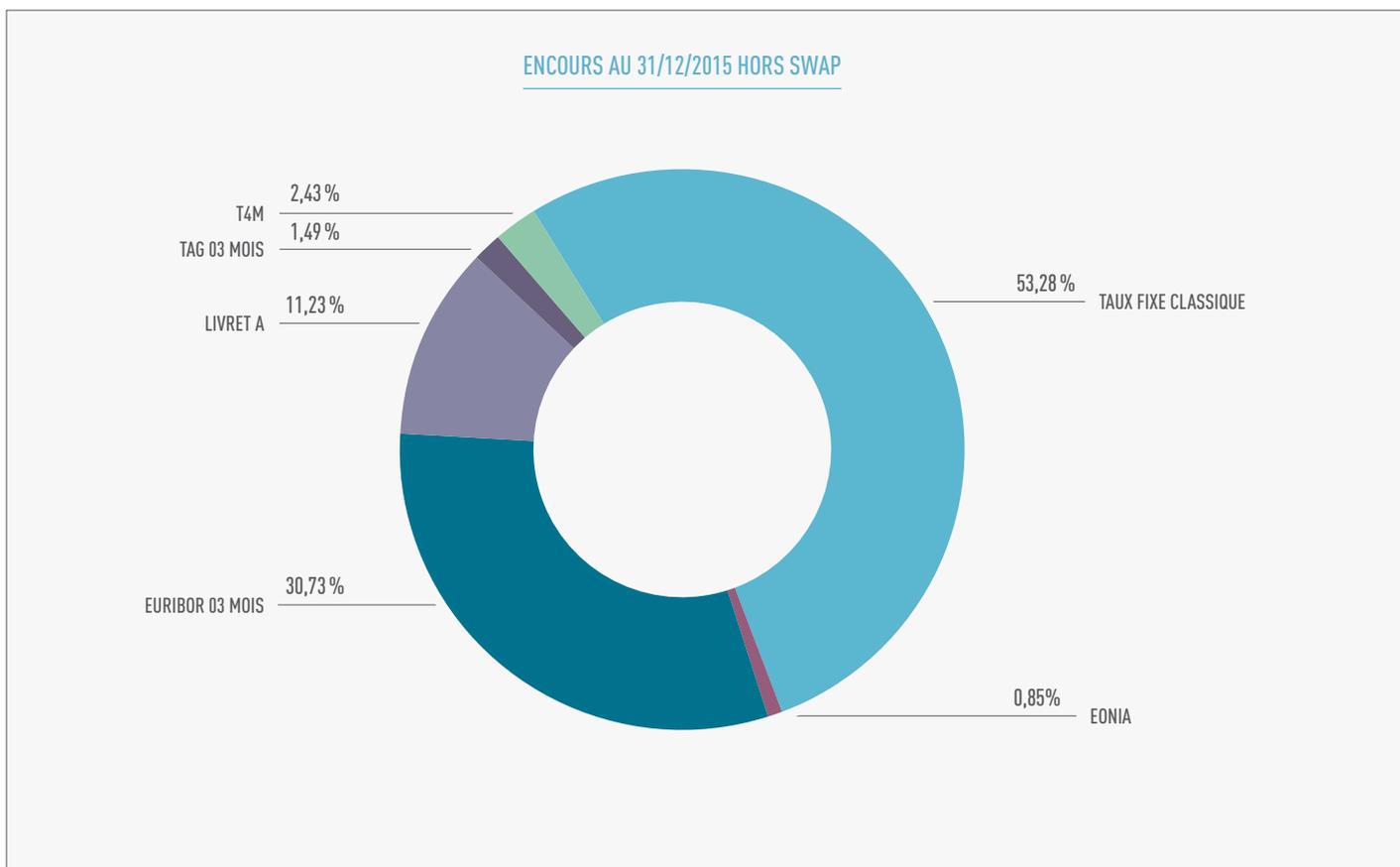
Le pool des financeurs de la Ville de Lyon est correctement diversifié et équilibré, les trois premiers prêteurs (hors obligataire) représentant 27,49 % de l'encours total contre 31,25 % en 2014. L'équilibre de l'encours entre de nombreux prêteurs (14 prêteurs ou types de prêteurs différents à fin 2015 contre 15 en 2014) est une préoccupation permanente tant vis-à-vis du secteur bancaire que vis-à-vis des placeurs obligataires : ainsi les trois émissions réalisées en 2015 ont été faites avec trois agents placeurs différents.

L'analyse par groupe bancaire fait apparaître une diversification moindre (les trois premiers prêteurs représentant 38,86 % de l'encours à fin 2015 contre 44,63 % fin 2014 hors financement obligataire) mais elle demeure satisfaisante puisque répartie sur dix prêteurs différents (voir graphique ci-dessous). Au 3^e rang en 2014, la Caisse des Dépôts et Consignations est redevenue le 2^e prêteur de la Ville (1^{er} hors financement obligataire) grâce à un amortissement moindre par rapport aux autres prêteurs (la dette souscrite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est une dette plus récente).

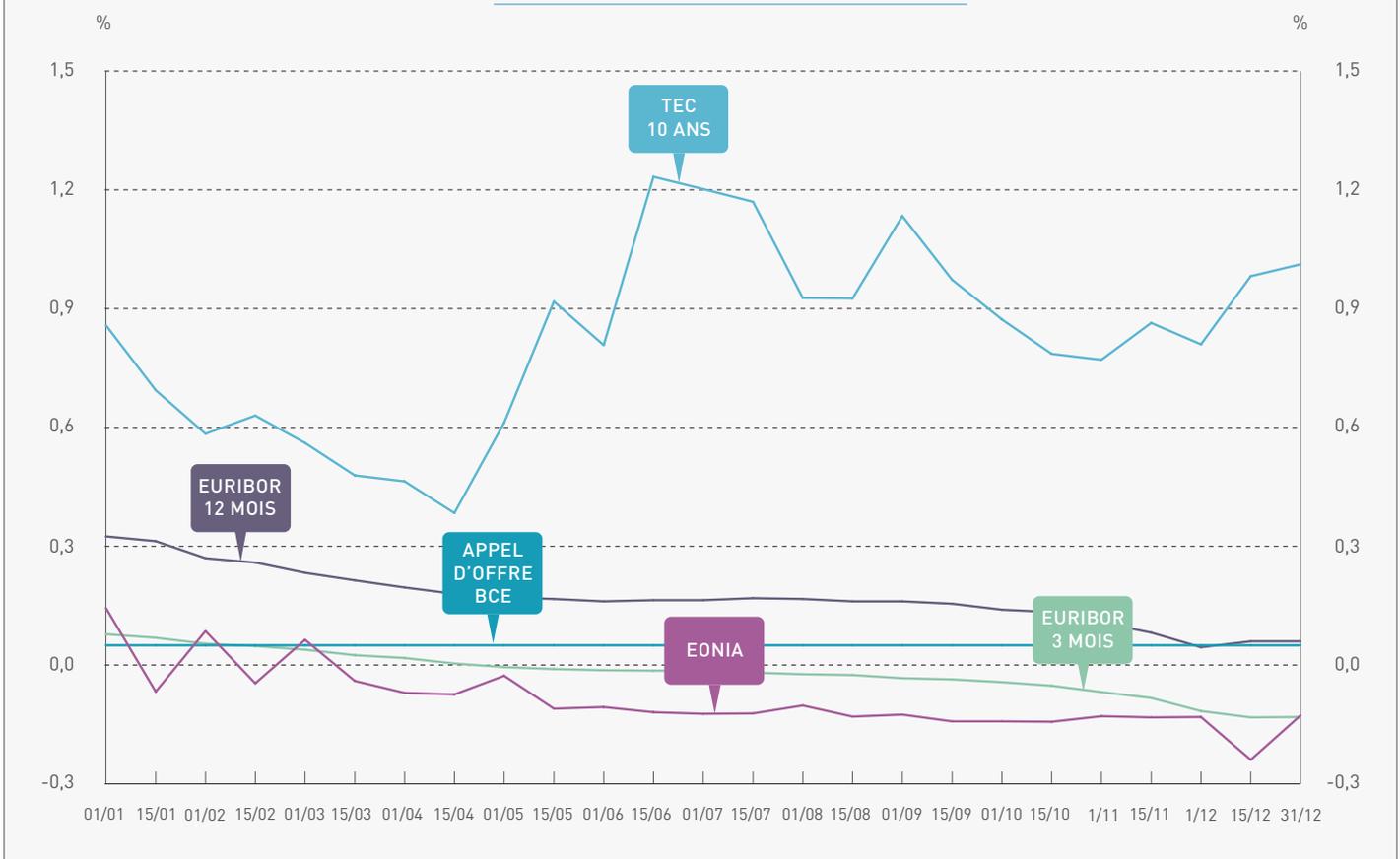
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR GROUPES BANCAIRES	DETTE AU 31/12/2014		DETTE AU 31/12/2015		ÉVOLUTION %
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	
Investisseur obligataire	107 333 332,00	25,32	145 999 998,00	35,27	36,02
Caisse des Dépôts et Consignations	60 429 532,31	14,26	54 730 801,99	13,22	- 9,43
Groupe Crédit Agricole	67 495 475,06	15,92	54 136 257,53	13,08	- 19,79
Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne	61 226 996,94	14,45	52 011 733,57	12,56	- 15,05
Helaba	28 666 666,67	6,76	26 500 000,01	6,40	- 7,56
Dexia - Crédit local et assimilé	29 139 364,87	6,87	26 294 327,12	6,35	- 9,76
Société Générale	29 770 473,93	7,02	22 996 060,79	5,56	- 22,76
Groupe Crédit Mutuel	20 356 676,12	4,80	15 181 052,77	3,67	- 25,42
BNP - Paribas	13 443 387,28	3,17	12 099 048,52	2,92	- 10,00
Royal Bank of Scotland PLC	6 000 000,00	1,42	4 000 000,00	0,97	- 33,33
TOTAL	423 861 905,18	100,00	413 949 280,30	100,00	- 2,34



3. Répartition de l'encours de dette par taux



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT EURO 2015



Conformément à ce qui avait été envisagé en 2014, le changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne en lien avec les risques déflationnistes dans la zone Euro, et la baisse des taux d'intérêt ont conduit les investisseurs à favoriser les propositions à taux révisables.

Ainsi, en 2015, la quasi-intégralité de la courbe des taux Euribor a basculé de manière durable en territoire négatif. Cela a coïncidé avec une baisse historique de l'ensemble des taux court terme. Toutefois, la chute des taux longs (voir l'évolution du TEC 10 ans dans le graphique ci-dessous) au cours du premier trimestre 2015 a questionné la Ville sur sa politique de financement (plus bas historique du TEC 10 ans à **0,331%** le 16 avril 2016).

Il est à noter que cette chute a été contrebalancée par une révision à la hausse des spreads demandés par les investisseurs pour les propositions à taux fixe.

Compte tenu de ces éléments et conformément à la volonté de la Ville de Lyon, la part de taux fixes dans l'encours de dette, opérations de couvertures comprises, a diminué pour revenir au niveau de 2013 (**55,80%**), elle est passée de **60,44%** fin 2014 à **54,98%** fin 2015.

En effet, la Ville bénéficie de taux historiquement bas mais aussi de marges relativement réduites par rapport à des propositions à taux fixe. Elle conserve par ailleurs une bonne proportion d'emprunt à taux fixe permettant de faire éventuellement face à une révision à la hausse des taux (même si une quelconque hausse des taux n'est pas attendue avant 2017 en raison des craintes toujours présentes de déflation dans la zone Euro et d'une atonie de la situation économique). Cette politique de la BCE qui combine taux bas, liquidité surabondante et rachat d'actifs, est néanmoins fortement contestée, notamment en Allemagne, du fait de la

pression qu'elle génère sur l'épargnant Allemand. Cela pourrait, à moyen terme, conduire la BCE à réviser sa stratégie.

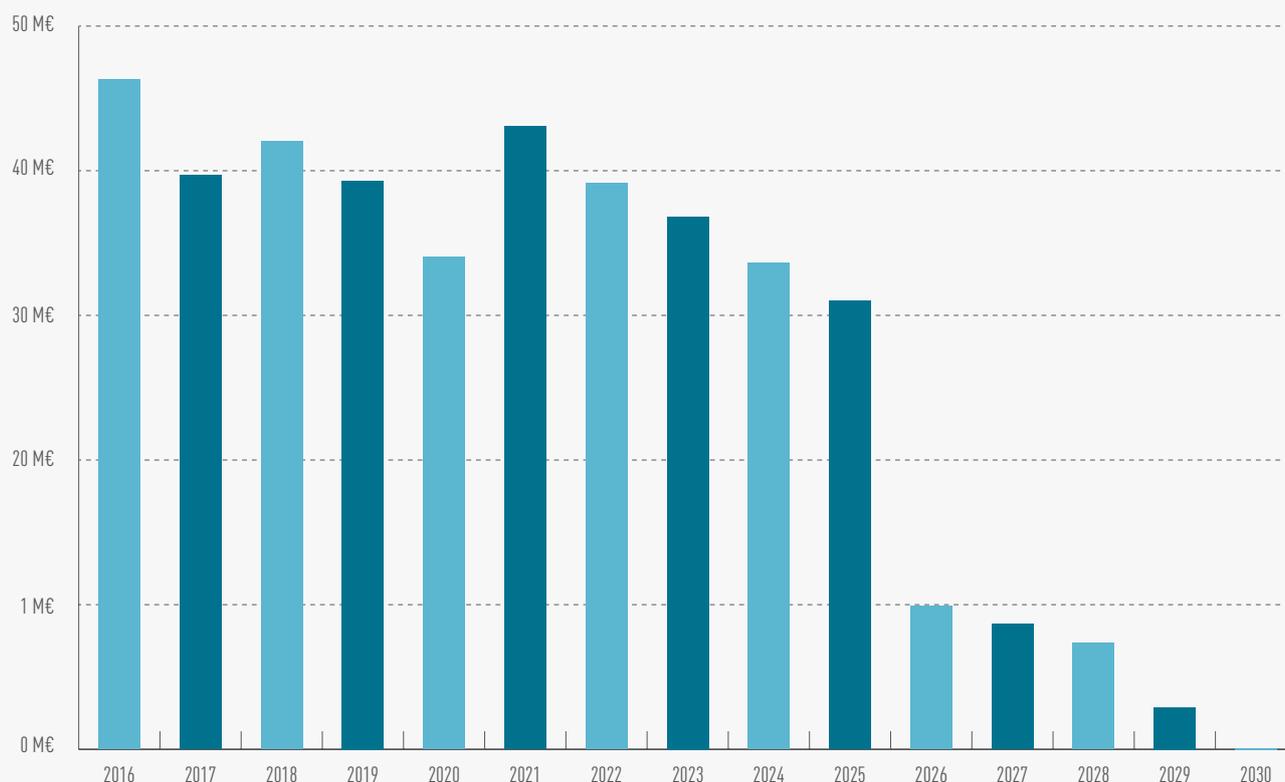
De façon concomitante, la part des taux révisables remonte (**43,47%** de l'encours total contre **39,56%** en 2014), elle permet de profiter des taux courts bas constatés (et même négatifs pour certaines indexations) et de dynamiser le taux moyen de la dette. Il est à noter également que cet encours se répartit sur différentes indexations, à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux.

Du fait de ces taux bas et d'une volatilité relativement faible sur les marchés (bonne lisibilité de la politique de la BCE), la mise en place de nouveaux « cap » au cours de l'année 2016 est à envisager car la proportion de ces instruments a fortement diminué au cours de l'année 2015 pour atteindre **2,01%** de l'encours total de notre dette.

La part de taux structurés continue de diminuer et ne représente plus que **1,55%** contre **2,16%** l'an dernier. Ils correspondent à des produits liés à la pente des taux qui ont été souscrits via des swaps afin d'abaisser le niveau de taux fixes anciens mobilisés au début des années 2000.

Enfin, le graphique ci-après présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré un recours depuis deux ans à des remboursements in fine, la Ville a veillé à lisser le profil d'amortissement de ses emprunts afin de ne pas créer de rebond certaines années et de respecter la règle de l'équilibre budgétaire. Il n'y a pas non plus d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette (5 ans et 3 mois) qui demeure faible et stable.

AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON



B. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

MODE DE FINANCEMENT DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2014 (€)	EXERCICE 2015 (€)	EVOLUTION (%)
Encours moyen du passif court terme	55 142 711,85	36 449 681,12	- 33,90
Dont revolving	25 041 341,99	13 578 448,24	- 45,78
Dont billets de trésorerie	30 101 369,86	22 871 232,88	- 24,02

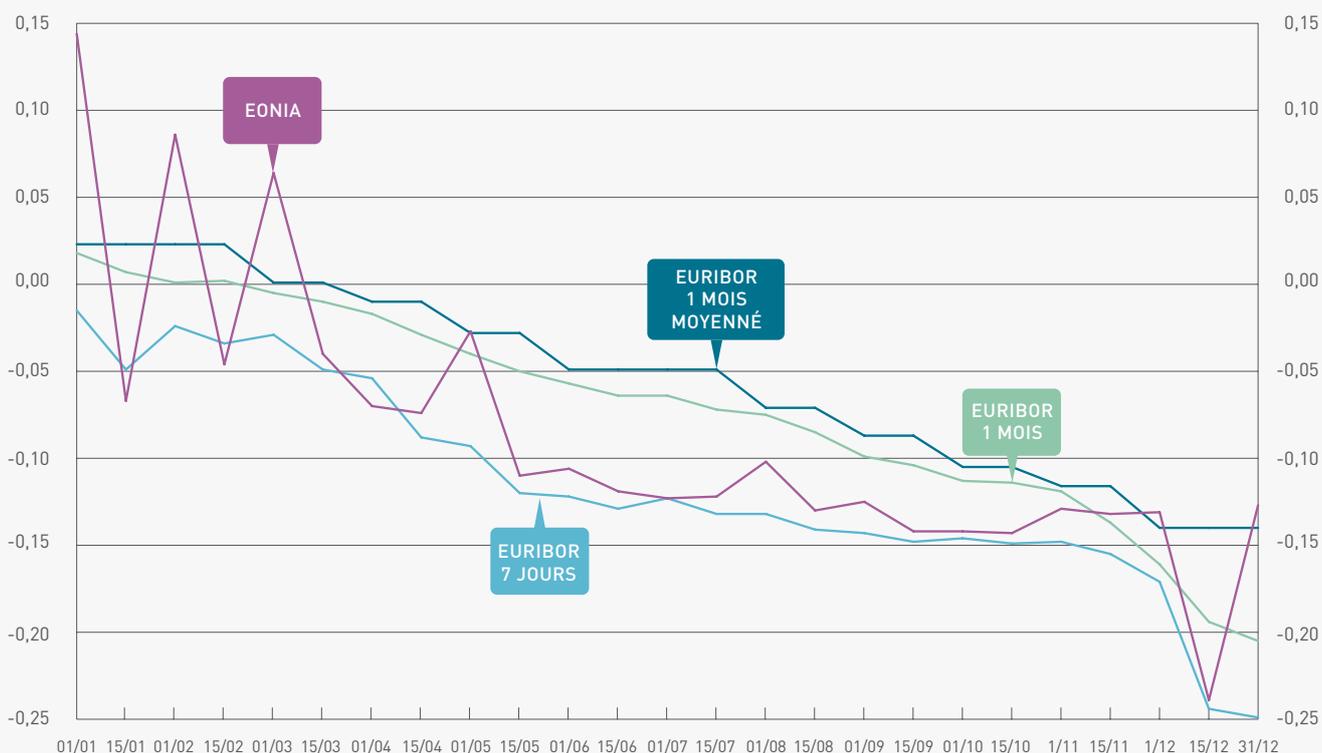
Comme l'indique le tableau ci-dessus, la Ville de Lyon a moins eu recours aux instruments de court terme en 2015. Ceci est notamment dû à une mobilisation de l'emprunt intervenu assez tôt dans l'année afin de profiter de conditions financières et de taux historiquement favorables sur le début de l'exercice (la campagne d'emprunt a été intégralement réalisée en mai 2015).

L'année 2015 a été également marquée par un phénomène inconnu jusqu'alors : les émissions à taux systématiquement négatif sur les billets de trésorerie et ce depuis avril. Cela signifie que lorsque la Ville émet un billet de trésorerie, c'est l'investisseur qui la rémunère et non plus l'inverse. Ceci est le résultat de la politique de la Banque Centrale Européenne qui a notamment abaissé son taux de dépôt au jour le jour de **-0,20%** le 10/09/2014 à **-0,30%** le 09/12/2015. Même si ce contexte a modifié la gestion courante en matière de trésorerie « zéro » (l'encours de trésorerie n'est plus calibré au plus juste, mais des billets de trésorerie d'un montant minimal de **10 M€** sont émis pour faire face aux besoins courants), la Ville veille scrupuleusement à ne pas émettre plus que de besoin comme le montre bien l'encours moyen du passif court terme.

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie 2015, la Ville dispose des instruments suivants :

- **4 contrats de lignes de trésorerie souscrits auprès de 4 établissements bancaires pour un montant total de 105 M€** : en décembre 2015, une ligne de trésorerie supplémentaire de **40 M€** a été conclue avec la Société Générale. Elle n'apparaît pas dans ce volume, le contrat n'étant entré en fonctionnement qu'à compter du 4 janvier 2016. Pour mémoire, en 2014, la Ville disposait également de quatre contrats auprès de 3 établissements bancaires mais pour un montant de **50 M€**. Ceci reflète, tout comme pour le long terme, la moindre difficulté à trouver de la liquidité auprès des banques ainsi que le besoin de compenser la disparition progressive de l'encours de dette revolving. En outre, pour le court terme, cette liquidité, bien que relativement chère, voit ses coûts diminuer en termes de commission (environ **0,11%** du montant sollicité contre **0,15%** en 2014) et de marge bancaire (de **0,80%** à **1%** selon les établissements et les indexations). Pour rappel, ces lignes n'ont pas vocation à être actionnées mais simplement à servir de back-up aux émissions de billets de trésorerie.

TAUX OBTENUS SUR ÉMISSIONS DE BILLET EN 2015



Détail des contrats souscrits en 2015 :

- Un contrat de 40 M€ auprès de la Société Générale affichant une marge sur Euribor 1 mois moyenné de **0,90%**, des frais de dossiers de **0,01%** de l'encours et une commission de confirmation de **0,10%**. Ce contrat a été mis en place en janvier 2015 et prendra fin en janvier 2016,
- Un contrat de **40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,90%** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0%**, des frais de dossiers de **0,01%** de l'encours et une commission de confirmation de **0,10%**. Il a été mis en place en mai 2015 et prendra fin en mai 2016,
- Un contrat de 20 M€ auprès de BNP-Paribas affichant une marge sur Euribor 3 mois de **0,80%** et une commission de non utilisation de **0,125%**. Il a été mis en place en juin 2015 et prendra fin en juin 2016,
- Un contrat de **5 M€** auprès de la Banque Rhône-Alpes affichant une marge sur Euribor 3 mois de **1%** et une commission de non utilisation de **0,10%**. Il a été mis en place en juin 2015 et prendra fin en juin 2016.
- A terme, trois consultations par an seront lancées (en avril, septembre et décembre vraisemblablement) afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité et pour porter l'encours total de lignes de trésorerie à **120 M€**, ce qui permettra de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

• **6 emprunts de type revolving auprès de 4 établissements prêteurs pour un montant de 18 874 202 €** contre **27 204 216 €** soit un nouveau recul de **30,62%** après **27,29%** l'an dernier. Pour mémoire, outre leur utilité dans le cadre de la gestion de la trésorerie, ce type de contrat revêt toute son importance en fin d'année car il assure le lien entre la gestion de la dette et de la trésorerie en permettant notamment d'afficher un résultat de clôture positif à très faible coût. Depuis la crise de 2008, les établissements bancaires refusent d'accorder de nouveaux prêts de ce type, en raison du coût important qu'ils représentent pour eux en termes de ressources.

C'est le recul continu de ce volume disponible, alors que la Ville souhaite poursuivre sa gestion en trésorerie zéro (garante d'économies de frais financiers), qui a conduit au vote du compte administratif 2015 avec un déficit dans la limite réglementaire autorisée.

• **Un programme de billet de trésorerie d'un montant de 150 M€ auprès duquel 5 établissements bancaires sont agents placeurs**: ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 (délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004). Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission quel que soit le montant émis (**36 € TTC** par émission, tarif qui n'avait jamais été révisé depuis 2004) à une rémunération forfaitaire de domiciliation de 60 € auquel s'ajoute des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008 (diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie), le programme de billets de trésorerie a été utilisé activement. Cet outil « désintermédié » permet d'accéder directement à des financements court terme en dehors des outils bancaires.

Au cours de l'année 2015, 24 billets de trésorerie ont été émis pour un montant total de **390 M€** (contre 31 en 2014, pour un montant total de **530 M€**) soit un montant moyen par billet de **16,250 M€** et une durée moyenne de 13,63 jours (contre un montant moyen par billet de trésorerie de **17,097 M€** et une durée moyenne de 17,74 jours en 2014). Ces émissions ont permis de réaliser une économie de **3 326,32 €** par rapport à l'utilisation des lignes de trésorerie (contre **447 812,68 €** en 2014).

C. LE COÛT FINANCIER DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

L'évolution du coût financier de la dette et de la trésorerie, tous budgets confondus, (charges financières moins produits financiers de la dette) est, pour la seconde année consécutive, en hausse significative (+ 10,89 % entre 2013 et 2014 et + 6,37 % entre 2014 et 2015).

Néanmoins, une fois retraité des indemnités de remboursement anticipé acquittées en 2015 (2,565 M€), le coût financier de la dette est en baisse (- 0,45 %).

L'augmentation des intérêts réglés par la Ville de Lyon reflète la hausse de + 8,47 % de l'encours de dette entre 2013 et 2014. Cet encours de dette a produit ces effets sur l'exercice 2015 puisque la plus grande part des emprunts souscrits en 2014 l'ont été après septembre 2014. En revanche, la stabilisation de l'encours en 2015 et la baisse des taux intervenue en 2014 et poursuivie en 2015 (le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne est passé de 0,15 % à 0,05 %) devraient permettre une baisse des intérêts à régler par la Ville en 2016.

COÛT DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2014 (€)	EXERCICE 2015 (€)	ÉVOLUTION (%)
Intérêts de la dette	8 855 086,15	8 732 453,49	- 1,38
Intérêts courus non échus	- 340 810,11	- 387 321,10	- 13,65
Intérêts de la trésorerie	101 716,50	7 253,00	- 92,87
Intérêts payés sur instrument de couverture	613 309,84	956 547,49	55,96
Intérêts payés	9 229 302,38	9 308 932,88	0,86
Indemnité de remboursement anticipé	1 855 000,00	2 565 270,38	38,29
Services bancaires et assimilés	380 605,47	396 372,67	4,14
Coût global de la dette et de la trésorerie	11 464 907,85	12 270 575,93	7,03
Intérêts reçus sur produit de couverture	- 937 793,78	- 1 062 780,20	13,33
Intérêts reçus sur billet de trésorerie	0,00	- 9 673,16	100,00
COÛT NET DE LA DETTE	10 527 114,07	11 198 122,57	6,37

Même si l'accès à la liquidité n'apparaît plus comme une préoccupation (en 2015, la Ville a obtenu des propositions supérieures aux besoins formulés dans ses consultations), le travail de sécurisation des financements sur le long terme doit se poursuivre. Ainsi, en décembre 2015, la Ville a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations deux offres de financement long terme (pour 8 456 616 €) qui n'ont pas été mobilisées et dont l'opportunité financière est en cours d'évaluation.

Analyse de l'évolution des frais financiers :

- **La gestion de la dette :** la charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (8,732 M€ en 2015 contre 8,855 M€ en 2014) et les charges réglées sur les swaps (0,957 M€ en 2015 contre 0,613 M€ en 2014) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (1,063 M€ en 2014 contre 0,938 M€ en 2014).

Au total, la charge nette de la dette (en termes d'intérêts courus échus) est en légère hausse entre 2014 (8,53 M€) et 2015 (8,626 M€) de + 1,12 % (contre + 3,60 % l'an dernier). Pour rappel, en 2014, les emprunts ont été principalement mobilisés à partir de septembre, quand leur mobilisation est intervenue au cours du 1^{er} semestre en 2015, ce qui a impacté doublement les intérêts réglés sur cet exercice. Enfin, les commissions diverses payées aux banques sont passées de 0,273 M€ en 2014 à 0,282 M€ en 2015 (soit une hausse de 3,29 %).

- **La gestion de la trésorerie :** les intérêts liés à la gestion de la trésorerie ont fortement diminué (- 92,87 %) entre 2015 (0,007 M€) et 2014 (0,102 M€). En prenant en considération les intérêts perçus dans ce cadre (0,010 M€ en 2015 contre 0 € en 2014), la trésorerie a au final généré des produits financiers. Toutefois, dans le même temps, les commissions diverses payées aux banques sont passées de 0,107 M€ en 2014 à 0,114 M€ en 2015 avec un volume de lignes de trésorerie qui a doublé.

Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les opérations réalisées durant l'année 2015 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte qui ont pu avoir une influence sur le déroulement de ces travaux.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction de la Qualité du service public, qui intervient sur le secteur Relation à l'utilisateur, pour le Courrier et Lyon en Direct,
- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et événementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2015, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein,
- Masse salariale correspondante.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles Paul Bocuse, et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2015.

Au sujet des quatre directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur, il en est de même pour les éléments budgétaires. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

Nombre d'ETP

Communication externe	25,6	Finances et budget	31,7
Animation événementielle	12,0	Contrôle de gestion	10,9
Cabinet du Maire	114,0	Informatique et télécommunications	75,3
Protocole	15,0	Commande Publique	34,8
Direction générale des services	13,6	Immobilier travaux	13,0
Mission développement durable	2,0	Construction	59,6
Mission égalité	5,8	Gestion technique des bâtiments	251,6
Mission relation à l'utilisateur	1,0	Logistique garage et festivités	60,2
Mission organisation méthode	3,0	Immobilier	137,3
Assemblées	11,4	Ressources humaines ⁴	14,2
Ressources documentaires	6,8	Communication interne et modernisation	5,0
Affaires sociales sports éducation et enfance ¹	1,0	Emploi et compétences ⁵	164,2
Développement territorial	58,8	Relations Sociales et Vie au Travail	30,8
Education	1650,4	Gestion administrative des personnels	46,5
Enfance	809,6	Projet SIRH	10,0
Sports	440,8	Ressources et contrôle de gestion (RH)	10,7
Affaires culturelles	43,4	Affaires juridiques	11,8
Archéologie	28,0	Assurances	4,9
Archives municipales	33,2	Service au public et sécurité	3,0
Bibliothèques	421,5	Cimetières	61,0
Centre d'Histoire Résistance et Déportation	24,9	Ecologie urbaine	45,0
Musée d'art contemporain	41,0	Qualité du service public	35,6
Musée de l'imprimerie	17,7	Cadre de Vie	23,0
Musée des Beaux-Arts	120,0	Police municipale	322,5
Musée Gadagne	50,8	Prévention sécurité	48,5
Musée Automobile Henri Malartre	10,8	Régulation urbaine	124,9
Orchestre National de Lyon	150,8	Supervision globale	34,0
Théâtre des Célestins	48,4	Pôle Ressources	16,1
Théâtre de la Croix Rousse	10,0	Mairies d'arrondissement	22,8
Théâtre du Point du Jour	1,8	Mairie 1 ^{er} arrondissement	24,0
Théâtre Nouvelle Génération	9,0	Mairie 2 ^e arrondissement	27,6
Maison de la Danse	18,0	Mairie 3 ^e arrondissement	45,3
Opéra National de Lyon	214,9	Mairie 4 ^e arrondissement	31,6
Développement urbain ²	2,8	Mairie 5 ^e arrondissement	29,0
Aménagement urbain	58,9	Mairie 6 ^e arrondissement	26,9
Déplacements urbains	16,0	Mairie 7 ^e arrondissement	31,8
Eclairage public	93,1	Mairie 8 ^e arrondissement	38,8
Economie commerce et artisanat	53,1	Mairie 9 ^e arrondissement	34,8
Espaces verts	383,6		
Halles Paul Bocuse	7,0		
Finances gestion systèmes d'information et télécommunications ³	1,0	TOTAL	7029

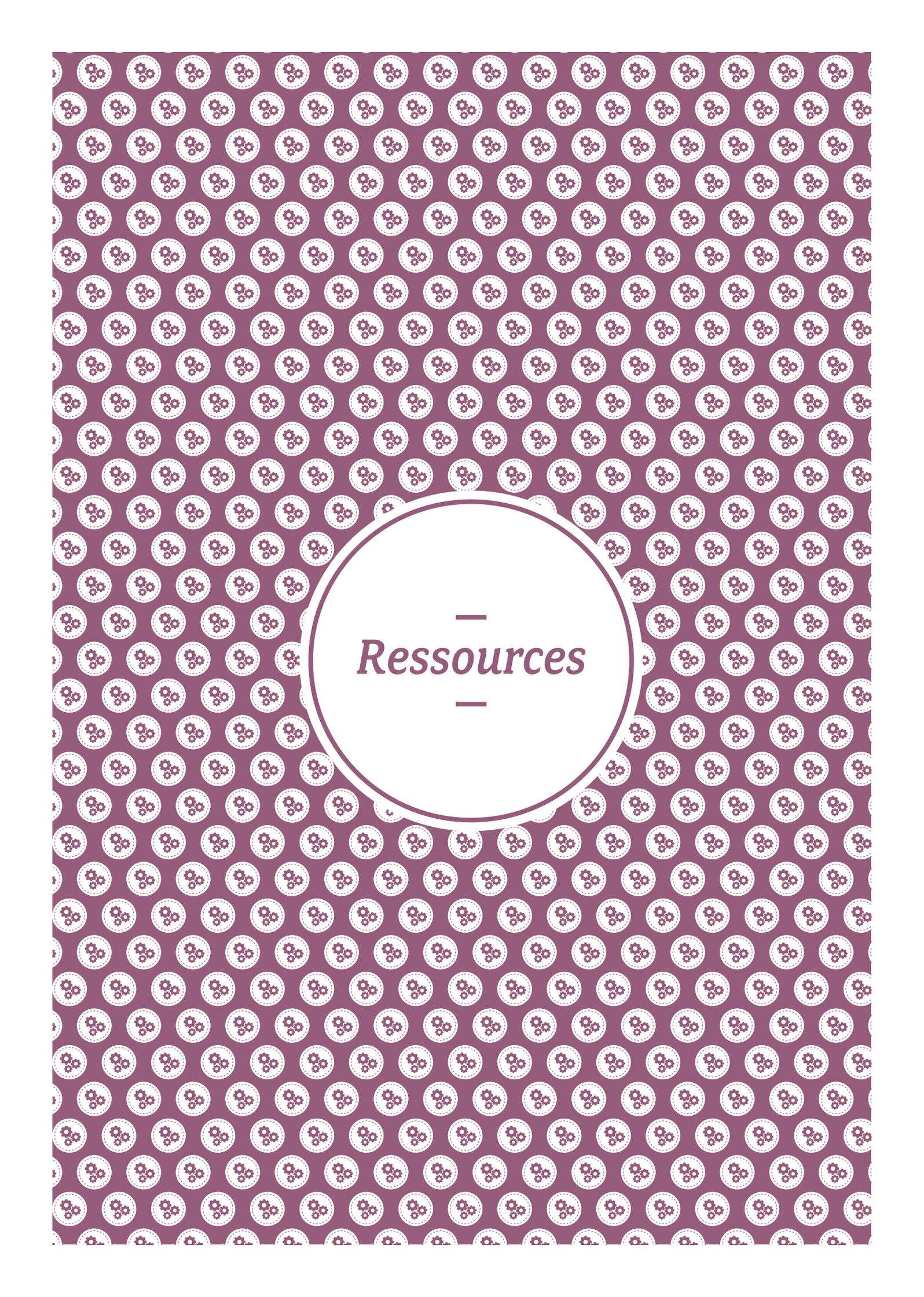
1. Secrétariat général DGASSEE.

2. Secrétariat général DGDU.

3. Secrétariat général DGFSIT.

4. Secrétariat général DGRH.

5. Dont agents en reconversion professionnelle.



—
Ressources
—



Ressources Humaines

Le contexte

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse se sont élevées à 320 714 k€ en 2015, soit 56,2% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (570 549 k€). Elles enregistrent une baisse de -0,7% par rapport au compte administratif 2014.

Il y a toutefois lieu de retraiter certaines dépenses pour être à périmètre comparable :

- Le budget de l'Auditorium est passé en budget annexe au 1^{er} janvier 2015 (11,34 M€ en 2014 sur le budget principal),

- Certaines dépenses mandatées en 2015 se rapportant à plusieurs exercices budgétaires, notamment le redressement URSSAF,

- Les dépenses relatives à la mise en œuvre des rythmes scolaires qui ont eu une incidence en année pleine en 2015, alors que cela n'avait concerné que les 4 derniers mois de l'exercice 2014.

Après retraitements, les dépenses de personnel du budget principal enregistrent une progression de +1,3% par rapport au compte administratif 2014.

Hors retraitement lié aux rythmes scolaires, l'évolution est de +2,46%.

Postes permanents

Chapitre 012

- Dépenses 2014: 285 103 k€,
- Dépenses 2015: 280 763 k€,
- Evolution: - 4,34 M€, soit - 1,5%,
- Recettes 2015: 956,6 k€.

Après retraitement des dépenses relatives au passage en budget annexe de l'Auditorium et de celles mandatées en 2015 se rapportant à plusieurs exercices budgétaires, les dépenses de personnel des agents sur postes permanents (qui représentent 87,5% des dépenses de personnel de la ville) enregistrent une évolution de +1,2%.

Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

- Des mesures nationales s'imposant à la ville de Lyon, principalement:
 - Revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2015 (2^e tranche) de 5 points pour les agents de catégorie C et ceux relevant du premier grade des cadres d'emploi de catégorie B,
 - Hausse des taux de contribution employeur à la CNRACL, à l'IRCANTEC et des taux d'assurance vieillesse au 1^{er} janvier 2015.

Les mesures nationales ont représenté, à elles seules, 0,76 point de la progression globale des dépenses des personnels permanents.

- Du solde du GVT (glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria ;
- De la progression des effectifs : + 32 ETP (Equivalents Temps Plein) en moyenne annuelle, soit une hausse de 0,5% entre 2014 et 2015 résultant de l'application des Plans de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) 2015 et antérieurs.

Les recettes concernent principalement :

- Les remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Comité des œuvres sociales de la Ville, mission Sites Historiques, Centre Nautique Intercommunal ...),
- Les remboursements de l'avance des dépenses de chèques restaurant, opérée par la Ville pour le compte de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Lyon.

Postes non Permanents

Chapitre 012

- Dépenses 2014: 14 156,1 k€,
- Dépenses 2015: 18 341,2 k€,
- Evolutions : + 4,2 M€, soit 29,6%,
- Recettes 2015: 732,3 k€.

C'est sur ce programme que sont payés les agents non permanents. Les directions disposent d'une enveloppe arrêtée dans le cadre du PGAEC pour les accroissements temporaires d'activité (ATA), accroissements saisonniers d'activité (ASA), les vacataires ainsi que pour les remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacataires) et suivies mensuellement.

La hausse observée résulte très largement de l'effet en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre à partir de septembre 2014 (besoins occasionnels intervenant sur les centres de loisirs sans hébergement gérés en régie).

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements par l'Opéra des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents et de rappels sur les payes des agents.

Insertion

- Dépenses 2014: 2 034,3 k€,
- Dépenses 2015: 2 134,8 k€,
- Evolution : + 100,5 k€, soit 4,9%,
- Recettes 2015: 430,4 k€.

La Ville de Lyon met en œuvre depuis plusieurs années une politique d'insertion professionnelle qui a pour objectif de promouvoir ses métiers, d'être un levier de pré-recrutement notamment sur les postes déficitaires et en tension et dans la perspective de départs en retraite, mais également de favoriser l'accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap. Elle s'est investie tant dans l'accueil que dans l'accompagnement et l'aide au retour à l'emploi. Ce programme a pour finalité la prise en charge de tous les frais de fonctionnement et de rémunération liés à la gestion des emplois d'insertion: contrats d'apprentissage, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et stages.

Contrats d'apprentissage

La Ville de Lyon a accueilli en moyenne, sur l'année 2015, 75 contrats d'apprentissage dans 20 directions pour une masse salariale chargée de 983 642 €. En 2014, cela représentait en moyenne 78 contrats d'apprentissage pour une masse salariale chargée de 1 014 783 €.

Cet écart budgétaire s'explique par le fait que la rémunération d'un apprenti est un pourcentage du SMIC (selon un barème compris entre 25 % et 98 % du SMIC) qui varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

En 2015, la Ville de Lyon a embauché en moyenne 40 contrats d'accompagnement dans l'emploi dans 14 directions pour une masse salariale chargée de 822 354 € contre 751 277 € en 2014 (37 CAE en moyenne). L'Etat, par le biais de l'Agence de Service de Paiement, a versé une aide financière de 418 002 € et le Département une participation de 9795€. Le coût net annuel de ce dispositif a donc représenté 394 557 € contre 513 680 € pour l'année 2014.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des apprentis et des CAE, la Ville de Lyon a dépensé au total, en 2015, 198 790 € en frais de formation contre 175 785 € en 2014. Cette hausse de 13 % s'explique par l'augmentation du nombre de CAE accueillis au sein de la Ville et par les frais de scolarité des Centres de Formations des apprentis, qui varient selon les diplômes et les structures.

Stagiaires

Pour l'année 2015, 126 874 € ont été consacrés à la gratification des étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois, soit 63 stagiaires (hors budgets annexes et CCAS).

La législation relative aux conditions d'accueil des stagiaires a évolué entre 2014 et 2015, ayant notamment pour conséquence une augmentation du montant de la gratification accordée de plus de 50%. De ce fait, le nombre de stagiaires gratifiés accueillis au sein de la Ville de Lyon a diminué de 19,5 % mais les dépenses sont en augmentation de 4,38 % par rapport à 2014 (121 551 €).

Recettes

Les recettes proviennent des aides financières de l'Etat, du Département du Rhône et de Lyon Métropole au titre des contrats d'accompagnement à l'emploi et de Pôle Emploi suite à l'accueil de demandeurs d'emploi dans le cadre des évaluations en milieu de travail en vue de découvrir un nouveau métier. Ce dernier dispositif a été supprimé courant 2015 et remplacé par un autre dispositif, les périodes de mise en situation en milieu professionnel ne donnant plus lieu à une subvention pour les organismes d'accueil.

Entre 2014 et 2015, les recettes relatives aux contrats d'accompagnement à l'emploi ont augmenté de 70 % (+ 169 k€). Cette évolution résulte d'une modification des conditions d'aides définies par arrêté préfectoral et du mode de calcul de ces aides qui varient en fonction de la situation du contrat aidé.

Formations

- Dépenses 2014: **1 672,8 k€**,
- Dépenses 2015: **1 304,1 k€**,
- Evolution: - **368,8 k€**, soit - **22 %** (avec un nombre plus important d'agents formés).

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon ainsi qu'aux agents du CCAS, puisqu'il existe une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

Le nombre de jours de formation pour les stagiaires en 2015 s'élève à 30 749 et se décompose comme suit:

- 29 365 jours pour la Ville de Lyon contre 27 688 en 2014,
- 1 384 jours pour le CCAS contre 1 389 en 2014.

Après une baisse sensible en 2014, le nombre d'agents formés repart à la hausse (5 948 agents en 2015 contre 5 849 en 2014):

- 5 501 agents VDL contre 5 527 en 2014,
- 447 agents du CCAS contre 322 en 2014,

La durée moyenne des formations progresse sensiblement pour les agents de la Ville, soit 5,34 jours par agent formé de la Ville (contre 5,01 en 2014).

Les formations se répartissent de la manière suivante:

- La Ville recourt au CNFPT pour organiser 36 % des journées de formation sur la base de la cotisation obligatoire versée à cet organisme (1 % de la masse salariale). Le nombre de journées organisées demeure constant, malgré l'évolution des modalités d'inscription (dématérialisation). Cela atteste de l'action des services municipaux afin d'utiliser au mieux l'offre de service de cet organisme.
- Le nombre de jours de formation dispensés par des formateurs internes de la Ville progresse de 40 % et représente, en 2015, 17 % du volume des formations réalisées. Les actions se sont concentrées dans le domaine des

Ressources Humaines au titre du transfert en local des activités de gestion (projet partage de la fonction RH), de l'internalisation des formations de prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin d'enrayer l'usure professionnelle, dans différents cursus métiers [état civil, prise en main de certains outils informatiques (Astre, HR Access, INSER, GTA, GIMA, Selligent...)] ou encore sur les gestes techniques d'intervention pour les agents de la police municipale...

- 47 % des formations sont assurées par des prestataires sélectionnés sur la base d'un appel à projets. Il s'agit de répondre ainsi aux besoins exprimés par les directions dans le cadre du plan de formation annuel, en complément des réponses apportées en interne ou au titre de la cotisation au CNFPT (il est à noter que le CNFPT est également sollicité dans ce cadre pour réaliser des actions payantes, en complément de la cotisation).

Recrutement

- Dépenses 2014: **325,7 k€**,
- Dépenses 2015: **186 k€**,
- Evolution: - **1 39,7 k€**, soit - **43 %**.

Ce programme intègre les frais liés aux recrutements: diffusion d'annonces de recrutement, participation de la ville à différents salons autour de l'emploi public, remboursement aux différents Centres de Gestion qui organisent des concours auxquels participent les agents de la ville, honoraires pour les cabinets de conseils, etc...

La forte baisse des dépenses porte essentiellement sur les remboursements aux Centres de Gestion des frais d'organisation des concours (271 246 € mandatés en 2014 contre 127 260 € en 2015). Cet infléchissement est lié au décalage de facturation des Centres de gestion de différents départements.

Dans un souci de simplification des procédures administratives et de gestion budgétaire, une convention a été signée avec le Centre de Gestion du Rhône afin que la Ville de Lyon participe aux frais d'organisation des concours et examens sur la base d'une somme forfaitaire annuelle de 100 000 €.



Ressources Humaines (suite)

Politiques sociales

- Dépenses 2014: **12 518,2 k€**,
- Dépenses 2015: **12 876,4 k€**,
- Evolution: **+ 358,3 k€**, soit **2,9 %**,
- Recettes 2015: **1 287 k€**.

Ce programme intègre les dépenses à caractère social pour le personnel de la Ville, relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse), en particulier:

- L'aide à la restauration sous la forme des titres restaurant (5 729 k€),
- Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (2 346 k€) en diminution de 440,7 k€ notamment du fait de la réduction ponctuelle de la subvention versée COS,
- L'aide à la couverture santé-prévoyance des agents, qui progresse toujours sur 2015 du fait de l'adhésion de nouveaux agents au contrat collectif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (2 169 k€ au lieu de 2 106 k€),
- L'aide aux trajets domicile-travail des agents (1 051 k€),
- La subrogation prévoyance (1 038 k€),
- Les capitaux décès versés aux ayants-droit des agents décédés (139,8 k€),
- La prise en charge des frais liés aux congés bonifiés (94,4 k€),
- Les aides aux parents d'enfants handicapés (113,8 k€),
- Les aides aux vacances collectives (66 k€).

Entre 2014 et 2015, l'évolution des dépenses de ce programme est de + 358,3 k€, soit + 2,9 %.

Charges de personnel (chapitre 012)

Au 1^{er} janvier 2014, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam en décidant d'augmenter sa participation au bénéfice des agents. Aussi, en 2015, de nouveaux agents ont-ils continué d'adhérer au dispositif et la participation employeur de la Ville s'est élevée à 2 169 k€, contre 2 106 k€ en 2014, évoluant de + 63 k€ (+ 3 %).

En 2015, 5 173 agents (relevant du budget principal, des budgets annexes et du CCAS) ont adhéré au contrat Santé, contre 4 807 en 2014, soit une hausse de 7,6 %. Ainsi, 57,5 % des agents pouvant prétendre au bénéfice des prestations Santé ont-ils opté pour ce contrat (56,22 % en 2014).

5 399 agents (relevant du budget principal, des budgets annexes et du CCAS) ont adhéré aux

contrats Prévoyance, contre 5 067 en 2014, soit une progression de 6,6 %. Le taux de pénétration des contrats Prévoyance est encore plus favorable: 60,06 % des agents pouvant en bénéficier ont choisi d'adhérer (59,26 % en 2014).

Au 1^{er} janvier 2014, la Ville a opté pour la subrogation. Celle-ci permet aux agents malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de leur rémunération, leur évitant de se retrouver dans une situation sociale difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville (1 038 k€ en 2015), cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

5 729 k€ ont été octroyés sous la forme des titres restaurant. La valeur faciale est de 7 € par titre restaurant avec un financement à hauteur de 4,10 € pour l'employeur et 2,90 € pour l'agent. Le nombre de titres restaurant attribué correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

Le budget est en hausse (+ 153,4 k€, soit + 2,8 %) compte tenu de l'évolution du nombre de bénéficiaires (hausse des effectifs et mise en place des rythmes scolaires depuis septembre 2014).

Autres charges (chapitre 011)

Le plan de déplacements domicile-travail effectués au moyen de transports publics instauré depuis 2010 permet la prise en charge partielle (50 % dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL, mise en place en 2005, qui permet aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

En 2015, l'aide au trajet domicile-travail a concerné 4 360 agents (contre 4 293 agents en 2014), pour une dépense de 1 051 k€ (contre 1 037 k€ en 2014). Les agents privilégient de plus en plus les déplacements en transports collectifs (bus, train).

Recettes

Elles proviennent en priorité du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville (1 038 k€, contre 526 k€ en 2014), de la vente directe aux agents de titres restaurant (16 k€), du reversement contractuel avec le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées et d'un rembour-

sement des titres restaurant inutilisés par les agents sur les années antérieures à 2015, ce qui génère une évolution des recettes de + 54 %.

Prévention et ergonomie

- Dépenses 2014: **960,2 k€**,
- Dépenses 2015: **875,4 k€**,
- Evolution: **- 84,8 k€**, soit **- 8,8 %**,
- Recettes 2015: **126,1 k€**.

Ce programme intègre les dépenses de prise en charge des actions de prévention des risques professionnels, des diagnostics et des études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, ainsi que l'achat d'équipements de protection individuelle. Il intègre les dépenses afférentes aux actions de prévention et d'ergonomie pour les agents des services, et aux frais médicaux et de médecine du travail.

Entre 2014 et 2015, les dépenses de ce programme diminuent de - 84,8 k€, soit - 8,8 %.

Ce programme comprend les crédits afférents au conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la politique en faveur du handicap. Sur ce programme, les dépenses enregistrent une diminution de - 37,8 k€, mais cela ne reflète pas la réalité dans la mesure où des crédits ont été transférés à des directions pour des aménagements de postes de travail (81 k€). La Ville a continué son action en faveur du recrutement, de l'intégration et du maintien à l'emploi de personnes en situation de handicap, avec les fonds reçus en 2012 du FIPHFP. Les actions menées en 2015 (295 k€) ont permis notamment de proposer des formations longues aux agents en reclassement et de réaliser un nombre d'aménagements de postes en forte hausse par rapport à l'année précédente.

Fin 2015, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était de 6,9 % (6,57 % fin 2014). Ainsi, la Ville n'a pas eu à payer de contribution au FIPHFP pour la troisième année consécutive.

Ce programme comprend également

- Les frais et honoraires médicaux ont fortement baissé en 2015 (- 100,1 k€) dans la mesure où la Croix-Rouge, prestataire pour les radiographies pulmonaires en camion mobile, a cessé cette activité. Ces examens sont désor-

mais effectués à la demande et gratuitement par un Centre de Prévention,

- Les achats d'équipements de protection individuelle (EPI) ont diminué de -21,8 k€,
- Les dépenses d'études relatives à la prévention des risques psycho-sociaux ont augmenté de 63 k€ par rapport à 2014. En effet, en 2015 un accompagnement de la prévention des risques psycho-sociaux a été conduit dans plusieurs directions,
- Les dépenses d'études et de recherche ont augmenté de 12,1 k€ en 2015 du fait de la réalisation d'un diagnostic de l'absentéisme dans les services.

Recettes

Les recettes proviennent de remboursements:

- Par les tiers responsables d'un accident de travail ou de trajet d'un agent de la Ville (105 k€ perçus à ce titre en 2015),
- Du coût des visites médicales organisées pour le compte des agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région.

Chômage

- Dépenses 2014: **2 805,8 k€**,
- Dépenses 2015: **2 746,3 k€**,
- Evolution: - **59,5 k€**, soit - **2%**.

Ce programme recense les dépenses d'indemnisation des agents pour lesquels le contrat de travail avec la Ville a pris fin.

Compte tenu du passage en budget annexe des dépenses de l'Auditorium, il y a lieu de retraiter ces dépenses pour être à périmètre comparable. L'évolution entre 2014 et 2015 est alors de +1,9% (+ 51,9 k€) mais elle est moins marquée qu'au cours des années précédentes en raison d'une vigilance accrue pour réemployer des agents arrivant en fin de contrat.

Déplacements

- Dépenses 2014: **690,8 k€**,
- Dépenses 2015: **839,8 k€**,
- Evolution: + **149 k€**, soit + **21,6%**.

Ce programme comprend toutes les dépenses afférentes aux déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc

hors déplacements domicile-travail. Il se décompose entre les abonnements professionnels et l'achat de tickets TCL (308,9 k€) et l'achat des billets de transport et remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels et de leurs formations, pour un montant de 452 k€ (dont 114,2 k€ résultant du transfert, des dépenses entre le programme « formation » et ce programme).

L'évolution des dépenses observée sur ce programme résulte également d'une augmentation du nombre d'abonnements professionnels consécutive à la réorganisation territorialisée de la direction de l'Education (+ 2,6%) et une augmentation des frais de mission (+ 6,6%), ces déplacements étant fluctuant d'une année sur l'autre ; ils étaient en baisse en 2014 mais augmentent en 2015.

Communication Interne

- Dépenses 2014: **198,9 k€**,
- Dépenses 2015: **176,9 k€**,
- Evolution: - **22 k€**, soit - **11%**.

Les programmes de la Direction concernent 5 axes, en dehors des frais de la Direction:

- L'intégration des nouveaux agents de la Ville (accueil institutionnel, cartes professionnelles...),
- La conception et la réalisation des médias internes (Reflets, Reflets RH Infos, Kiosque intranet, différentes lettres d'informations...),
- L'organisation des événementiels internes (institutionnels, sportifs, culturels),
- L'élaboration de différents supports de communication institutionnelle (bilan social, plaquettes...),
- L'accompagnement des Directions et des grands projets.

En 2015, la Direction de la communication interne et de la modernisation a assuré ses différentes missions, sans évolution notable:

- Intégration des nouveaux collaborateurs de la Ville (neuf accueils institutionnels, un accueil des apprentis),
- Réalisation des médias internes,
- Organisation des événementiels internes (réunions des Directeurs, scène musicale pour le personnel à l'occasion de la Fête de la musique, cercle de lecteurs internes à l'occasion des Assises internationales du roman, opération Run in Lyon, ...),

- Accompagnement des grands projets (Egalycité, développement durable, marges de manœuvre, partage de la fonction RH...) et des Directions.

La légère diminution des dépenses entre 2014 et 2015 est attribuable aux faits suivants:

- Une baisse du nombre d'agents accueillis,
- Un nombre de réunions de Directeurs inférieur aux années précédentes.

Dépenses pour le compte du CCAS

- Dépenses 2014: **556,2 k€**,
- Dépenses 2015: **543,6 k€**,
- Evolution: - **12,6 k€**, soit - **2,3%**,
- Recettes 2015: **1 202 k€**.

En 2015, 543,6 k€ ont été dépensés pour le compte du CCAS (et remboursés par ce dernier) au titre de l'achat des chèques restaurant.

Les recettes incluent également le remboursement par le CCAS de la prestation de service correspondant aux frais occasionnés par la Ville pour les prestations qu'elle assure pour le compte du CCAS.



Garage

Le contexte

Le garage municipal assure la gestion du parc de véhicules de la Ville ainsi que des vélos professionnels. Il a également en charge divers engins, bennes, remorques et matériels nécessaires à l'activité des directions. Il assure également l'organisation et le suivi des approvisionnements en carburant.

L'activité du garage est impactée par la législation environnementale concernant les véhicules et les énergies. L'année 2015 a été marquée par une cotation du baril de pétrole en forte baisse à 59,06 \$ le baril en moyenne annuelle contre 99,02 en 2014 mais dans le même temps, l'euro s'est déprécié face au dollar (1€ = 1,33 \$ en 2014 et 1,11 \$ en 2015).

Les chiffres clés

Véhicules :

- 841 véhicules entretenus (dont 11 pour le CCAS et l'ENSBAL),
- 161 vélos dont 38 à assistance électrique,
- 254 matériels divers (34 engins, 63 remorques, 143 bennes et 14 petits matériels à moteur) soit 1 256 unités.

Carburants :

- 817,5 k€ (913 en 2014 et 970 en 2013),
- 643 915 litres (659 302 en 2014 et 688 411 en 2013).

Entretien atelier et sous traitance :

- 3 537 interventions (3 375 en 2014 et 3 694 en 2013).

Actions menées en 2015

Le garage municipal poursuit ses actions pour rationaliser, harmoniser et réduire le parc au strict besoin des services concernés. En 2015, un nouveau pool de véhicules mutualisés a été mis en place au parc de la Tête d'Or.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de carburants

Elles ont diminué de 96 k€ (- 10,5 %). Avec un prix annuel moyen de règlement de 1,30 € le litre, cette économie globale s'explique pour 20 k€ par la réduction de la consommation à hauteur de 15 388 litres (- 2,33 %) et 76 k€ par la baisse des prix. Dans le même temps, les charges relatives aux locations de batteries des véhicules électriques ont progressé de 12 k€ du fait de la mise en place de l'expérimentation d'un véhicule nacelle tout électrique et de la livraison de 6 nouveaux véhicules électriques.

L'entretien et la maintenance du parc de véhicules

Après une forte baisse en 2014, les charges de ce secteur (720 k€) sont revenues au même niveau qu'en 2013 :

- Atelier : la dépense en pièces détachées (+ 40 k€) a été impactée par la hausse des prix (+ 2 % soit + 7 k€) ; plus d'interventions sur des matériels très spécifiques ou très techniques dont les pièces sont onéreuses (surfaces de patinoires, télécommandes, technologie hydraulique soit + 16 k€), et du fait d'un nombre global d'interventions prises en charge en hausse de 160 unités et d'un coût moyen plus élevé (+ 17 k€),
- Sous traitance (+ 60 k€) : le nombre de réparations que le garage municipal ne peut traiter reste identique à 2014 (178 et 177) mais le montant moyen de la réparation est de 957 € en 2015 contre 736 en 2014 soit + 30 % du fait d'une accidentologie plus conséquente en réparations,
- Contrôles techniques : les dépenses de ce poste restent globalement identiques à 35 k€.

Les recettes de fonctionnement

- S'agissant des recettes de cessions de véhicules, les recettes sont en progression à 183 k€ contre 125,5 k€ en 2014 en lien avec le rythme de livraison des véhicules neufs impliquant la réforme des véhicules remplacés,
- La recette de participation des agents autorisés aux trajets domicile travail affiche une baisse du fait d'un décalage du nombre de mois titrés (12 en 2015 et 13 en 2014). En données corrigées sur 12 mois, ce produit est stable à 163 k€,
- Les remboursements des budgets annexes (mairies d'arrondissement et Théâtre des Célestins), du CCAS, de l'ENSBAL sont globalement en baisse de 8 k€ du fait de la réduction des prix du carburant mais cette baisse est en partie compensée par la facturation pour la première fois des frais relatifs aux véhicules de l'ONL, désormais en budget annexe, à hauteur de 6,5 k€.

Les dépenses d'investissement

- Le plan de renouvellement du parc automobile et matériels des directions (bennes, remorques, chariots élévateurs, surfaceuse de patinoire) a été autorisé en 2015 pour un volume de 11 M€ dans la cadre de la PPI 2015-2020. La dépense totale de 1 820 k€ comprend les achats et aménagements de véhicules livrés dans l'année dont 1 004 k€ commandés en 2014 (programme pluriannuel précédent) et 816 k€ commandés en 2015. Les véhicules livrables en 2016 représentent un volume de 312,7 k€,
- L'atelier du garage a été rééquipé, au titre du petit équipement, d'un nouveau pont élévateur avec hausse en remplacement d'un équipement obsolète et d'une visseuse pneumatique pour 9,8 k€ au total.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 621 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

402 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

60,2

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 570 k€



Construction

Le contexte

Le programme « Gestion du plan d'équipement » est étroitement lié à la réalisation du plan de mandat.

Ce programme est destiné à financer les études et prestations imprévues et nécessaires au déroulement des opérations gérées par la Direction. Les crédits sont répartis par secteur d'activité, en cohérence avec le PEP comme suit :

- Equipements culturels,
- Equipements sportifs,
- Moyens généraux,
- Equipements sociaux,
- Equipements Petite enfance,
- Equipements Scolaires,
- Espaces verts.

Les chiffres clés

Dépenses de fonctionnement liées à la Gestion du plan d'équipement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **105 k€**,
- Chapitre 67 (intérêts moratoires) : **6 k€**.

Assurances dommages ouvrages et tous risques chantiers

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **30 k€**.

Actions menées en 2015

Gestion du plan d'équipement

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, la Direction de la Construction conduit des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation dans les secteurs d'activité ci-dessus référencés.

Lors de travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, afin d'assurer une bonne définition du besoin, il est parfois nécessaire, avant tout commencement, de procéder à différentes interventions, pour préciser nos besoins et pour respecter les évolutions de la réglementation, telles que :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires tels que la recherche de plomb, d'amiante...,
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à un huissier pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire.

Par ailleurs, il peut être utile d'intervenir, en dehors des zones concernées par l'opération, pour effectuer de petits travaux d'accompagnement nécessaires pour le bon déroulement du chantier ou pour permettre une ouverture rapide de l'équipement.

Durant l'année 2015, ce sont essentiellement les secteurs scolaires, moyens généraux (mairies d'arrondissements) et sportifs (deuxième tranche du Centre Nautique du Rhône, Gymnase Bon Lait, Piscine Mermoz) qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants.

D'autre part, des dépenses relatives à des consultations transversales, destinées à couvrir l'ensemble du patrimoine de la Ville de Lyon et ne pouvant pas être rattachées à un seul site et donc une opération, ont été prises en charge (prestations de géomètres, accessibilité des Eglises et établissements de cinquième catégorie...).

Assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers

En 2015, le financement des assurances suivantes ont été prises en charge :

- Assurance Tous Risques Chantiers du Gymnase Bon Lait,
- Assurance Dommages Ouvrage du Groupe Scolaire Lucie Aubrac,
- Régularisations des assurances Tous Risques Chantiers et Dommages Ouvrages du Groupe Scolaire Victorien Sardou.

Fonction support

Le programme « fonction support » finance, à hauteur de 84,7 k€, la réalisation de différents types de plans pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon. Ceux-ci serviront de support aux diverses études préalables demandées sur le patrimoine de la Ville et sont rentrées dans l'application transversale GIMA WEB.

Qualité

Les derniers audits ont eu lieu en 2014. L'année 2015 a été une année blanche pour la certification. En effet, à compter de 2016, les audits auront lieu dans le courant du premier trimestre de l'année N+1 pour analyser l'activité sur une année civile complète N de janvier à décembre.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

288 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

59,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

3 150 k€



Le contexte

La ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre environ 2 millions de m² bâtis (988 ensembles immobiliers) et 5 millions de m² non bâtis.

La ressource immobilière contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou l'adaptation technique de la ressource (aménagement, travaux structurels, mises aux normes).

Ainsi, la Ville de Lyon a procédé en 2015 à :

- Des acquisitions pour un montant de : 2 770 k€,
- Des cessions pour un montant de : 8 025 k €,
- La signature de baux emphytéotiques (recettes de droit d'entrée) : 1 022 k€.

Les chiffres clés

- Loyers à charge : 7 461 k€,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville : 1 474 k€,
- Recettes domaniales : 9 441 k€,
- Autres recettes (remboursement loyers) : 320 k€,
- Recettes salles municipales : 793 k€,
- Recettes dues aux dégrèvements fiscaux et remboursements des taxes : 92 k€,

Actions menées en 2015

Programme foncier

Ce programme concerne la gestion des crédits destinés à l'instruction et à la préparation des dossiers soumis à arbitrage en matière immobilière telles que les acquisitions ou les cessions :

- Frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires,
- Honoraires versés aux notaires.

En 2015, on enregistre :

- Une hausse des diagnostics immobiliers liés au programme de cessions (diagnostics amiante, plomb, loi carrez, ...) : 88 k€ (soit + 62k€),
- Des études réalisées pour la programmation foncière (Halles Paul Bocuse, camping international à Dardilly, école à Lyon 7^e) : 65 k € (soit + 63k€).

Gestion des moyens immobiliers

Ce programme concerne la gestion des moyens immobiliers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Il s'articule autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments abritant les services de la collectivité : accueil, entretien, maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge : prises à bail de locaux nécessaires à l'activité des services.

En 2015, la Ville a procédé à :

- La signature d'un bail emphytéotique de valorisation des espaces verts du parc Sergent Blandan – Lyon 7^e : 142 k € / an, à charge de la Ville de Lyon pour la gestion de 109 714 m².

Gestion patrimoniale du domaine

Ce programme concerne la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon, scindée en plusieurs opérations qui peuvent être regroupées en 2 pôles :

- La gestion des salles municipales et des locaux syndicaux,
- La gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville : recettes domaniales, charges de copropriétés, maintenance, charges fiscales.

En 2015, on enregistre :

- Une augmentation de la sécurisation des biens en attente de réaffectation, de programmation de travaux ou de cession (rue de la Quarantaine Lyon 5^e – 33, rue du bon pasteur Lyon 1^{er} – rue Lieutenant / Colonel Girard Lyon 7^e, ...) : + 85 k€,
- Un transfert de la convention de gestion entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat auparavant intégré au budget de la Direction de l'Aménagement Urbain : + 304 k€,
- Une augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à l'augmentation de la part communale votée par le Conseil Municipal en janvier 2015 : + 45 k€,
- Une diminution des recettes des salles municipales suite à la fermeture du Palais de Bondy à Lyon 5^e et de la salle Victor Hugo à Lyon 6^e pour des travaux de rénovation : - 14 k € (à noter une diminution des frais de fonctionnement de ces 2 salles de 30 k € liée à leur fermeture temporaire).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

11 677 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

18 690 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

137,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

5 782 k€



Gestion technique des bâtiments

Le contexte

La direction Gestion technique des bâtiments assure trois missions principales :

- Conserver le patrimoine bâti et le maintenir en sécurité,
- Adapter le patrimoine aux besoins des utilisateurs,
- Acheter les fluides, surveiller et optimiser les consommations d'énergie.

Ses préoccupations essentielles sont :

- Le respect des obligations du propriétaire,
- Le suivi de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques (Ascenseurs, équipements scéniques, installations électriques, systèmes de sécurité incendie...) et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail (plomb, amiante, qualité de l'air intérieur, plans de prévention, matériels de protection des agents, sécurité des machines...),
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments (Code du travail, réglementation des Etablissements recevant du Public...) en lien avec les commissions de sécurité,
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides,
- La maîtrise de la masse salariale et de l'efficience.

Les chiffres clés

Patrimoine :

- 988 bâtiments communaux représentant 1 896 385 m²,

Energies :

- 510 abonnements de chauffage,
- 887 d'électricité,
- 1 400 en eau.

Actions menées en 2015

Extension des réseaux électriques

Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60% aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers pour l'extension du réseau supérieure à 100m linéaires : 9 opérations réalisées en 2015 pour 126 k€.

Démolition de Bâtiments

Le montant réalisé sur 2015 s'élève à 119 k€ pour le désamiantage de la maison située 20-22 rue des deux amants à Lyon 9^e dont la démolition est prévue sur 2016.

Maintenance et sécurité

Les dépenses sont en augmentation de 5% principalement suite aux appels SVP.

Les dépenses d'achat de fournitures pour les travaux effectués en régie directe sont stables.

De même, les dépenses de maintenance règlementaire externalisée ont été stabilisées au niveau de 2013 après une année 2014 plus élevée.

Dans le cadre de ce programme on compte 43 823 interventions SVP dont 38 607 gérées en interne, 4 053 confiées à des entreprises, 1 145 dans le cadre de l'astreinte. Le délai d'intervention suite à appel SVP : 57% dans la semaine, 23% dans les 3 semaines. Enfin, 41 sinistres ont été enregistrés en 2015, représentant 118 k€ de dépenses de réparations non prévues au budget primitif.

Travaux d'aménagement et conservation du patrimoine

L'année 2015 enregistre :

- Une diminution des dépenses de la DGTB sur les enveloppes annuelles des directions opérationnelles : 933 k€ (-66%). En contrepartie, augmentation des dépenses sur les enveloppes pluriannuelles : 4168 k€ (+71%), liée à la création de nombreuses enveloppes thématiques (Ex: Education...).
- Un passage à une gestion en AP/CP des enveloppes de conservation du patrimoine.
- Une réalisation en repli de 32% par rapport à 2014 (7 800 k€) en lien avec le démarrage du mandat 2015-2020.

Au 31 décembre 2015, la DGTB a répondu à 239 réponses aux demandes de chiffrage de travaux d'aménagement sur 326 demandes, soit un taux de réponse de 73% et est en charge de 1008 opérations d'investissement : 134 à lancer, 382 en cours et 492 réalisées soit un taux d'activité de 86,7%.

Energies

Evolution des consommations

- Chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul, bois) : les dépenses passent de 5,5 M€ en 2014 à 5,74 M€ en 2015 soit une augmentation de 4%,
 - Electricité (hors éclairage public) : les dépenses passent de 6,1M€ en 2014 à 6,4M€ en 2015 soit une augmentation de 5%,
 - Eau : les dépenses passent de 2,2M€ en 2014 à 2M€ en 2015 soit une baisse de 9%.
- La période de chauffe est passée de 184 jours en 2014 à 217 jours en 2015.

Evolution des tarifs

- Chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul, bois) : Le chauffage urbain marque une baisse de -0,6% entre janvier 2015 et février 2016. Gaz : 1^{ère} année du marché Antargaz - 3 770K€ pour 12 mois de consommation (Déc 2014 à nov 2015),
- Electricité (hors éclairage public) : stabilité des tarifs mais augmentation régulière de la contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) : 13,5 € HT le MWH en 2013 / 16,5 € HT le MWH en 2014 / 19,5€ HT le MWH au 1^{er} janvier 2015. A noter, au 1^{er} janvier 2016, fin des tarifs régulés pour les sites > 36 KW (Tarifs jaunes et verts),
- Eau : suite au nouveau contrat entre Grand Lyon et Eau du Grand Lyon (en remplacement de Véolia) à partir du 3 février 2015, il n'y a plus de tarifs dégressifs. Pour une consommation inférieure à 24 000 m³ par an, prix hors taxes par m³ en baisse de -12 à -15%.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

20 394 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 040 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

251,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

10 924 k€



Assemblées

Le contexte

Après une année 2014 marquée par le renouvellement de mandat 2014-2020, l'année 2015 s'inscrit de nouveau dans un contexte plus calme. La démarche de dématérialisation des séances du Conseil municipal, conseils d'arrondissement, commissions, initiée en 2013, se poursuit.

Les chiffres clés

- **Conseil municipal** : 8 séances et 975 délibérations,
- **Cotisations à 3 associations** : AMGVF, AMF, AMR – crédit consommé à 99,8 %,
- **Indemnités des élus** : 148 élus indemnisés, 121 retenus à la source,
- **Missions des élus** : 104 déplacements dont 25 à l'étranger,
- **Formations des élus** : 79 élus formés sur 126 jours de formations,
- **Groupes politiques** : 72 élus répartis en 9 groupes, 1 élu non inscrit,
- **Réception des élus** : 21 adjoints et 3 conseillers municipaux délégués concernés,
- **Déplacement des élus** : 1343 carnets utilisés, 96 abonnements TCL au 31/12/15,
- **Bulletin municipal officiel** : 52 numéros, 19 064 exemplaires.

Actions menées en 2015

Indemnités des Elus

Les crédits de fonctionnement de la direction ont été impactés par l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale, des taux de cotisations à l'IRCANTEC et du taux de cotisation vieillesse de l'URSSAF.

L'augmentation des dépenses de ce programme est également liée au redressement de l'URSSAF sur les indemnités des élus au titre des années 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 74 k€.

Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 3,9 M€ (taux de consommation : 100%).

Bulletin municipal officiel

Une réflexion est en cours afin d'arriver à une dématérialisation complète du BMO afin de s'adapter aux nouveaux usages et de réduire les coûts de production tout en respectant les contraintes légales et réglementaires. Le budget alloué a été consommé à environ 88%.

Groupes politiques

Le montant du crédit de fonctionnement alloué aux groupes (148 €/mois/élu) est conforme à la délibération n° 2014/44 du 25 avril 2014. Cette année, il a été permis à l'ensemble des groupes politiques intéressés d'acquérir un vidéoprojecteur afin d'équiper leurs locaux. Les crédits ont été consommés à environ 73%.

Missions des élus

La Ville a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015 la procédure des mandats spéciaux pour les élus se déplaçant pour des missions excédant le cadre de leurs fonctions habituelles.

2 mandats spéciaux ont été pris : délégation de M. le Maire en Algérie et délégation de M. le Maire en Chine. Ces déplacements ont donc été approuvés par la Conseil municipal. Le budget a été consommé à hauteur de 64%.

Frais de réceptions des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués

Sur l'année 2015, 21 Adjoints et 3 Conseillers municipaux délégués ont bénéficié de l'attribution d'une enveloppe dite de « Frais de réception ».

Le budget annuel est de 68 000 €, il a été consommé à 74% soit environ 50 000 €.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 503 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

6 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

464 k€



Ressources documentaires

Le contexte

La Direction des Ressources documentaires gère le budget permettant l'acquisition de toutes les sources d'information nécessaires au fonctionnement de l'administration municipale (abonnements aux périodiques, abonnements aux bases de données, achats de presse, achat d'ouvrages).

Les chiffres clés

- 710 abonnements,
- 280 destinataires du Panorama de presse numérique,
- 462 acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque de la DRD (497 en 2014),
- 27,2 € coût moyen d'un ouvrage,
- 3126 € : dépenses mensuelles achat de presse,

Actions menées en 2015

Les dépenses du programme

Documentation générale recouvrent :

- Les dépenses d'abonnement à des périodiques administratifs et juridiques pour les besoins de l'administration municipale, les abonnements aux bases de données (juridiques, statutaires, entreprises),
- Les achats d'ouvrages,
- Les dépenses de presse,
- Les dépenses liées à la réalisation du panorama de presse,
- Les abonnements aux bases de données informations économiques et presse.

Presse

- Exercice 2014 : 39,2 k€,
- Exercice 2015 : 37,5 k€,

Les dépenses de presse sont en légère baisse : diminution des achats de presse papier au profit de la presse numérique.

Abonnement

- Exercice 2014 : 194,3 k€,
- Exercice 2015 : 199,2 k€.

Cette dépense est en légère augmentation : augmentation annuelle sur certains titres, et augmentation presse numérique.

Ouvrages :

- Exercice 2014 : 18,8 k€,
- Exercice 2015 : 22,8 k€,

Les crédits destinés à l'achat d'ouvrages sont en légère hausse en raison des besoins des services.

Panorama de presse

- Exercice 2014 : 38,8 k€,
- Exercice 2015 : 37,1 k€,

Le nombre d'articles sélectionnés est très contrôlé, et a diminué cette année.

Base de données infos entreprises

- Exercice 2014 : 6,8 k€,
- Exercice 2015 : 5,2 k€,

Les consommations sur le site Infogreffe sont en diminution.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

291,3 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

6,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

329 k€



— **Systemes d'information et de télécommunications**

— **Le contexte**

Les principales missions de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication sont :

- Piloter la création de nouveaux services IT et l'évolution des services existants (schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI)),
- Garantir la délivrance des services IT existants.

— **Les chiffres clés**

Parc informatique :

- 159 applications,
- 28 sites internet,
- 6 100 postes de travail,
- 284 terminaux pour les PV électroniques,
- 2346 moyens d'impression dont 371 photocopieurs,
- 317 serveurs physiques pour 600 serveurs logiques.

Parc télécommunications :

- 143 autocommutateurs,
- 625 terminaux et bases de radiocommunication,
- 1 572 abonnements de téléphonie fixe pour 8 426 numéros d'appel,
- 2 303 abonnements de téléphonie mobile,

Implantation :

- 510 sites pour l'informatique,
- 492 sites pour la téléphonie,

Sollicitations :

- 29 082 appels au centre d'appels.

— **Actions menées en 2015**

Evolution des systèmes d'information et de télécommunication (investissement)

Gestion de la relation usagers (68 k€)

Mise en œuvre d'une solution d'envoi de mail en masse pour les campagnes de l'Education et les Bibliothèques et d'un webservice pour l'inscription aux temps périscolaires.

Systèmes d'information décisionnels et de pilotage (14 k€)

Accompagnement au service de pilotage des projets.

Dématérialisation (307 k€)

- Début de mise en œuvre du service Acquisition des factures dématérialisées,
- Renouvellement du service de gestion de la documentation,
- Migration du logiciel City de l'Etat Civil vers une version Web.

Projets pour l'amélioration de l'efficacité des directions (425 k€)

- Mise en œuvre d'un service de support aux activités de la DSIT, de Gestion des plans d'armoires électriques et de Gestion unifiée des Régies pour le CHRD,
- Migration du logiciel de gestion des billetteries des Musées,
- Déploiement du service Tiers Subventionnés aux Sports et à l'Enfance.

Evolution de l'infrastructure (279 k€)

Déploiement d'un enregistreur de communication couplé aux solutions de téléphonie sur IP et de radiocommunication, migration des postes de travail vers Windows 7 et Office 2013 et internalisation des infrastructures de Gestion de la Relation Usager.

Aménagement de l'administration générale SDSI 2015-2020 (investissement)

Les Nouveaux services Système d'Information (111 k€)

- Définition d'un référentiel pour les développements spécifiques,
- Réalisation du câblage pour l'installation du Wifi dans les Mairies d'arrondissement.

Les Plans d'équipement et d'évolution (449 k€)

Ajuster le parc d'équipements et adapter le parc applicatif aux changements de réglementation et aux évolutions organisationnelles (114 actions au plan d'évolution et 130 actions au plan d'équipement).

Le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements (998 k€)

Renouvellement du parc: 1230 PC, 116 smartphones, 63 imprimantes, 24 copieurs et 1 traceur.

Le MCO de l'infrastructure (509 k€)

- Rénovation du câblage des sites Pierre Sépard et DGTB Caluire,
- Extension des baies de stockage des données,
- Extension de la solution de sauvegarde.

Le MCO des systèmes d'information (212 k€)

Renouvellement ou évolutions majeures sur le parc applicatif.
- Changement d'infrastructure et de version majeure de la gestion financière

Gestion récurrente des systèmes d'information et de télécommunication

Elle permet d'assurer le fonctionnement quotidien des applications. Investissement: 235 k€, fonctionnement: 1 713 k€.

La gestion des postes de travail

Maintenance et la gestion de fin vie du parc d'équipements. Investissement: 481 k€, fonctionnement: 1 118 k€.

La gestion de l'infrastructure

Exploitation et maintenance de l'infrastructure informatique et de télécommunication. Investissement: 227 k€, fonctionnement: 1 622 k€.

Les services de télécommunications (1 429 k€)

Délivrer les services en matière de téléphonie fixe et mobile, de radiocommunication ainsi que l'interconnexion des sites.

L'éditique

Fournir les services en matière d'impression, de reprographie et de gestion des photocopieurs. Investissement: 90 k€, fonctionnement: 355 k€.

Les recettes sont liées à la facturation de conventions ou au remboursement de charges liées aux budgets annexes et à l'encaissement de pénalités sur marchés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 247 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

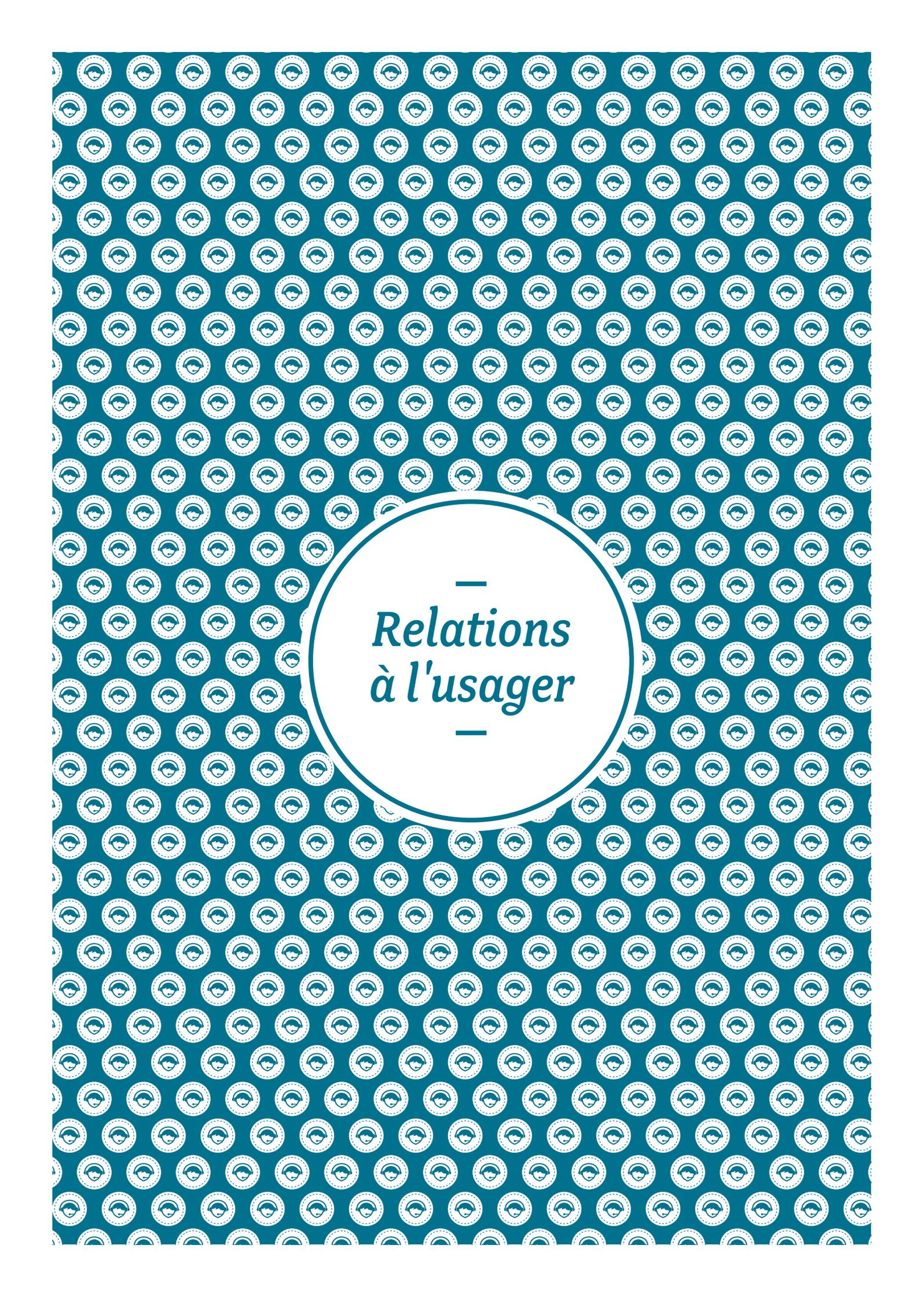
609 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

75,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

5 084 k€



—
*Relations
à l'utilisateur*
—



Qualité du service public Lyon en direct

Le contexte

Lyon en Direct est l'interlocuteur des usagers qui contactent la Ville de Lyon soit par téléphone au 04 72 10 30 30, soit par le biais des formulaires mis à leur disposition sur le site Internet «lyon.fr».

Par son savoir-faire et son organisation, Lyon en Direct est un atout incontournable pour le développement d'une relation de qualité aux usagers. Le service assure un rôle de prestataire de services pour les Directions et les établissements de la Ville de Lyon.

Les chiffres clés

- Nombre d'appels reçus : **272 300**,
- Taux de réponse au téléphone : **83 %**,
- Taux de réponse en moins de 15 secondes : **63 %**,
- Taux d'appels pris en charge au 1^{er} niveau : **75 %**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **9 350** dont **31 %** au 1^{er} niveau.

Actions menées en 2015

Reprise du standard de la Mairie du 7^e arrondissement au 1^{er} février 2015

Lyon en direct assure l'accueil téléphonique de 1^{er} niveau et renseigne l'utilisateur si l'information est disponible dans la base de connaissances. Dans le cas contraire, l'appel est transféré vers le service compétent de la Mairie.

Développement des prestations proposées aux services de la Ville de Lyon

- Prise en charge au 1^{er} niveau du SAV des e-prestations: télépaiement de la restauration scolaire, inscriptions à Divertisport, pré-inscriptions scolaires, renouvellements des inscriptions scolaires, ...
- Gestion des inscriptions pour des manifestations culturelles (musée Gadagne, musée de l'Imprimerie, Direction de la Communication Interne et de la Modernisation, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, ...),
- Prise en charge des prestations au fur et à mesure de l'évolution du projet GRU via les formulaires Internet mis en ligne sur lyon.fr.

Optimisation de la diffusion du numéro de téléphone générique de la Ville de Lyon (04 72 10 30 30) auprès du grand public

Ce numéro permet un accès plus facile aux services, aux prestations et à l'information offerts par la Ville de Lyon.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

15 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

35,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 445 k€



Qualité du service public

Courrier

Le contexte

Pôle logistique :

La prise en charge du courrier départ des mairies du 3, 4 et 9 permet au Service Courrier de maintenir une activité en légère progression sur les 3 dernières années (+2%). Le courrier reçu décroît régulièrement (-9% sur les 3 dernières années). Le courrier externalisé représente 47% de l'activité (constant sur les 3 dernières années).

Pôle traitement de l'écrit :

Mise en cohérence des modes de fonctionnement avec Lyon en Direct.

Les chiffres clés

Quantité courrier départ :

-1,5% soit 872 6240 unités, dont 47% externalisé,

Coût courrier départ :

+3% soit 688 986 €,

Courrier entrant :

- Quantité courriers comptés : -7% (128 198 unités),
- Quantité courriers pesés : +3,4% (13,5 tonnes),
- 9574 courriers ont été enregistrés et suivis en 2015 (-16%).

Actions menées en 2015

Pôle logistique

Afin de rationaliser l'activité courrier de la Ville de Lyon et de compenser l'érosion d'activité du pôle logistique, l'affranchissement du courrier de la mairie du 9 est intégré depuis octobre 2015 (après celui des mairies du 3 et du 4).

Le coût unitaire moyen d'affranchissement se situe à 0,78955 € (+10% depuis 2013). La gestion des imprimés administratifs (cartes de visite, cartes de correspondance, têtes de lettre et enveloppes), représente 984430 unités pour un coût de 38536 €. Une rationalisation des commandes permet d'ajuster le nombre d'enveloppes fournies au nombre de plis affranchis dans l'année pour chaque direction.

Afin de prendre en compte la dématérialisation des pièces comptables en 2016, des tournées uniques de distribution quotidiennes dans les directions ont été instaurées. Cette mesure permet de réduire le nombre de préposés de 6 à 5, et de transférer un agent sur l'atelier de dématérialisation.

Pôle traitement de l'écrit

L'année 2015 enregistre une montée en charge : rédaction de réponses à l'usager, utilisation des procédures de la base de connaissance du Guichet unique.

Les 2180 prestations enregistrées par le Service Courrier pour le compte des Directions sont principalement : demandes d'emplacement de commerce, marché, enseigne, repos dominical, équipements et créneaux sportifs, cession de fonds de commerce.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

767 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

174 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

35,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 445 k€



Service des mairies d'arrondissement

Le contexte

Le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a réalisé, au cours de cette année 2015, de nombreuses actions visant à accompagner les mairies dans des projets d'amélioration des services rendus à la population avec notamment la préparation d'un marché subséquent visant la numérisation des actes d'état civil ou dans des moments phares de la vie d'une collectivité telles que les élections municipales. La mission démocratie participative a continué son action de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès des élus, des agents de la ville et des membres des conseils de quartier.

Pour mémoire, la dotation globale versée aux mairies d'arrondissement s'élève à 5 M€.

Les chiffres clés

- 53 723 demandes de passeport,
- 30 923 demandes de carte nationale d'identité,
- 22 930 logements recensés.

Actions menées en 2015

Elections

568 k€ de dépenses (dont 419 k€ de masse salariale)

L'année 2015 a été marquée par l'organisation du scrutin régional en décembre avec l'organisation d'une révision exceptionnelle des listes électorales. Près de 730 agents ont participé au bon déroulement de ces élections. La mise en œuvre de ce scrutin a nécessité, dans un contexte d'état d'urgence, d'assurer la sécurisation des bureaux de votes avec la présence d'agents de surveillance (132 k€).

Démocratie de proximité

81 k€ de dépenses

En 2015 a été lancée l'université citoyenne, cycle de formation à la carte proposée aux conseils de quartier sur des sujets divers (politiques sportives, montage de projets, le patrimoine...). Cette université citoyenne s'est terminée par la rencontre annuelle des conseils de quartier (22 k€) qui a été l'occasion de partager les expériences des initiatives portées. La démarche interne visant à diffuser au sein des services la culture de la participation a été poursuivie: un temps de sensibilisation sous forme de théâtre forum a été proposé aux agents, ainsi que trois tables ouvertes axées sur le partage d'expériences. C'est dans la même logique de soutien aux services qu'a été mis en place un accord-cadre des démarches participatives et qu'un accompagnement méthodologique a été proposé dans la mise en œuvre de certaines démarches (AVAP-Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine, déploiement des compteurs intelligents, parc RVI, etc.). Par ailleurs, le jury de l'appel à projets des conseils de quartier a attribué un financement à 10 projets (30 k€).

Soutien aux mairies

99 k€ de dépenses.

Ces dépenses réparties en 4 catégories sont tout d'abord dédiées aux permanences des avocats en mairies d'arrondissement et à une journée d'information pour les contribuables (19 k€), qui continuent de rencontrer un franc succès auprès des usagers. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures (21 k€) essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit par ailleurs des actions à destination des mairies d'arrondissement (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures).

Recensement de la population

121 k€ de dépenses (masse salariale) et 114 k€ de recettes

En 2015, 22 930 logements ont été recensés. La ville prend en charge la mise en place logistique du recensement dont le paiement des 117 agents recenseurs, employés de la Ville de Lyon. L'INSEE verse une subvention couvrant en partie les dépenses (114 k€).

Titres d'identité sécurisés

186 k€ de recettes.

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 36 stations biométriques (recettes récurrentes). Les mairies ont reçu 53 723 demandes de passeport (+ 11 % par rapport à 2014) et 30 923 demandes de carte nationale d'identité (- 10 % par rapport à 2014). A noter que le report de territorialité (dépôt des dossiers en mairie d'arrondissement par des non-lyonnais) a légèrement augmenté entre 2014 et 2015, passant de 23 % à 34 %.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

329 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

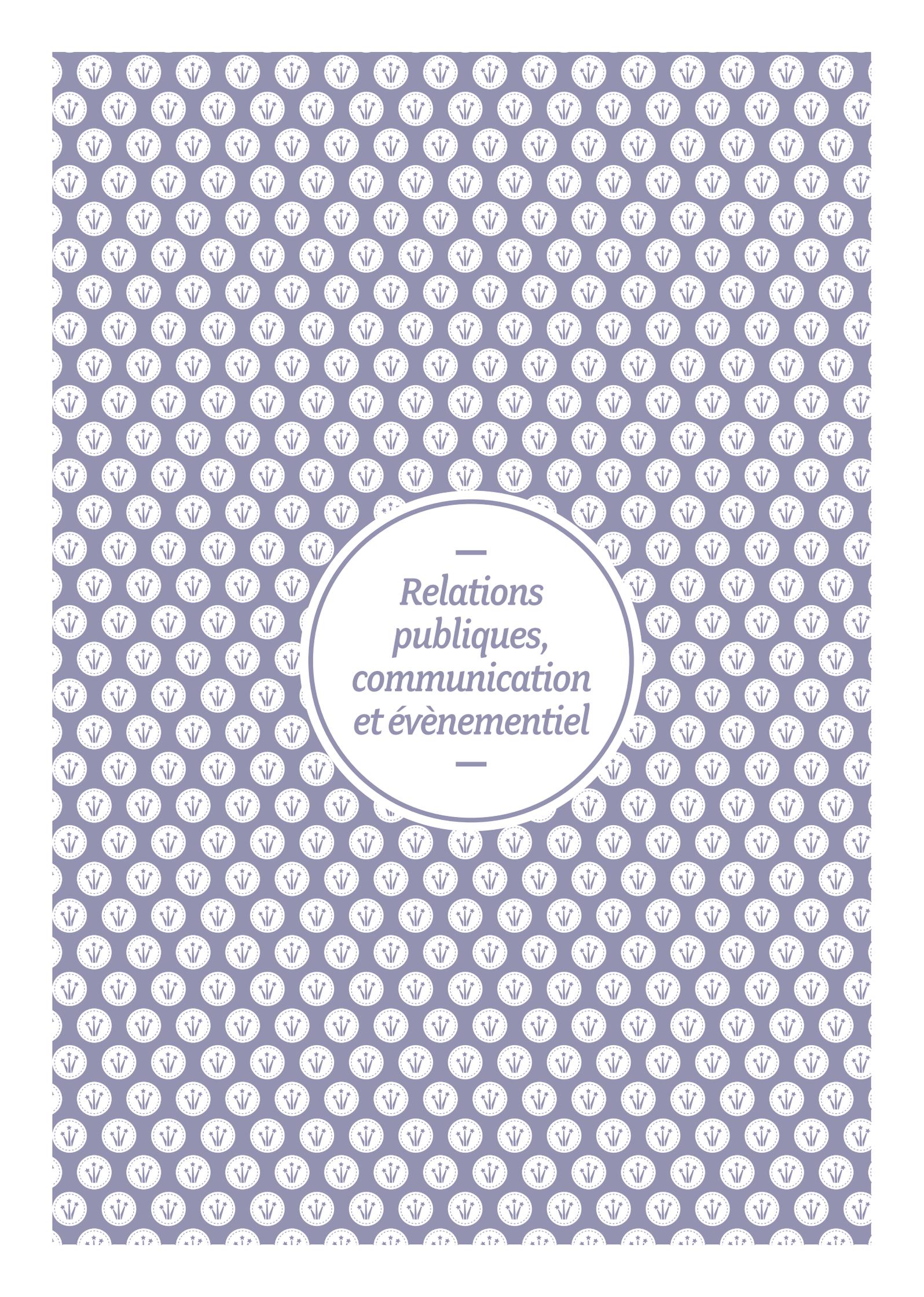
300 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

22,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

879 k€



—
*Relations
publiques,
communication
et évènementiel*
—



Logistique et festivités

Le contexte

L'activité du service comprend les opérations de montage et démontage de structures événementielles dans le cadre des nombreuses manifestations, cérémonies protocolaires et inaugurations, le pavoisement institutionnel et événementiel, l'organisation et la réalisation des déménagements et transports au profit des directions de la ville et du CCAS et l'appui logistique aux opérations électorales, aux plans grand froid, sinistrés et de sécurisation de sites.

Elle est impactée par le calendrier des manifestations à intégrer dans le respect des règles du code du travail. Elle est encadrée par la législation relative à la sécurité des biens et des personnes et touchée également par les aléas climatiques.

L'année 2015 a été marquée par un nombre de manifestations prises en charge stable par rapport à 2014 avec une nouvelle manifestation en mai (le festival des roses), des élections régionales en décembre alors que la fête des Lumières a été annulée et remplacée par une soirée hommage aux victimes des attentats.

Les chiffres clés

- 38 % d'opérations de logistique transport (39 en 2014),

- 62 % d'activité événementielle (61 en 2014).

Actions menées en 2015

L'organisation éprouvée du service, grâce aux efforts entrepris ces dernières années, lui confère une réactivité qui lui permet de faire face à une charge de travail très évolutive et soumise à de nombreux aléas et imprévus. Les dépenses courantes du service sont en hausse de 5 % (10 k€). Cependant, l'année 2015 se caractérise par un moindre recours aux heures supplémentaires et besoins occasionnels qui ont été diminués de moitié par rapport à 2014 et un poste a été supprimé à partir de juin soit une économie de masse salariale pour ces 3 postes d'environ 90 k€.

Les dépenses de fonctionnement

Logistique événementielle

En termes d'activité, les dispositifs de sécurité lors des manifestations ont nécessité la pose de 45 217 barrières soit 16 % de moins qu'en 2014 du fait de la réduction du dispositif lors du Run in Lyon et de l'annulation de la fête des Lumières. En revanche, les mouvements de mobilier (tables, chaises, panneaux d'exposition) ont augmenté de 6 % avec 57 745 unités et ceux des structures (podiums, tribunes, gradins et tentes) ont subi un bond de 23 % avec 2 800 unités. Ces hausses sont dues au développement des prêts de matériel sans prestations et concernent surtout les tables (+ 403), chaises (+ 2 889) et petits modules de scène (+ 1 863), les mouvements des autres matériels restant stables voire en légère baisse.

Les charges augmentent de 7 k€ et se composent pour 56 % d'achats de fournitures et maintenance du matériel et 44 % de locations de matériel et prestations sous traitées. Parmi les achats de fournitures, 3,7 k€ étaient destinés à la confection d'équipements spécifiques (racks de transport) dans le cadre de travaux en régie qui ont été valorisés et immobilisés à hauteur de 31,4 k€ en incluant les heures de main d'œuvre.

Logistique transport

L'activité transport en 2015 est en légère baisse. Le service logistique festivités a, en particulier, géré 105 déménagements en 2015 dont 23 sous traités contre 133 et 14 en 2014. Les dépenses de 49,3 k€ contre 51,3 en 2014 illustrent cette évolution.

Elections

Les dépenses de 21 K€ concernent des achats de fournitures, des prestations de mise en place de fourreaux pour l'installation des panneaux d'affichage et de location de camions pour la livraison des mobiliers avant les élections régionales.

A l'ensemble des charges ci-dessus, s'ajoutent 23 k€ non ventilés (12 k€ en 2013). Cette forte hausse s'explique par la mise en sous traitance du nettoyage des locaux à partir de juin suite à la suppression du poste d'agent d'entretien à cette date et par des achats non récurrents de vêtements de travail chauds pour les agents.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont en baisse car en 2014, le service avait comptabilisé des recettes exceptionnelles de recyclage de métaux provenant de la libération des locaux de l'ancienne fourrière de Vaise et de Corbas.

Les dépenses d'investissement

Pour l'activité événementielle

- Un lot de 1000 barrières de sécurité pour maintenir le niveau du stock pour 39,7 k€,
- Des modules de scène qui permettent de développer le prêt de matériel pour 7,5 k€,
- Un nouveau système d'éclairage de tentes à leds et sur pieds qui améliorera la qualité de la prestation et facilitera le travail des agents. (5,6 k€),
- Le renouvellement du tapis et des jupes du ring de boxe pour 3,4 k€,
- Le remplacement des planchers d'un podium remorque pour 1,6 k€,
- Un chevalet en altuglas avec sa caisse de transport pour 1,2k€.

Pour le transport et les moyens généraux du service :

- Des achats de transpalettes, de marche pieds, d'un cric hydraulique, d'un booster de batterie pour 3,7 k€,
- Le renforcement de la capacité des racks de stockage de l'atelier pour 2,4 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

208,6 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

15,3 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

60,2

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 570 k€



Evénements et animations

Le contexte

Regroupant l'ensemble des événements participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon, cette mission comprend les opérations « Fête des Lumières » et « Autres Evénements » ainsi que le programme « Support – frais généraux ».

Les chiffres clés

Fête des Lumières

- 78 sites étaient programmés,
- 130 artistes étaient investis,
- Plus de 100 étudiants étaient impliqués,
- Paiement des frais engagés par les équipes en marché : en moyenne 40 %,
- Paiement des frais engagés par les équipes en subvention : en moyenne 61 %,
- Surcoûts liés au report : en moyenne 18 % pour les marchés,
- Surcoûts liés au report : en moyenne 11 % pour les subventions.

Congrès mondial des roses

- Place des Jacobins de 6 000 roses parfumées,
- Place de la République 3 000 roses,
- Rue de la République : une sculpture de 3 mètres de haut d'un lion habillé des roses,
- Place des Terreaux 90 mini jardins composés pour plus de la moitié de roses,
- Parc de la Tête d'Or : 250 000 visiteurs.

Actions menées en 2015

Fête des Lumières

Cet événement reconnu au niveau international, gratuit, est fait en régie directe. Il réunit plusieurs millions de visiteurs dans l'espace public. Il comprend des actions de programmation artistique en centre-ville (sélection par appel d'offres) et en arrondissement (sélection par appel à idées), une régie technique avec une équipe d'intermittents du spectacle, la coordination des éléments de communication et d'information au public et de relations publiques.

A la suite des attentats qui ont frappé Paris vendredi 13 novembre, en concertation avec Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, le Maire de Lyon a annoncé, le 19 novembre 2015, le report à décembre 2016 de la programmation 2015 et la transformation en un hommage aux victimes des attentats de Paris le 8 décembre.

Ce jour-là, tous les Lyonnais ont été appelés à illuminer la ville en mettant des lumignons à leurs fenêtres. A cette fin, près de 150 000 lumignons ont été vendus au profit de l'Association Française des Victimes du Terrorisme, de la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et de l'association Rêves qui était cette année le bénéficiaire de l'opération Lumignons du cœur. 50 000 lumignons ont été également distribués aux élèves du primaire et de la maternelle des écoles du territoire.

La tour Incity et le « crayon » de la Part-Dieu ont brillé grâce à des scénographies lumière spécialement conçues pour l'occasion.

Le projet initialement prévu sur la colline de Fourvière a été maintenu en le réajustant avec un tableau final déroulant les prénoms des 130 victimes.

Pour la 1^{ère} fois en 2015 les mécénats en nature ont donné lieu à émission de titres et de mandats, conformément aux dispositions arrêtées conjointement avec la Trésorerie Lyon Métropole. Pour la fête des Lumières, ceux-ci se sont élevés à 539 212 €. Retraité de cet élément, les crédits portés par la direction pour la Fête des Lumières se sont portés à 1 205 204 €, en repli de 1 M€ par rapport aux crédits alloués au budget 2015. Les crédits ont donc été consommés à hauteur de 53%.

Congrès mondial des roses

Dans le cadre de l'accueil du Congrès mondial des Roses, pour la première fois en France, un programme d'animations et d'installations autour des roses a été mis en place.

- Un Parcours a été inauguré le 29 mai : installations du centre-ville et place des Terreaux avec lâchers de ballons, défilé de mode, échassiers, intervention musicale du CNSMD, inauguration de la rose Onlylyon...
- Du 29 au 31 mai, 90 mini jardins ont été installés Place des Terreaux,
- Du 29 mai au 7 juin les places des Jacobins, de la République et de la Rue de la République ont été habillées de roses,
- Le Parc de la Tête d'Or (30 et 31 mai) a fait l'objet d'une mise en place d'animations autour de la rose : art floral, ateliers botanique, concerts, animations enfants, défilé de mode, accueil des villes partenaires...
- Des opérations avec les commerçants partenaires de la Presqu'île ont été conduites : aménagement de vitrines et terrasses,
- Enfin, de mai à octobre, d'autres opérations sont intervenues, telles que : l'installation de jardins dans la cour de l'Hôtel de Ville, d'un concours d'art floral dans l'Atrium, d'expositions dans l'Orangerie et la Grande roseraie du Parc de la Tête d'Or, d'un programme d'animations dans les institutions culturelles et les bibliothèques, d'actions auprès des écoles et lycées...

Support 2015

La direction Evénements et Animation prend en charge les dépenses liées au fonctionnement de la direction, à la masse salariale des intermittents et à la signalisation urbaine.

*Pour l'ensemble de la Direction

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 913 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

951 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

12,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

716 k€



Communication externe

Le contexte

La Direction de la communication effectuée dans le cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que des événements extérieurs associés.

Les chiffres clés

- **Le réseau d'affichage** 2m² (775 faces) et 8m² (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit **1 095** faces au total,
- **Newsletter «lyon.fr»**: **5 195** abonnés,
- **Application Ville de Lyon pour Smartphone**: **82 021** téléchargements
- **Les kakémonos**: **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarrail et Augagneur Charles de Gaulle, cours Gambetta cours Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements »,
- **Facebook « Ville de Lyon »**: **108 120** (28 094 en décembre 2014) avec un engagement moyen de **4 %** (dans le haut des statistiques d'engagements nationaux),
- **Facebook « Fête des Lumières »**: **119 778** (95 699 en décembre 2014),
- **Twitter**: **38 149** (5 470 en décembre 2014),
- **Instagram**: **18 500** Followers (4 593 en décembre 2014),
- **Vues vidéo sur la chaîne Ville de Lyon**: **649 618**.

Actions menées en 2015

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne en communication les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins: Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, Re-Lyon-nous, Divertisport, Maisons médicales de garde, fête de la musique, charte de vie nocturne, les fêtes consulaires, les actions institutionnelles autour du développement durable, de la Culture, de notre politique Egalité, des espaces verts, du sport, de la relation à l'utilisateur, actions scolaires et petite enfance, promotion des sites internet et de l'Application Smartphone...

En soutenant des actions extérieures événementielles: Quai du polar, festival BD, Biennale de la danse, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon, soutiens aux actions caritatives...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons événementiels locaux et internationaux.

Une action particulière a été réalisée en 2015 suite au report de la Fête des Lumières, avec une communication de crise pour annoncer le report et l'événement de substitution. De fait, une partie du budget 2015, non affecté, n'a pas été consommé.

Information des citoyens

Dans sa mission de créer le maximum de liens et d'informations et entre le citoyen et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyen et des canaux diverses:

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen. En 2015, 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic. En lien avec le processus de marge de manœuvre financière, maintien du processus de réduction à 10 numéros au lieu de 11 pour l'année 2015,

- La retransmission en direct de chaque conseil municipal sur TLM et sur lyon.fr,
- L'information sur les 40 panneaux lumineux permettant la gestion des informations en direct,
- La mise en place de boucles vidéo pour les écrans de gestion de files d'attente dans les mairies d'arrondissements,
- L'éditorialisation des sites Internet de la ville «lyon.fr» et du site «culture.lyon.fr» ainsi que les sites événementiels. Le portail culture a enregistré 86 723 visites en 2015, 122 674 Pages vues et 995 connexions/jour. En ce qui concerne le site de la ville ce sont 5 054 431 visites en 2015 (+ 12,9 % par rapport à 2014), 12 666 154 pages vues (+ 1,8 % par rapport à 2014) et 13 847 connexions par jour.
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales: affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaires,
- Le développement en 2015, des pages quartiers de Lyon Citoyen en articles dédiés sur lyon.fr pour valoriser les actions de la Ville sur l'ensemble du territoire,
- Le développement des réseaux sociaux afin de créer du lien direct et interactif

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les Elus et les citoyens.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 793 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

25,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 304 k€



Cabinet du maire

Le contexte

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire :

- Les relations publiques,
- Les déplacements officiels,
- Morts sans toi(t)
- Et le collège éthique.

Actions menées en 2015

Collège d'éthique

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur différents axes :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéoprotection en Europe,
- Le suivi de la thèse CIFRE en cours à Lyon sur la vidéoprotection,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéoprotection dans l'espace public,
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives,
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéoprotection, si nécessaire.

Déplacements officiels

L'année 2015 a été marquée par le déplacement d'une délégation conduite par le Maire en Algérie (Sétif, Alger et Orna) avec pour thématique l'économie, la culture et les universités.

Frais relations publiques

Les dépenses de ce programme correspondent aux réceptions de l'Hôtel de Ville, qu'elles soient organisées par la municipalité où qu'elles soient prises en charge par elle, à la demande d'organismes associatifs dont l'action présente un intérêt général justifiant ce soutien.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

Morts sans toi(t)

En 2015, la Ville de Lyon a maintenu son action « morts sans toi(t) ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

687 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

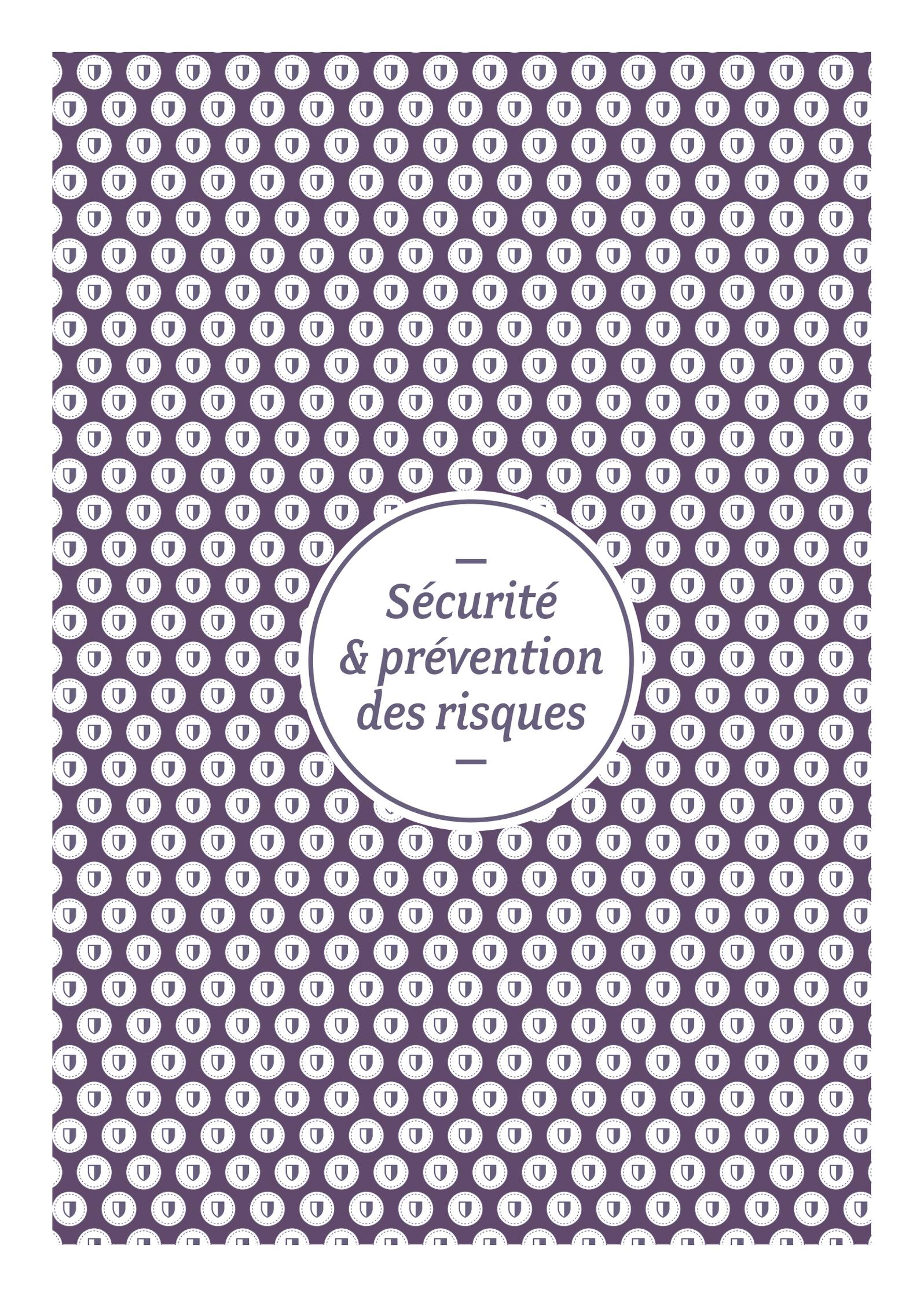
41 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

114,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

6 096 k€



—
*Sécurité
& prévention
des risques*
—



Supervision Globale

Le contexte

La Direction Supervision Globale fonctionne 24/7. Elle est compétente en matière de vidéo-protection des espaces publics et télésurveillance de certains équipements municipaux (bâtiments). Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate, etc.) et les astreintes sécurité. La Direction Supervision Globale travaille en permanence sur la mise en conformité de ses équipements au regard notamment de la législation relative à la vidéoprotection.

Les chiffres clés

- 452 caméras de vidéoprotection implantées sur l'espace public,
- 41 bâtiments équipés de 560 caméras de télésurveillance.

Actions menées en 2015

Le budget de la Direction est composé de trois opérations:

Les frais de fonctionnement courants de la Direction

Vêtements de travail, fournitures d'entretien, documentation, etc...

La télésurveillance des équipements municipaux (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance

Ces dispositifs permettent d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance en autorisant les levées de doute (vérification physique ou technique d'une intrusion ou d'un incendie dans un bâtiment). Depuis 2011, la Direction Supervision Globale, a pris en charge la maintenance des dispositifs de télésurveillance présents sur de nombreux sites (musées, équipements sportifs, etc.).

Le montant des dépenses de cette opération, essentiellement destinées à l'entretien et à la maintenance des équipements dédiés à la télésurveillance, tend à se stabiliser, après quelques années de forte augmentation. Les nouvelles dépenses engagées en 2015 ont porté principalement sur la remise à niveau, la rénovation et l'optimisation des dispositifs de protection et de télésurveillance de la Piscine de Vaise phase 2, de l'entrepôt Jonage, de l'immeuble Jaurès, de la salle de la Ficelle.

La maintenance et l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéoprotection des espaces publics

L'objectif de cette opération est de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'Etat que municipaux, œuvrant chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme sont directement liées à la maintenance des équipements dédiés à la vidéoprotection des espaces publics. Les dépenses plus importantes que prévues s'expliquent par l'accroissement des réparations à effectuer sur des matériels anciens ainsi que par l'augmentation constante du parc de caméras.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

654 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

34,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 229 k€



Sécurité et prévention

Le contexte

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

- Sécurité civile : Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public, accessibilité des personnes handicapées;
- Prévention de la délinquance : prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle.
- Tranquillité publique et gestion des risques : gestion des risques technologiques et naturels hormis les balmes, coordination de la cellule de veille vie nocturne, définition des outils et dispositifs de gestion de crise, manifestations publiques.

La Direction assure une astreinte sécurité 24/7.

Les chiffres clés

- 107 arrêtés de police des IMR,
- 1776 dossiers étudiés par la commission communale de sécurité et d'accessibilité,
- 70 condamnés à un T.I.G., accueillis au sein de 18 services municipaux,
- 1038 élèves touchés par 104 actions citoyennes en milieu scolaire menées par les juristes des MJD.
- 197 dossiers traités en cellule de veille «vie nocturne»
- 22 squats suivis.

Actions menées en 2015

Sécurité civile

- 214 264 € en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 8 procédures de péril ou de sécurité, ont été engagées dont certaines ont abouti à la réalisation de travaux d'office pour un montant total 6 690 €. Cette dépense s'équilibre via les recouvrements opérés auprès des propriétaires débiteurs,
- La Commission des balmes a examiné 64 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), 758 visites ont été effectuées par les techniciens de la Direction et 1776 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Prévention de la délinquance

- La mise en œuvre des actions inscrites au Contrat Local de Sécurité afin de prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit et de l'Observatoire de la Délinquance (60 746 €). S'y ajoutent les frais d'examens médicaux pour les Ivresses Publiques Manifestes en été (8 232 € pour 111 examens). Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 350 jeunes de 14 à 21 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et 103 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville,
- Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 7 235 personnes,
- Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1 053 situations,
- Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 18 services de la Ville ont accueilli sur 24 postes près de 70 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général.

Tranquillité publique et gestion des risques

- Pour les risques majeurs, industriels ou naturels, 8751 € ont été consacrés à la distribution de secours et à l'assistance aux sinistrés,
- Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 19 reprises et a traité 1 229 dossiers. Parmi eux, 48 ont fait l'objet d'une visite de réception,
- Sur le plan de la gestion des débits de boissons, 171 licences II à IV ont été traitées, ainsi que 128 licences de vente à emporter, 175 licences Restaurant, 125 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes, 473 autorisations temporaires de buvette et 111 autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles,
- La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 11 reprises et a examiné 197 dossiers de nuisances sonores concernant des établissements,
- La cellule de Veille squat s'est réunie à 6 reprises. Le service en charge de la gestion des squats a procédé au suivi de 22 squats avec un total de 464 occupants sans droit ni titre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

295 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

48,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 466 k€



Ecologie urbaine

Le contexte

La Direction de l'Ecologie Urbaine intervient dans les domaines de la « santé environnementale » et la « santé publique », tels que : le suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, le contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, la lutte contre les nuisances sonores, la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et la lutte anti-vectorielle.

Les chiffres clés

- **Qualité de l'eau : 637** analyses sur le réseau de distribution publique,
- **Lutte contre la pollution électromagnétique : 171** dossiers de stations de base de téléphonie mobile dont **87** dossiers 4G,
- **Diagnostic air intérieur : 35** établissements scolaires avec diagnostics QAI finalisés (2 campagnes complètes),
- **Lutte contre les nuisances sonores : 181** mesures sonométriques,
- **Qualité de l'alimentation : 1 335** enquêtes et expertises dans les restaurants et commerces alimentaires,
- **Lutte contre l'insalubrité : 4** mesures d'urgence,
- **Lutte anti-vectorielle et déchets dangereux : 13** tonnes de déchets dangereux éliminés.

Actions menées en 2015

Santé - Environnement

Qualité de l'eau

Les contrôles effectués permettent de garantir la bonne qualité sanitaire de l'eau de distribution publique et des eaux de baignade (piscines publiques et privées). Les eaux de surface (fleuve, nappes) et les eaux d'agrément (plans d'eau, bassins, lames d'eau, etc.) font l'objet d'analyses renforcées en période estivale compte tenu des enjeux sanitaires.

Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences et extrêmement basses fréquences, toutes sources confondues (TV, radio, téléphonie, PMR, WIFI, radar...), fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du déploiement des nouveaux réseaux 4G et nouvelles technologies.

Qualité de l'air intérieur

La première campagne de diagnostic de l'air intérieur des établissements d'accueil des jeunes enfants municipaux s'est poursuivie et achevée en 2015 en application du code de l'environnement.

Des mesures ont été également effectuées dans des établissements scolaires des 1^{er}, 4^e, 5^e et 9^e arrondissements pour rechercher la présence du radon. Un détecteur des composés organiques volatils a été acquis pour 5716 €.

Installations classées pour l'environnement et travaux soumis à avis du Maire

A titre préventif et en appui à la Direction de l'Aménagement Urbain, 146 avis ont été émis sur des sites et sols potentiellement pollués.

Lutte contre les nuisances sonores

La section « bruit » du service Hygiène Urbaine intervient en cas de bruits de voisinage générés par des équipements ou par l'exercice d'activités industrielles ou commerciales, des activités artisanales, sportives ou de loisirs, des bruits de chantier.

Santé publique

Qualité de l'alimentation

Il s'agit des contrôles des règles d'hygiène dans les commerces de bouches, et des conseils apportés lors de la création de tels commerces.

Animaux

La prise en charge des animaux errants est sous traitée à deux prestataires (capture, transport, fourrière, effarouchement). Pour des motifs d'hygiène publique, ont été notamment capturés sur l'espace public en 2015, 4014 pigeons et 658 chiens et chats. Les chiens et chats sont admis à la fourrière municipale animale pour une recherche de leur propriétaire. Leur restitution donne lieu à un paiement pour frais de garde.

Epidémiologie

53 enquêtes épidémiologiques ont été effectuées après déclarations de maladies transmissibles (méningites, etc.) ou environnementales (saturnisme infantile, intoxications oxycarbonées, etc.). Le parc de défibrillateurs a été doté de 3 nouveaux appareils.

Lutte contre l'insalubrité

Les conditions d'habitabilité des logements étant un facteur important de l'état de santé de la population, les interventions portent sur la lutte contre le saturnisme infantile lié à l'habitat et la salubrité de l'habitat. La lutte préventive contre l'insalubrité, dans le cadre de l'instruction sanitaire des autorisations d'urbanisme, permet d'éviter la création de nouveaux logements ne respectant pas les règles d'hygiène de l'habitat. Les conditions de changement d'usage d'anciens sites industriels et artisanaux sont également examinées afin d'éviter la délivrance d'autorisation ne prenant pas en compte l'état des milieux (pollution des sols, des eaux). Des travaux d'office ont donné lieu à une dépense de 9 684,90€ compensée par le remboursement des propriétaires débiteurs.

Lutte anti-vectorielle (LAV) et gestion des déchets dangereux

La section LAV intervient essentiellement sur le domaine public et est destinée à éviter la transmission de maladies liées à des vecteurs animés ou inanimés, à ramasser les seringues sur la voie publique.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

444 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 681 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

45,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 189 k€



Police municipale

Le contexte

Les près de 335 agents de la police municipale de Lyon assurent sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative et notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique. Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Pour cela, elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules. Les agents ont la qualité d'Agents de police judiciaire adjoints et secondent les officiers de police judiciaire. Par sa présence au contact quotidien de la population, la police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et inscrit ses missions dans une démarche préventive.

Les chiffres clés

Dépenses vestimentaires :

- Uniformes : 181 k€,
- Accessoires vestimentaires : **41 k€**.

Dépenses en équipements de protection individuelle (EPI) : **96 k€**.

Dépenses liées aux locaux :

- Frais de nettoyage : **89 k€**,
- Fournitures d'entretien : 11 k€.

Formation sportive des agents en tenue : **26 k€**.

Actions menées en 2015

Afin de pouvoir exercer ses fonctions sur la voie publique, l'agent doit disposer d'une part d'un agrément préfectoral – du fait de ses activités de police administrative – d'autre part d'un agrément et d'une assermentation du procureur de la République – du fait de ses activités de police judiciaire. Ceci traduit, outre le contrôle des représentants de l'Etat et de la Justice, l'engagement de l'agent à remplir loyalement ses fonctions et à observer ses devoirs. Les agents sont aujourd'hui dotés de différents armements individuels et collectifs. Chaque agent dispose au surplus d'un gilet pare-balles.

L'exercice des missions des policiers municipaux nécessite une étroite coordination avec les services de l'Etat. Celle-ci est contractualisée au sein d'une convention Préfecture/Ville de Lyon signée en 2000 et réactualisée en 2013. Des contacts réguliers entre états-majors et échelons de proximité renforcent la synergie entre les acteurs chargés de la sécurité publique sur le territoire lyonnais.

La police municipale s'organise autour de plusieurs unités

- La Police de proximité regroupant les postes d'arrondissement et la brigade cycliste,
- La Police des grands parcs (Tête d'or dont section équestre, Gerland, Blandan),
- Le Groupe opérationnel mobile,
- L'Unité mobile de circulation,
- Le Bureau d'ordre – Hôtel de Ville,
- Le PC radio.

La police municipale opère :

- 2043 opérations conjointes avec la Police nationale,
- 4501 missions et dispositifs de sécurisation,
- 133 dispositifs événementiels soit 5 400 heures d'interventions,
- 82000 procès-verbaux dressés au titre de l'activité contraventionnelle.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

488 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

322,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

14 852 k€



Régulation urbaine

Le contexte

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation au Service au public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée,
- La délivrance des autorisations de stationnement aux taxiteurs,
- La collecte, l'identification et la restitution des objets trouvés,
- Le contrôle du stationnement sur la voie publique.

Les chiffres clés

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :

- Véhicules de déménagements : **15 329**,
- Autorisations de grues : **678**,
- Autorisations de nacelles : **931**,
- Travaux : **14 019**,
- Événements et manifestations commerciales : **1 180**.

Activité contraventionnelle des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) : **477 000** procès-verbaux dressés

Fourrière automobile

- Dépenses : défraiements versés au délégataire au titre du contrat : **25 000 €**,
- Recettes : redevance facturée au délégataire au titre du contrat : **100 000 €** de déchets dangereux éliminés.

Actions menées en 2015

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) emporte la perception de redevances fixées par le conseil municipal : pose de grues et nacelles dans le cadre d'un chantier, emplacements réservés pour des opérations de déménagements, emprises commerciales temporaires. Le service OTEP assure la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire et la perception des redevances.

Depuis août 2014, un nouveau délégataire de service public assure, sous contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Il effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation et la restitution des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant au coût des missions de suivi et de contrôle de l'activité fourrière.

La Ville de Lyon compte un peu plus de mille taxis qui disposent d'une autorisation de stationnement délivrée par le service des taxis. Celle-ci permet aux chauffeurs de circuler, stationner et prendre en charge la clientèle sur les communes faisant partie de la Zone Unique de Prise en Charge (ZUPC), à savoir Lyon, Villeurbanne et les communes limitrophes de ces communes. 2015 constituant une année de transition au titre des dispositions de la loi MAPTAM, le service des taxis a continué d'assurer la vérification des documents nécessaires à l'exercice de la profession, le contrôle de la conformité des équipements taxi et la gestion des réclamations.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont par exemple déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en commun lyonnais (TCL) ou par le service des taxis. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur.

Le contrôle du stationnement sur la voie publique relève principalement des Agents de surveillances de la voie publique affectés au service de contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

476 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 243 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

124,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

4 292 k€



—
*Culture
& patrimoine*
—



Direction des affaires culturelles

Le contexte

L'année 2015 s'est caractérisée par :

- La mise en place du budget annexe de l'ONL qui a impacté le budget de la DAC pour un montant de 9 M€,
- La poursuite du plan Marges de manœuvre, soit une réduction de 250 k€ des dépenses (baisse de subventions, arrêt Art et langage, moindre progression de la participation Célestins) et une augmentation des recettes de +200 k€ liée à la mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} septembre 2015. La baisse de fréquentation liée aux attentats du 13 novembre estimée à 46 000 entrées (soit -150 k€ environ de recettes) a atténué l'impact de cette marge de manœuvre estimée au BP à +370k€,
- Cartes culture : Mise en place en septembre 2015, la carte « musées » à 25 € et la carte « culture » à 38 € ainsi que les cartes « jeunes », ont généré 136 k€ de recettes pour 12 923 cartes délivrées en 4 mois.

Les chiffres clés

- Environ 176 associations bénéficiant des enveloppes annuelles de subventions (FIMA, FIC, Casino, FIP) total annuel de 1,63 M€,
- Environ 23 structures culturelles soutenues par une subvention individualisée, soit 13,08 M€ au total.

Actions menées en 2015

En fonctionnement

Soutien à l'enseignement artistique

- Le conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8,18 M€),
- L'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon. (6,8 M€),
- Le dispositif Enfance Art et Langage,
- 13 écoles de musique associatives (40 k€),
- Un projet commun du Réseau d'Enseignement Musical s'est déroulé en avril 2015 à l'Auditorium/ONL.

Soutien des structures à l'international

Près de 45 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération et à parité avec l'Institut Français, pour 75 k€.

Création et diffusion artistique

22 structures culturelles sont soutenues par une subvention individualisée. La DAC dispose également d'enveloppes annuelles de subventions :

- Le fonds d'intervention culturel (FIC) de 1,1 M€,
- Le fonds d'intervention Musiques Actuelles (FIMA) de 315 k€,
- Une participation du Grand Casino de LYON de 200 k€, qui a permis de soutenir 30 structures.

Par ailleurs, la DAC verse les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins 4,87 M€ et de l'ONL 9,3 M€.

Volet patrimonial

En 2015, malgré un contexte budgétaire resserré, toutes les subventions individualisées ont été maintenues au même niveau qu'en 2014 (Musée Urbain Tony Garnier, Soierie Vivante, MAPRA, Institut Lumière) et l'utilisation de l'enveloppe Fonds d'Intervention du Patrimoine a été optimisée et augmentée grâce à des redéploiements (10 k€ à 18 k€).

CUCS – Contrat urbain de cohésion social

Le nouveau Contrat de Ville a été validé pour la période 2015 à 2020, avec une thématique Culture intégrée à part entière. En 2015, ce sont 44 actions qui ont été soutenues et accompagnées.

Les journées « Nos cultures de la Ville » ont permis d'aborder les articulations possibles entre culture, fait religieux et laïcité.

En recette de fonctionnement, la direction perçoit des recettes :

- Au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés, la Halle Tony Garnier et le Transbordeur (parts fixe et variable) : 1 534 k€,
- De mise à disposition d'un agent Ville auprès de l'association des Subsistances : 39 k€,
- De redevance loyer CRR : 19 k€,
- De redevance ENSBAL pour pratiques plastiques amateurs au Musée des beaux-arts : 9 k€,
- Une recette exceptionnelle de 1,19 M€ concernant le FCTVA de l'ONL a été titrée sur le budget de la DAC.

En investissement

L'enveloppe de subvention d'équipement de 87 k€ destinée à des lieux culturels a été répartie sur 11 structures associatives. Il faut également rappeler les subventions d'équipement versées aux Célestins (50 k€), à l'ENSBAL (85 k€), l'ONL (31 k€) et à l'Opéra (200 k€).

Volet patrimonial

- **Conservation des immeubles protégés** : Les travaux de restauration de l'Église Saint-Pothin ont fait l'objet du versement d'une subvention de 117 387 € de la DRAC,

- **Conservation des mobiliers Églises** : Mise en place d'un marché à bon de commande pour l'étude et la désinfection des mobiliers en bois, Récolement des mobiliers de certaines églises ND St-Vincent, St-Polycarpe, St-Irénée et St-Just, Restaurations d'œuvres d'art – Adoration des Mages ; St Joseph ; Mariage de la Vierge (église St-Bruno) Les Martyrs de Lyon (église St-Nizier), Études sur les mosaïques de pavement de l'église St-Martin-d'Ainay et sur les tapisseries de l'église St-Bonaventure,

- **Statuaire** : Conservation œuvre Flower Tree, entretien d'une demi-douzaine de statues urbaines, les sculptures d'Ipoustéguy de la place L. Pradel, le monument Gorjus à la Croix Rousse,

- **Acquisitions d'œuvres d'art** : Achat de 15 œuvres – collection de la Ville (environ 20 000 €).

Une subvention exceptionnelle de 1 M€ a été versée à l'Université Catholique de Lyon au titre de la participation de la Ville pour l'installation dans les locaux réhabilités de l'ancienne prison St Paul.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

44 456 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

3 024 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

43,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 233 k€



Musée des Beaux-Arts

Le contexte

Malgré une baisse de fréquentation globale du musée en 2015, celle-ci reste très élevée car dépassant les 300 000 visiteurs.

Cette baisse s'explique par l'absence d'une grande exposition au printemps et par l'impact direct des attentats de la mi-novembre sur la fréquentation des grandes institutions muséales.

Les chiffres clés

Collections permanentes :
229 000 visiteurs.

Expositions :
72 000 visiteurs dont 47 000 pour l'exposition « Jacqueline Delubac, le choix de la modernité Rodin, Lam, Picasso, Bacon » pour les mois de janvier et février.
25 000 visiteurs ont été accueillis pour la période 2015 de l'exposition « Lyon Renaissance ».

Nocturnes :
7 200 visiteurs pour 8 nocturnes soit une moyenne de 900 visiteurs par nocturne.

Actions menées en 2015

Le parcours, au sein des collections permanentes, intitulé « 10 ans d'acquisitions, 10 ans de passions » présenté du 29 mai au 21 septembre 2015 a permis la mise en lumière des principales acquisitions réalisées au cours des dix dernières années. Ce parcours a été l'occasion de faire connaître aux visiteurs les différents modes d'acquisition et de leur expliquer l'importance de l'enrichissement des collections pour la vie scientifique et la programmation culturelle d'un grand musée.

Le musée a poursuivi sa politique à l'international grâce à une exposition présentée au Museo nacional de arte (MUNAL) à Mexico, à partir du 11 novembre 2015. Une grande partie des collections XX^e du musée, est mise en regard des œuvres issues des plus importants musées de Mexico et aussi de collections particulières prestigieuses, permettant ainsi de rendre compte des influences qui se sont nouées d'une scène à l'autre.

Expositions et accrochages

« Jacqueline Delubac, le choix de la modernité Rodin, Lam, Picasso, Bacon »

Fin de l'exposition le 16 février 2015

En insistant sur l'audace des choix de Jacqueline Delubac (1907-1997), l'exposition a présenté à la fois la comédienne, la femme « la plus élégante de Paris » mais aussi et surtout l'amatrice d'art qui légua trente-huit œuvres de première importance au musée des Beaux-Arts de sa ville natale en 1998.

« Lyon Renaissance »

A partir du 23 octobre 2015

L'exposition a révélé la richesse de la vie artistique lyonnaise au XVI^e siècle. La position géographique exceptionnelle de la ville, à la rencontre des deux voies fluviales que sont le Rhône et la Saône, sur la route entre le Nord de l'Europe et l'Italie, mais aussi à proximité des contrées germaniques, explique qu'elle ait été le point de convergence de marchands, d'artistes et d'œuvres issus des quatre points cardinaux.

L'exposition a rassemblé près de 300 œuvres, provenant des collections du musée des Beaux-Arts de Lyon et de nombreuses institutions lyonnaises, fran-

çaises et étrangères : manuscrits enluminés ou dessinés, livres, dessins, tableaux, estampes, majoliques, meubles, objets orfèvrés, objets archéologiques, monnaies, médailles, émaux peints, textiles et objets en étain.

Quatre événements ont eu lieu au sein des collections :

- « Raymond Grandjean » jusqu'au 30 mars 2015,
- « 10 ans d'acquisitions, 10 ans de passions » du 29 mai au 21 septembre 2015,
- « Geneviève Asse » du 29 mai au 21 septembre 2015,
- « Georges Adilon » du 29 mai au 24 août 2015.

Services généraux

La campagne de changement des éclairages a été initiée sur 2014, a été poursuivie sur 2015. Ceci permet une diminution très substantielle de consommation d'énergie et une amélioration de la mise en lumière des œuvres.

Le service communication a continué à affirmer et à développer la présence du musée sur les réseaux sociaux, ce qui contribue à l'augmentation de sa fréquentation.

Les Nouvelles technologies ont fait leur apparition en tant qu'outils d'aide à la visite avec la mise en prêt auprès des visiteurs d'une quinzaine de tablettes offrant un accompagnement pour deux parcours au sein des collections.

Les actions pour conquérir de nouveaux publics ont été poursuivies avec un travail particulier sur les publics touristiques et les étudiants. L'organisation d'une nocturne par et pour les étudiants a remporté un succès important puisque plus de 3 200 visiteurs y ont été accueillis.

Le logiciel de billetterie a évolué avec la mise en place d'une nouvelle version permettant en particulier la mise en place d'une base commune des détenteurs des cartes musées avec les autres musées de la Ville de Lyon. La nouvelle tarification pour l'entrée au musée a été mise en place en septembre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 600 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 166 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

120,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

5 322 k€



Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Le contexte

L'année 2015 marque la fin du cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale avec un accent particulier mis sur la libération des camps et la fin de la guerre.

Au CHRD comme dans d'autres établissements, la fréquentation et l'ambiance de travail ont été très fortement impactées par les attentats de janvier et de novembre.

Les chiffres clés

Fréquentation 2015 :

- 53 079 personnes,
- Dont 33 187 individuels (62,5%),
- Et 19 892 groupes (37,5%),

Actions menées en 2015

Expositions temporaires

« Puisque le ciel est sans échelle.

Dessins du ghetto de Terezin »

Présentée du 4 mars au 15 juillet 2015

Cette exposition a permis de faire découvrir au public un très beau fonds de dessins réalisés entre 1942 et 1945 au camp-ghetto de Terezin, près de Prague, par Arthur Goldschmidt, magistrat de Hambourg interné en raison de son ascendance juive. Cette représentation de Terezin, dont la fausse sérénité ne réussit pas à cacher la violence de la Shoah s'inscrivait dans l'ensemble des manifestations organisées par la Ville de Lyon pour commémorer le 70^e anniversaire de la libération des camps nazis et le retour des déportés.

« Lyon en couleurs, photographies de

Paul-Emile Nerson 1942-1945 »

Du 11 juin au 15 novembre 2015

Cette exposition dossier était constituée des seules photographies en couleur de Lyon connues pour la période de la guerre. Cette collection a été identifiée à l'occasion d'un appel à collecte organisé lors de la préparation de l'exposition « Pour vous Mesdames », chez un particulier. Ces photographies ont permis d'offrir au public une nouvelle vision de la ville de Lyon pendant la guerre, étrangement proche dans ses couleurs retrouvées après restauration du fonds.

Programmation culturelle

Les deux expositions temporaires présentées au public ont été accompagnées d'une offre culturelle variée : environ 18 conférences sur des sujets historiques en lien avec les expositions, 3 concerts, 3 spectacles des visites commentées à destination du grand public mais aussi du public familial (« visites en famille ») et la création d'une nouvelle visite commentée dédiée à l'histoire des femmes dans la Seconde Guerre mondiale.

La politique de développement des partenariats se poursuit, en particulier avec l'Université Lyon 3 pour l'organisation d'un événement pour la Fête des Lumières (qui a malheureusement dû être annulé en raison des circonstances mais sera finalement programmé pour la Nuit des Musées 2015).

A noter également le développement d'une nouvelle offre à destination des élèves de primaire dans le cadre des ALAE (vendredi après-midi libérés).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

388 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

146 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

24,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 031 k€



Musées Gadagne

Le contexte

Les musées Gadagne ont accueilli 77 000 visiteurs en 2015. L'année a été marquée par la poursuite de l'ouverture des Musées Gadagne vers ses publics touristiques et locaux.

Deux expositions temporaires ont ponctué l'année 2015 offrant ainsi une programmation variée autour des collections des musées.

Les musées Gadagne ont également poursuivi leurs partenariats scientifiques avec plusieurs institutions (Lyon2, LARHRA, Lyon3, Lyon1, CNRS, BML, AML ...).

C'est dans ce contexte que le budget alloué aux musées Gadagne a permis de mettre en œuvre notamment les actions suivantes.

Les chiffres clés

- **Fréquentation 2015 :**
77 000 visiteurs,

- **Recettes liées à la fréquentation :** 224 k€.

Actions menées en 2015

Collections permanentes

Les musées Gadagne ont poursuivi un travail important autour de leurs collections en 2015 :

- Poursuite de la numérisation des collections : numérisation des documents sur support papier (journaux, brochures, lettres, documents manuscrits, albums photographiques, affiches, cartes postales) et prises de vues des collections faïences et des objets des salles d'exposition permanente,
- Poursuite du récolement des œuvres notamment de la collection archéologique,
- Finalisation de la restauration des objets médiévaux issus des fouilles du parking Saint-Georges,
- Finalisation du nettoyage et des menus travaux de consolidation du bateau-vivier,
- Lancement du traitement de conservation des cuirs archéologiques issus des fouilles du parking Saint-Georges,
- Enrichissement des collections par des acquisitions (acquisition du buste de Perrache, collection Paul Feuga, collection de marionnettes).

Expositions temporaires

Deux expositions temporaires ont rythmé l'année 2015 :

- « Roses, une histoire lyonnaise », du 22 mai au 30 août 2015,
- « Guignol 14-18, Mobiliser, survivre » à partir du 22 novembre 2015.

Chaque exposition temporaire est accompagnée d'une programmation riche pour offrir aux visiteurs plusieurs pistes de découverte.

Les musées Gadagne ont aussi poursuivi leur ouverture sur le territoire en s'associant à quatre événements majeurs :

- Quais du polar du 27 au 29 mars 2015 : Gadagne s'est associé à ce festival en proposant une visite guidée crimes, justices et châtements à Lyon et une balade urbaine sur les débuts de la police scientifique,
- Fête renaissance du vieux Lyon le 25 avril 2015 : Gadagne s'est associé à la célébration du 500^e anniversaire de l'entrée de François 1^{er} à Lyon en proposant des visites guidées et une chasse au trésor dans ses salles d'exposition.

- Festival Lyon BD : dans le cadre de la 10^e édition de ce festival présentation le 13 juin 2015 de Revoir Paris un récit en images et musique de François Schuiten, Benoît Peeters et Bruno Lefort,

- Edition 2015 du festival Labelsoie du 14 au 30 novembre : participation à l'évènement à travers une visite guidée, balade urbaine, lecture-spectacle, conférence, soirée rencontre-dédicace sur le thème de la soie à Lyon.

La programmation culturelle et scientifique

La programmation culturelle et scientifique des musées Gadagne a permis en 2015 de :

- Accompagner les deux expositions temporaires en proposant visites, rencontres, démonstrations, concerts, spectacles, balades urbaines, conférences et table-rondes,
- Valoriser les collections permanentes des 2 musées avec un panel d'activités en direction de tous les publics,
- Effectuer un travail de vulgarisation et de diffusion autour de la marionnette avec notamment les visites guidées ateliers et avec une semaine de la marionnette étrangère consacrée à l'Asie du sud-est,
- Explorer la ville selon les thématiques des collections, expositions et événements du musée grâce aux Balades Urbaines et promenades en famille, sur une base de partenariats avec de nombreuses associations de quartier,
- S'associer aux événements locaux et nationaux (quais du polar, nuit des musées, rendez-vous aux jardins, journée du patrimoine, fête des lumières),
- Traiter de l'histoire lyonnaise à travers des journées d'étude thématiques ou des colloques et des cycles de conférences, organisées en partenariat avec le monde universitaire et de la recherche.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

590 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

307 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

50,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 359 k€



Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

Le contexte

Après avoir fêté l'année dernière le cinquantenaire du Musée, en 2015, les visiteurs ont pu explorer la collection permanente revisitée et animée grâce au développement d'activités culturelles et de nombreux partenariats, maintenant l'affluence des visiteurs.

L'année 2015 a été également impactée par le changement de direction, avec l'arrivée de M. Joseph Belletante, reprenant la supervision des expositions prédéfinies par l'ancien directeur M. Alan Marshall. t

Les chiffres clés

- Un total approximatif de **25 561** visiteurs a été accueilli en 2015.
- La DRAC a subventionné l'exposition « Jardin des imprimeurs » à hauteur de **10 000 €**.
- **6 753** visiteurs à l'exposition « Scoop : une histoire graphique de la presse ».
- **9 302** visiteurs à l'exposition « Le jardin des imprimeurs ».

Actions menées en 2015

Activités culturelles et pédagogiques

En 2015, des démonstrations variées ont été proposées, notamment le fonctionnement d'une presse à bras, la réalisation d'un livre carrousel autour des illustrations botaniques, la composition typographique avec l'atelier « Le secret de Gutenberg », la couleur, les techniques de gravures, ...

Des classes culturelles ont également été organisées notamment avec le Collège Sénard à Caluire, en proposant des ateliers avec des élèves issus des différentes classes de 6^e ainsi que du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Ces ateliers artistiques et culturels ont permis la création d'un livre illustré autour de Gilgamesh de l'illustration et de la mise en page (linogravure et composition typographique), et autour de l'objet livre (reliure, couverture et 4^e de couverture).

Le budget de ces opérations affiche une recette de 42,9 k€ pour une dépense de 11,6 k€.

Activités annexes

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique a accueilli les lecteurs de Télérama durant le week-end du 22/25 mars 2015 en proposant la gratuité d'accès aux collections permanentes. Une visite virtuelle de l'exposition « Le jardin des imprimeurs » a été réalisée par la société Zcomzenon à découvrir sur le site internet du Musée.

Pour la 12^e édition de son Ecole, l'Institut d'histoire du livre a offert trois cours du lundi 22 juin au jeudi 25 juin 2015. Les cours ont eu lieu à l'ENSSIB avec ses sessions pratiques, à la Bibliothèque municipale de Lyon, aux Archives, et au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique en compagnie d'Eléonore Litim, guide conférencière au Musée. A la fois théorique et pratiques, ces cours proposaient une analyse des documents originaux.

Collection permanente

En juillet 2015, accueil d'une vingtaine de participants de Type@Paris pour la réunion internationale de spécialistes du design graphique. Des spécimens de caractères français du XIX^e et XX^e siècle ont été sortis des réserves avant la visite de la nouvelle collection permanente.

Le musée a acquis plusieurs œuvres importantes:

- « Portrait de Georges-Louis Leclerc de Buffon » d'après Jean-François Garnerey, de Pierre-Michel Alix, 1793,
- « Portrait de Charles Emmanuel Roi III de Sardaigne » par Arnaud Edouard Gautier Dagoty,
- « Le bal des étudiants » de l'affichiste français Charles Loupot, 1913,

Le budget de l'exposition permanente affiche une recette de 17,8 k€ pour une dépense de 6 k€.

Expositions temporaires

Fin de l'exposition « Voir/50 ans de changements » jusqu'au 1^{er} mars 2015 proposant de voir à travers une sélection de documents et d'objets, de découvrir les changements intervenus dans le monde graphique depuis 50 ans.

En lien avec le 17^e congrès organisée par la Fédération mondiale des sociétés de roses à Lyon, l'exposition « Le jardin des imprimeurs » s'est déroulée à partir du 8 avril et a été prolongée jusqu'au 16 août 2015. Un événement tout en couleurs pour raconter, à travers livres, documents et objets, comment l'imprimerie accompagne les activités humaines, en l'occurrence la botanique et l'horticulture, en les rendant accessibles au plus grand nombre. Parallèlement à ses propres collections, le Musée de l'imprimerie a mis en scène pour cette exposition, les ressources de plusieurs institutions: collection des jardins du Sénat, Jardin botanique de Lyon, Université Lyon 1, Musée des beaux-arts, Musée des arts décoratifs et des tissus.... La Bibliothèque Municipale de Lyon pour sa part, a prêté près de 120 documents du XVI^e siècle au XX^e siècle.

L'exposition « Scoop : Une histoire graphique de la presse » s'est déroulée du 7 octobre 2015 au 31 janvier 2016, et permet de découvrir de la Gazette (1631) à votre tablette, l'histoire de la presse et plus particulièrement des quotidiens. Avec près de 250 journaux et objets graphiques, l'exposition raconte l'histoire de l'évolution de la mise en page du journal et des moyens d'impressions. L'exposition met en valeur le don, au Musée, du collectionneur lyonnais Bernard Gelin, soit un fonds d'environ 30 000 journaux français et étrangers.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

175 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

126 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

17,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

905 k€



Auditorium-Orchestre National de Lyon

Le contexte

L'année 2015 a été marquée par plusieurs éléments structurants pour la vie de l'Établissement :

- La mise en place effective de la nouvelle organisation des équipes structurée autour de trois pôles (Production, Services aux publics, Administration/Finances/Bâtiment), avec le renouvellement de l'équipe de direction,
- La mise en place d'un budget annexe de l'Auditorium-ONL suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes avec pour objectif de valoriser l'ensemble du budget dédié au fonctionnement de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

L'exercice 2015 s'achève avec un résultat positif de 0,2 M€.

Les chiffres clés

- Plus de **15 000** abonnés pour la saison 2014-2015,
- **12%** de nouveaux abonnés en 2015 dont **14%** n'étaient jamais venus à l'Auditorium,
- Plus de **215 000** spectateurs à Lyon soit **24 000** spectateurs de plus qu'en 2013/2014 et plus de **35 000** spectateurs en tournée,
- **33 000** places de moins de 26 ans à la fin de la saison 2014-2015,
- **3 000** spectateurs réunis lors de la fête de la Musique place Charles de Gaulle.

Actions menées en 2015

Activités pédagogiques et de médiations culturelles

La richesse et la diversité des actions culturelles et pédagogiques menées par l'Orchestre national de Lyon s'est renforcée : concerts éducatifs (9 000 enfants accueillis en 2014-2015), parcours culturels, chantiers de la création musicale, Orchestre des Jeunes, Académie des juniors, dispositif Culture pour tous avec pour objectif de faciliter la participation à la vie culturelle des personnes en difficulté (+35% de places mises à disposition lors de la saison 2014-2015 par rapport à la saison précédente). En 2015, une programmation à destination des tout-petits a été mise en place avec un après-midi des tout-petits réservé aux crèches.

Les actions pour ouvrir l'Auditorium en tant que « maison de la musique » se sont amplifiées en 2015 :

- L'anniversaire des 40 ans de l'Auditorium autour d'une semaine de manifestations dédiées entre le 30 janvier et le 8 février qui a réuni environ 10 000 personnes,
- 4 week-ends festifs « happy days » (45 000 visiteurs),
- Les concerts « participatifs » qui permettent au public de devenir acteur (jouer ou chanter avec l'ONL) avec 8 000 spectateurs ou musiciens amateurs.

Dans le champ de l'élargissement des publics, l'ONL a poursuivi les événements ciblés vers des publics actifs du quartier autour des concerts expresso du vendredi midi et des concerts dans des lieux nouveaux pour l'orchestre et les lyonnais : Centre commercial La Part-Dieu, Hall de la gare Part-Dieu, Galeries Lafayette, Pathé Bellecour, (5 000 personnes touchés par ces manifestations).

Enfin, l'établissement a organisé pour la première fois, un dispositif « side by side » avec des étudiants du CNSMD de Lyon : une semaine de formation professionnelle avec des pupitres mixtes musiciens de l'ONL/étudiants s'achevant par un grand concert à l'Auditorium.

Diffusion/Communication

L'ONL a poursuivi en 2015 sa diffusion régionale, nationale et internationale : déplacement de l'ONL à Barcelone dans le cadre de l'échange avec l'Orchestre symphonique de Barcelone en janvier 2015 et participation aux Chorégies d'Orange en juillet 2015.

Sur le plan audiovisuel, les partenariats se sont poursuivis avec Mezzo, France Musique et la collaboration avec Naxos dans le cadre d'une intégrale CD Ravel (2 nouveaux disques enregistrés). Avec une nouvelle communication, l'établissement a également développé de nouveaux partenariats, notamment avec France Inter.

Production

2015 a connu une production musicale soutenue avec 173 concerts dont 154 à l'Auditorium :

- Un ciné-concert autour de West Side Story pour ouvrir l'année,
- Une fête remarquable pour les 40 ans de l'Auditorium, avec le retour de Serge Baudo qui dirigeait 40 ans plus tôt la même Symphonie fantastique de Berlioz.
- La création de Salomé, opéra de Strauss en version opéra-concert sous la direction de Leonard Slatkin,
- Une intégrale des symphonies de Brahms,
- Une version mise en espace et en lumière du Songe d'une nuit d'été de Mendelssohn.

Aux côtés de l'Orchestre national de Lyon, l'Auditorium a également accueilli des formations invitées prestigieuses telles que le Royal Philharmonic Orchestra sous la direction de Charles Dutoit, l'Orchestre de la Tonhalle de Zurich dirigé par Lionel Bringuier, l'Orchestre national de Russie dirigé par Mikhaïl Pletnev, l'Orchestre de Philadelphie dirigé par Yannick Nezet-Séguin, l'Orchestre symphonique de Barcelone dirigé par Michal Nesterowicz, les chœurs et orchestre du Collegium Vocale de Gent dirigé par Philippe Herreweghe.

L'Auditorium a aussi poursuivi sa programmation jazz en co-production avec le Festival Jazz à Vienne et ajouté une série de concerts en coproduction avec le festival d'Ambronay, confortant ainsi sa stratégie d'une Maison de la Musique ouverte à différents styles musicaux et à leurs publics. Tout au long de l'année 2015, l'Auditorium s'est associé à une quinzaine de partenaires culturels pour favoriser un dialogue artistique pluridisciplinaire et riche : compétences croisées, mise en commun des moyens de production, circulation des publics... qui ont concerné près de 40 concerts.

*y compris masse salariale

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

15 181 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

15 380 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

150,8

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

11 078 k€



Archives municipales

Le contexte

D'une manière générale, la dématérialisation des contenus, des procédures administratives et de l'accès aux archives reste un défi pour les Archives municipales de Lyon. C'est aussi l'opportunité d'offrir de nouveaux services et d'engager des coopérations inédites pour élargir l'accès au patrimoine, sa compréhension et son appropriation par le public.

L'année 2015, en particulier, a été marquée par le départ de la retraite de la directrice, une période d'intérim et l'arrivée d'un nouveau directeur.

Deux projets se sont poursuivis :

- **Archipel**, projet d'archivage pérenne des documents électroniques de la ville, entré en phase d'expérimentation,
- **SIAM**, refonte du système d'information des Archives municipales, qui est passé en phase de réalisation.

Les chiffres clés

- **17,8 km** : métrage conservé,
- **191 ml** : archives entrées,
- **594,6 ml** : archives éliminées,
- **21 081** entrées pour une recherche, une exposition, une conférence, un atelier (dont **2 633** scolaires),
- **519 000** visites du site internet,
- **21,7 millions** de pages vues.

Actions menées en 2015

Collections permanentes (gestion des contenus et offre documentaire)

Le travail auprès des services municipaux continue de porter des fruits, avec 153,2 mètres linéaires d'archives publiques collectées. Ce chiffre est de 52 % en deçà des chiffres de 2014 et s'explique par le fait que plusieurs services versants importants n'ont pas archivé cette année, ou peu archivé, mais les relations avec les services sont restées intenses : 594,6 mètres linéaires ont été détruits avec visa réglementaire, ce qui se situe au-dessus de la moyenne des années précédentes.

La collecte de fonds d'origine privée a été marquée par l'entrée de 36 mètres linéaires de documents, incluant entre autres les documents et objets déposés par nos concitoyens en mémoire des attentats du 13 novembre.

La numérisation a concerné des fichiers de dépouillement des registres paroissiaux d'Ancien Régime, dont la mise en ligne complète aura lieu en 2017. Enfin, la réutilisation des données issues des programmes de numérisation a été source de revenus, dans le cadre de la convention passée avec www.notrefamille.com.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

Le hall des Archives municipales a accueilli quatre expositions produites par les Archives municipales de Lyon :

- Apparitions/disparitions, photographies d'Yves Neyrolles, du 29 janvier au 30 avril,
- La grande roseraie, produite dans le cadre de Lyon roses 2015, du 20 mai au 14 août,
- Wabi Sabi, photographies de Bruno Paccard, du 17 septembre au 31 octobre,
- Un américain sur les traces des canuts, mise en valeur du travail historique de George Sheridan et des photographies de Laurent Amieux, réalisée dans le cadre du festival Labelsoie, ouverte le 17 novembre et prolongée jusqu'en avril 2016.

Dans la grande salle, une exposition a été présentée, du 12 juin au 25 juillet, sur la collecte des rêves, entre art et science. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de l'exposition sur le mariage, reportée à 2016, un marché de réfection du linéaire d'exposition a été lancé. Les travaux s'achèveront au 1^{er} trimestre 2016.

2015 a été marquée par une baisse de 65 % de la fréquentation des expositions par rapport à 2014, année exceptionnelle.

Action pédagogique et culturelle, communication

Les Archives municipales de Lyon ont mis en œuvre un programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée. Une attention particulière a été portée aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle et du dispositif Patrimoine et moi, piloté en collaboration avec les musées Gadagne. De nouveaux ateliers, sur la guerre de 14-18, ont été proposés.

La salle de conférences est restée ouverte, comme les années précédentes, aux sociétés savantes partenaires ainsi qu'à l'INA, à l'Université populaire et à l'Université tous âges. Les conférences ont connu une baisse de fréquentation de 41 % par rapport à 2014, du fait de leur moindre fréquence, mais une hausse de 5 % par rapport à 2013.

Les Archives municipales ont développé leur présence sur les réseaux sociaux : le compte Facebook est passé de 2 300 fans en mars 2015 à près de 6 700 au début de l'année 2016. Cette audience accrue a contribué à rejoindre le public des conférences, au témoignage des partenaires de l'établissement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

222 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

13 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33,2

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 642 k€



Archéologie

Le contexte

Le volume de l'activité d'archéologie préventive reste directement lié à l'activité économique de la construction et de l'aménagement urbain et est soumis au calendrier de travaux mis en place par les aménageurs.

L'activité de l'année 2015 a été particulièrement soutenue, avec en particulier la montée en charge de l'intervention du service archéologique sur le chantier de l'Hôtel Dieu, ainsi que le démarrage de son intervention sur le chantier de construction du parc Saint Antoine, longtemps retardé car initialement programmé en 2014.

L'activité du service archéologique reste également cette année loin de se limiter aux seuls chantiers de fouilles : l'implication de l'équipe dans les champs de la valorisation, de la restitution aux publics et de l'action pédagogique le démontre.

Les chiffres clés

Activités pédagogiques :

- 86 classes concernées (2082 élèves),
- 17 élèves de collèges/lycées et 12 universitaires accueillis en stage,
- 84 actions conduites auprès du grand public,
- 3119 personnes accueillies lors des manifestations JEP et des Journées nationales de l'Archéologie.

Actions menées en 2015

Opérations archéologiques

Activités de terrain

8 diagnostics

- Hôtel Dieu (cour du Magasin, tranche 6), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- Hôtel Dieu (caves zone sud), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- Clinique des Massues, Lyon 5° (aménageur Croix Rouge française),
- chemin de Montauban, Lyon 5° (aménageur Ste-Marie Lyon),
- 85-87 quai Pierre Scize, Lyon 5° (aménageur HLM Cité nouvelle),
- 11-17 rue des Tanneurs, Lyon 9° (aménageur SCINOHAO),
- Angle rue des Docks/rue Emile Duport/rue des Fours à chaux, Lyon 9° (aménageur SCCV Lyon Docks),
- Ile Barbe chapelle Notre Dame, Lyon 9°.

11 fouilles

- Quai Saint Antoine, Lyon 2° (aménageur LPA),
- Hôtel Dieu (cour du Midi, tranche 3), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- Hôtel Dieu (tranche 9c), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- Hôtel Dieu (cour Ste-Marie, tranche 4), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- Hôtel Dieu (tranche 5), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- Hôtel Dieu (cour du Magasin - tranche 6), Lyon 2° (aménageur Eiffage),
- 22 rue Jarente, Lyon 2° (aménageur SAS Le grand Rey),
- Jardin de la Visitation, Lyon 5° (projet de relocalisation des Espaces verts - aménageur Ville de Lyon),
- 11-17 rue des Tanneurs, Lyon 9° (aménageur SCINOHAO),
- ZAC Vaise Industrie Nord, Lyon 9° (aménageur SERL),
- Angle rue des Docks/rue Laborde, Lyon 9° (aménageur SERL).

2 suivis de travaux

- Montée de l'Observance (Lyon 5°),
- Rue Jusseaud (Lyon 5°).

Activités de post-fouille

L'équipe a par ailleurs poursuivi la réalisation des études de post-fouille menées à la suite des phases de terrain afin d'élaborer les rapports d'opération qui doivent être remis aux services de l'Etat et validés par la Commission interrégionale de la recherche archéologique.

Activités culturelles, pédagogiques, de médiation et d'insertion

Le SAVL, très investi dans la mise en place d'actions pédagogiques et de médiation, poursuit et développe son engagement dans des actions à destination des publics en insertion, conformément aux objectifs du contrat de ville.

Le SAVL a notamment poursuivi ses actions d'« archéologie de proximité » dont le succès ne se dément pas. Il a enfin confirmé son implication dans les missions d'insertion socio-professionnelle en accueillant 5 TIG (représentant 357h) et 2 chantiers jeunes (soit 15 jeunes) et en encadrant 2 jobs d'été.

Recherche et communication scientifique

L'intégration des agents du SAVL dans le champ de la recherche scientifique reste reconnue avec :

- Articles publiés dans divers périodiques de renommée nationale ou internationale : 2,
- Interventions dans divers colloques et rencontres scientifiques,
- Pilotage de l'Atlas topographique de Lyon antique (PCR inter-institutionnel).

Le SAVL a accentué son rôle dans le porter à connaissance à destination des services et acteurs de l'aménagement urbain. La mise en ligne sur le site intranet de la ville (Géolyon) de la base de cartographie ancienne géoréférencée et de cartes archéologiques mises à jour a constitué une étape importante dans le partage des données.

Gestion des « archives du sol »

- Collections de référence : L'enrichissement des 3 collections de référence concernant la céramique, le mobilier ostéologique et le mobilier lithique, destinées à une exploitation en direction du public autant que du milieu scientifique, a été poursuivie en 2015.
- Gestion des « archives du sol » : Le SAVL poursuit ses missions de gestion du dépôt archéologique (mobilier) et de la documentation de fouilles (photos, rapports ...).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

117 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

364 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

28,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 980 k€



Musée Henri Malartre

Le contexte

Avec 28 068 visiteurs, l'année 2015 a été marquée par l'ouverture restreinte du musée de janvier à juin pour cause de travaux liés à un dégât des eaux sur le château. En 2015, le fonctionnement de l'équipe du musée a été bouleversé (notamment par les départs successifs du directeur scientifique au mois d'avril et du directeur administratif en juillet et d'un agent technique en septembre).

Malgré une baisse de fréquentation annuelle (-14% par rapport à 2014), on constate une reprise intéressante sur les trois derniers mois de l'année (+25% par rapport à 2014).

L'ouverture restreinte du musée jusqu'au mois de juin a occasionné des pertes de recettes en billetterie importantes (entrée plein tarif réduit de 6 à 4€).

Les chiffres clés

- 28 068 visiteurs en 2015 dont 54% de gratuité.
- 6 977 jeunes soit 25% de la fréquentation globale.
- 80% de visiteurs originaires de la région Rhône-Alpes, 7% d'étrangers.
- 4 800 objets en collections (autos, motos, vélos, véhicules de transport en commun, pièces détachées et accessoires, affiches d'époque).

Actions menées en 2015

Collection permanente

- Les opérations suivantes ont été conduites en 2015 :
- Réaménagement du parcours permanent, dans les halls exclusivement, en début d'année, le château étant fermé pour travaux. Les collections se trouvant habituellement au deuxième étage du château (motos et cycles) ont été introduites dans le parcours des halls pour compléter la visite,
 - Déplacement des collections à leur place d'origine à la réouverture du château (juin),
 - Poursuite des opérations de récolement décennal des collections d'automobiles, de cycles, de motos... Rédaction de 978 fiches de récolement pour 4804 objets en collection,
 - Entretien des collections: nettoyage régulier des objets en exposition (carrosserie, vitres, sellerie, chrome et cuivre des phares et des tableaux de bord),
 - Révision et mise en route mécanique d'une trentaine de véhicules des années 1960 - 1970 (Mercedes 300 SL, Maserati, Jaguar, Ferrari, 2CV...) avec essais dynamiques dans le parc du musée,
 - Remplacement de l'embrayage de la Mathis,
 - Recomposition d'un amortisseur pour la Ferrari,
 - Restauration de la capote en cuir de l'automobile Gobron Brille de 1898. Elle va bientôt pouvoir réintégrer le parcours permanent,
 - Prêts de véhicules sur des salons spécialisés (Salon Avignon Motor Festival en mars, salon des Antiquaires en octobre) et sur des événements lyonnais (Participation de l'automobile Peugeot type 24 de 1899 au Congrès mondial des sociétés de roses au Parc de la Tête d'Or en mai).

Programme d'animations

- Le Musée a organisé les évènements suivants :
- Organisation des Journées Européennes du Patrimoine (1856 visiteurs),
 - Organisation de rassemblements de clubs d'amateurs de véhicules anciens (Les anglaises au château en avril, le groupement des amateurs de voitures anciennes suisses, le Retro club normand, le Losange au château en mai, l'amicale Rochet Schneider en juin et le Morgan club de France en septembre).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

110 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

70 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

10,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

627 k€



Événements et animations

Le contexte

L'opération Événements d'été a regroupé en 2015 la Fête de la Musique, la fête du 14 juillet et la 14^e édition de «*Tout l' monde dehors !*». La direction des Événements et Animations (DEA) soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, près de 40 associations organisant des événements culturels.

Les chiffres clés

• Fête de la musique :

- 100 lieux et une multitude d'initiatives spontanées, 300 musiciens et 13 institutions culturelles et hospitalières mobilisées,
- «*Rendez-Vous Electro*» : 7 000 spectateurs,
- Scène place de Terreaux : 5 000 spectateurs,
- 140 000 visites sur les pages web Fête de la musique pour le mois de juin,

• **Le Festival «*Tout l' monde dehors !*»** : 250 manifestations gratuites, 78 lieux, 91 opérateurs, 2 000 bénévoles, 120 000 spectateurs,

• **Quais du Polar** : 70 auteurs français et étrangers, 60 lieux associés, 250 professionnels, 3 000 scolaires, 200 bénévoles, 70 000 festivaliers,

• **6^e Continent** : 33 000 spectateurs,

• **Festival Lyon BD** : 100 bénévoles, 200 auteurs, 100 rendez-vous, 250 participants à la journée professionnelle, 76 000 visiteurs.

Actions menées en 2015

Événements d'été

Fête de la musique : 21 juin

La Direction des Événements se charge de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique, et de la communication autour de cet événement, pour sa 4^e édition. Cet événement permet la mise en lumière des pratiques amateurs et nombreux talents émergents. L'ADCEP qui est l'organisme coordinateur national de la FDM, place Lyon comme la ville de France où l'offre du 21 juin est la plus riche juste après Paris.

Les Nouveautés de 2015 ont été :

Des scènes avec les acteurs labellisés

«*scènes découvertes*» :

- Un concert participatif géant sur la Place des Terreaux avec le Conservatoire à Rayonnement Régional en lien avec les écoles signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon,
- Le «*Rendez-Vous Electro*» - avenue Jean Jaurès : met en avant les artistes avec un tremplin, les labels et associations lyonnaises.

Des scènes avec les médias musicaux lyonnais :

- Une scène spéciale étudiante «*musique classique et jazz*» place Maréchal Lyautey en partenariat avec l'Université de Lyon.

Le Festival «*Tout l' monde dehors !*»

Cette 14^e édition des «*rendez-vous d'été*» gratuits et en plein air à Lyon du 20 juin au 1^{er} septembre a enregistré quelques 250 manifestations culturelles, festives et participatives : cinéma, théâtre et cirque, danse et bals, concerts balades, fêtes de quartier, jeux...

Comme pour la fête de la Musique, La DEA soutient cet événement dans les domaines de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique et la communication. L'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage.

Les «*Temps Forts*» de ce festival ont été :

- «*Tout l' monde chante*» les 20 et 21 juin qui intègre la Fête de la musique pour un grand week-end musical. Le 20 juin : 22 chorales participantes, plus de 700 choristes, 2 600 personnes sur la journée. Le 21 juin : Fête de la musique,
- Semaine jeune public : du 4 au 12 juillet. Cette semaine a consisté en l'organisation de sept manifestations à destination d'enfants de 3 à 12 ans : 2 000 spectateurs,
- Tout L'Monde Danse : Bals populaires du 14 juillet : 3 ambiances, 3 scènes sur les quais de Saône : musiques du monde, musique cubaine, chansons festives. 3 scènes, 3 ambiances, 6 000 personnes.

Le feu d'artifice du 14 juillet

Feu tiré par la Société Jacques Couturier de 20 minutes : effets pyrotechniques nouvelle génération, création d'une nouvelle zone de tir dans la cour du Conservatoire.

Autres événements culturels

Les animations culturelles ont été soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes :

- Diversité : 6^e Continent,
- Fêtes de Quartier : 15 fêtes de quartier ou carnivals soutenus dans les 9 arrondissements,
- Livre : Salon de la BD, Paroles en festival, Quais du Polar, Belles Latinas, Montchat Philosophe,
- Cirque/théâtre : Spontaneous, La grande Côte en Solitaire, Novembre des canuts, Quartiers nomades,
- Musique : Chants de Mars, Festival de la Croix-Rousse, Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardins,
- Pluridisciplinaire : Ca fait zizir, Hallucinations collectives, Quand les souris dansent, Gypsy Lyon Festival.

*Pour l'ensemble de la Direction

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

696 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

12,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE*

716 k€



Bibliothèques

Le contexte

La mise en œuvre du projet d'établissement s'est poursuivie avec l'accompagnement de la Mission Organisation sur la qualification des postes et le dimensionnement des équipes.

L'année 2015 a également été marquée par la poursuite des grands projets structurants :

- Réalisation des travaux des futures bibliothèques Lacassagne, Gerland, Bossuet,
- Poursuite de l'automatisation des prêts et des retours à Guillotière, Vaise et Saint Jean,
- Schéma directeur de la Part-Dieu,
- Numelyo et la bibliothèque numérique de référence,
- Mise en place de la nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2015,
- L'organisation de Rendez-Vous culturels : Arts Résistances, exposition « Shadi Ghadirian », les 50 ans de l'École des Loisirs.

Enfin, en 2015, la Ville de Lyon a perçu des subventions de Dotation Générale de Décentralisation au titre des 1^{ères} tranches de travaux pour Lacassagne (10k€) et Gerland (11k€) et des travaux d'automatisation (600k€).

Les chiffres clés

- 2 500 635 entrées,
- 105 397 inscrits,
- 3 559 575 prêts,
- 3 592 702 entrées sur les sites WEB (BML, Guichet du Savoir, Points d'actu...),
- 3 273 manifestations culturelles,
- 27 446 m² d'équipements.

Actions menées en 2015

Les actions des bibliothèques sont menées à travers quatre programmes :

Développement des services et des publics

Ce programme recouvre les dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie.

Les recettes relatives à l'accueil et la gestion des publics (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...) ont également été inscrites sur ce programme :

- Nombre d'entrées : 2 500 635, en hausse par rapport à 2014 (+ 100 000),
- Nombre de prêts : 3 559 575, en hausse par rapport à 2014 (+ 88 565),
- Nombre d'inscriptions : 73 129, en hausse par rapport à 2014 (+ 12%), dont payantes : 29 236,
- Recettes liées aux inscriptions : 574 950 €.

Action culturelle et communication

Ce programme a permis de couvrir les dépenses liées aux expositions, activités culturelles et éducatives de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et celle liées aux événements de la BML.

En 2015, plusieurs événements culturels ont été organisés : Créer c'est résister, Shadi Ghadirian, 50 ans de l'école des loisirs, Giranno, l'Automne des Gones, le mois du film documentaire, le Tremplin poétique, le Printemps des petits lecteurs et le Vif d'Or.

- Réalisation d'un catalogue sur la rétrospective de Shadi Ghadirian mis en vente à la Bml,
- 4 publications du magazine TOPO (57 000 exemplaires),
- Dépliants horaires (10 000 exemplaires), l'heure de la découverte (5 000 exemplaires), l'automne des gones (4 000 exemplaires), guide abonné (7 000 exemplaires),
- Campagnes de communication liée à la nouvelle tarification et aux événements cités ci-dessus,
- Vente de la Revue Gryphe à hauteur de 338.55 €
- Vente de catalogues : 2652 €,
- Mécénat de 5 000 € dans le cadre de l'exposition Shadi Ghadirian.

Gestion des collections

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques) et a été marqué par une augmentation du nombre d'abonnements électroniques, ainsi que par la mise en place d'un budget lié à l'achat d'applications pour I pads, pour une mise à disposition des usagers.

Ce programme assure également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...), à l'acquisition des collections du réseau (livres cd-audio, dvd). Dans ce domaine, une subvention émanant de la BNF (Dépôt Légal : 86 000 €) a été perçue.

Support aux bibliothèques

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel...) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio...), ainsi que la maintenance technique et les fluides pour 3 établissements : Vaise, Bachut et Part Dieu.

A noter, la mise en œuvre de nouveaux marchés pour la maintenance des bâtiments et le nettoyage des locaux. Les économies liées au nouveau marché nettoyage ont permis une économie de 52,9 k€ sur l'exercice.

Les recettes liées à l'occupation du domaine public ont rapporté 16,7k€ de MIWAM et 17,2k€ des distributeurs de boissons.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 837 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 507 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

421,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

17 582 k€



Théâtre des Célestins

Le contexte

Au cours de l'année 2015, les Célestins - Théâtre de Lyon ont mené de front plusieurs événements :

- Dès janvier la nouvelle création de Claudia Stavisky, *En roue libre*, de Penelope Skinner,
- La 3^e édition du festival *Sens Interdits*, portée par l'association *Sens interdits* et le théâtre des Célestins, s'est déroulée avec succès du 20 au 28 octobre 2015,
- Poursuivant sa mission de producteur délégué de la compagnie russe teatr Knam, les Célestins ont accueilli à onze reprises leur nouvelle création le *songe de Sonia* d'après Dostoïevski. Une tournée nationale s'en est suivie.

Il est à noter que la très grande majorité des spectacles rencontre sans aucune difficulté son public. Rares sont ceux sous le seuil de 90 % de taux de fréquentation. Néanmoins le contexte post-attentat du 13 novembre a fortement marqué la fréquentation de fin d'année 2015, d'autant que quatre représentations furent annulées dont trois du dernier opus de Robert Lepage 8.8.7.

Les chiffres clés

- 140 levers de rideaux dans la salle à l'italienne,
- 66 représentations dans *La Célestine*,
- 18 représentations en tournée du spectacle *En roue libre*,
- 5 représentations en tournée du spectacle *Le songe de Sonia*.

Actions menées en 2015

Activités culturelles

Les coproductions

Fidèle à leur politique d'accompagnement structuré des équipes artistiques, les Célestins ont soutenu en production pas moins de 12 projets :

- « *Comment vous racontez la partie* » de et mis en scène par Yasmina Reza,
- « *Un fils de notre temps* » d'Odön von Horvath mis en scène par Simon Deletang,
- « *Répétition* » de et mis en scène par Pascal Rambert,
- « *Petit Eyolf* » d'Ibsen mis en scène par Julie Beres,
- « *Le Malade imaginaire* » de Molière mis en scène par Michel Didym,
- « *Nos Serments* » d'après Jean Eustache mis en scène par Julie Duclos,
- « *Dans la Solitude des Champs de coton* » de Koltes mis en scène par Roland Auzet,
- « *En attendant Godot* » de Beckett mis en scène par Jean-Pierre Vincent,
- « *Le songe de Sonia* » de Dostoïevski mis en scène par Tatiana Frolova,
- « *887* » de et par Robert Lepage,
- « *Le Roi Lear* » de Shakespeare mis en scène par Olivier Py,
- « *Une Carmen en Turakie* » de et par Michel Laubu et le Turak Théâtre.

Au titre des textes du répertoire

Les spectateurs des Célestins ont notamment applaudi les pièces suivantes :

- « *Candide Si c'est ça le meilleur des mondes* » d'après Voltaire, dans une mise en scène de Maëlle Poésy, metteure en scène émergente, entourée de sa non moins jeune troupe de comédiens, lesquels s'attaquèrent avec brio à une œuvre majeure du répertoire des contes,
- « *Leben des Galilei* », de Bertolt Brecht, mise en scène d'Armin Petras, en langue allemande cette biographie de Galilée gagne en valeur notamment au détour de cette citation, toujours aussi malheureusement contemporaine : « *Celui qui ne connaît pas la vérité, celui-là n'est qu'un imbécile. Mais celui qui la connaît et la qualifie de mensonge, celui-là est un criminel* »,
- Un mini-cycle Samuel Beckett « *En attendant Godot* », mise en scène de Jean-Pierre Vincent et « *Premier amour* » de Samy Frey ouvra la saison 2015-2016, comblant de nombreux admirateurs,

- « *Le roi Lear* » de William Shakespeare, mise en scène d'Olivier Py. Mise en scène très inspirée et controversée.

Au titre des textes contemporains

On peut citer :

- « *Les particules élémentaires* » de Michel Houellebecq, mise en scène de Julien Gosselin. Une adaptation théâtrale du roman, fort réussie, grâce à une belle distribution et des dispositifs sonores et audiovisuels efficaces,
- « *Nos serments* », très librement inspiré de *La maman et la putain* de Jean Eustache, mise en scène de Julie Duclos, très bel hommage au film majeur de la nouvelle vague, adaptation qui révèle une nouvelle fois la vitalité des jeunes metteurs en scène français, dont les premiers faits d'armes sont désormais vus et entendus aux Célestins,
- « *Dans la solitude des champs de coton* » de Bernard-Marie Koltès, mise en scène Roland Auzet. Un texte mythique servi par les magistrales interprétations d'Anne Alvaro et Audrey Bonnet au Centre commercial de la Part-Dieu,
- « *Belgrade* » d'après Angelica Liddell, mise en scène Thierry Jolivet, collectif La Meute, la rage d'une jeune génération d'artistes confrontés à l'histoire contemporaine,
- « *Une cArMen en Turakie* », mise en scène Michel Laubu, la compagnie lyonnaise Turak, sur l'œuvre de Bizet assura le spectacle familial de fin d'année.

Activités annexes : La médiation culturelle

Un ambitieux projet de médiation culturelle, au long cours, est conduit par Claudia Stavisky depuis mi 2014 avec des résidents de tout âge de Vaulx-en-Velin. Portée par le texte de l'universitaire Philippe Dujardin, intitulé « *La chose publique ou l'invention de la politique* », une troupe est désormais constituée : la question civique reste le cœur de ce projet, parallèlement la troupe est accompagnée par des artistes lors d'ateliers pluridisciplinaires (théâtre, écriture, danse, musique). Fin 2016, début 2017, ce travail donnera lieu à une restitution publique.

* y compris masse salariale

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

7367 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7623 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

48,4

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE*

3548 k€



Musée d'Art Contemporain

Le contexte

De septembre à décembre, le Musée d'Art Contemporain a accueilli la Biennale d'Art Contemporain fréquentée par 79 248 visiteurs sur ce site (et 250 000 au total). « La vie moderne » a affirmé le statut de rendez-vous artistique incontournable sur la scène internationale.

La Collection des œuvres du Musée d'Art Contemporain ont été largement exposées via Veduta, Résonance, le Plateau de la Région Rhône-Alpes, à Lyon et dans sa périphérie (à Givors, à Vaulx-en Velin, à Saint Cyr au Mont d'Or, à Chassieu, à Oullins).

Les chiffres clés

Fréquentation :

- 33 415 visiteurs pour l'exposition « ERRO »,
- 23 148 pour les expositions suivantes
- 79 248 visiteurs durant la Biennale d'Art Contemporain au Musée,
- 37 730 visiteurs pour Veduta / La Collection du Musée.

Actions menées en 2015

Expositions

L'exposition « ERRO » s'est terminée en début 2015 et a remporté un vif succès public pour ses dernières semaines d'ouverture au public.

Ensuite, Antoine CATALA et l'exposition « Open Sea », conçue en coopération avec la National Heritage Board de Singapour, en lien avec le 50^e anniversaire de l'indépendance de Singapour) ont partagé l'affiche de la première partie de l'année.

La première exposition monographique mettait en relation les images, les mots du langage, les signes, les logos. L'œuvre présentée au public sur la totalité du 3^e étage du Musée a fait l'objet d'un don par Antoine Catala et enrichit désormais la Collection du Musée.

« Open Sea » a permis à une trentaine d'artistes contemporains de l'Asie du Sud Est de présenter leurs œuvres dans toute leur diversité.

Hors les murs, de juin à septembre 2015, l'exposition « Rendez-vous », à Singapour de septembre à novembre, plateforme dédiée à la jeune création en Rhône-Alpes, a offert l'opportunité aux artistes émergents de notre région d'exposer leur travail à l'étranger.

Service des publics

L'année 2015 a été marquée par :

- Une forte fréquentation des visites guidées pendant l'exposition « ERRO »,
- Beaucoup de très jeune public pour Open Sea et Antoine Catala et de nouvelles formes de visites liées aux expositions (« D'un jardin à l'autre » et « Aux saveurs d'Asie »),
- La poursuite du partenariat avec les Francas du Rhône sur tout le territoire de la Métropole nouvelle créée.

Les ateliers « Management » de l'ensemble des encadrants du Musée se sont poursuivis avec succès. De même, une formation en anglais a été donnée à chaque agent du Musée en ayant exprimé le besoin de suivre 21 heures de cours « en live » avec un enseignement adapté à son poste et à son domaine d'activité.

Enfin, le projet de transfert vers un nouveau lieu d'entreposage des œuvres de la Collection du Musée a mobilisé l'ensemble du personnel en mode projet en raison de la large transversalité des opérations à conduire pour assurer cette opération du lieu actuel situé Avenue Berthelot (sur environ 3 000 m²) vers le nouveau site acquis à Jonage par la Ville de Lyon. Une centaine d'œuvres composées au total de 1 600 items sont concernées. L'aménagement du site (plateformes, catilevers, rayonnages) et le début du transfert des œuvres a représenté un temps fort pour les équipes du Musée. La suite du déménagement se poursuivra en 2016.

Acquisitions / restaurations d'œuvres d'art

Les crédits 2015 ont permis au Musée les opérations suivantes :

Acquisitions d'œuvres pour 53 909 € dont :

- 20 000 € pour l'œuvre « Rebirth of the bath house » de Bortolami,
- 22 137 € pour l'œuvre « La isla » de Basualdo,
- 11 772 € pour l'œuvre « Serie Rosa Estampas de la cometa », Galeria Superficie.

Restauration d'œuvres : 82 103 €

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

663 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

347 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

41,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 486 k€



Le contexte

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1^{er} janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multi-partenaire (Etat, Région, Département du Rhône, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 7 décembre 2010 et arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'est engagée à soutenir l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention d'un montant de 6 535 k€ en 2015.

Les chiffres clés

Budget global de 37M€ dont :

- 6 535 k€ subvention Ville de Lyon et mise à disposition du personnel (soit 45,6% du budget),
- 6 043 k€ subvention Etat (soit 16,3% du budget),
- 3 103 k€ Région (soit 8,4% du budget),
- 3 103 k€ Métropole (soit 8,4% du budget),
- 5 326 k€ recettes liées à la production (soit 14,4% du budget).

Actions menées en 2015

En 2015, les thématiques abordées dans le cadre de la programmation artistique ont été les suivantes :

- « Au-delà du réel » (pour la programmation 14-15),
- « Les voix de la Liberté » (pour la programmation 15-16).

Nombre de postes au total : 370 postes

Sur ces 370 postes, la Ville de Lyon met à disposition 245 postes répartis sur les fonctions suivantes :

- 61 postes de musiciens,
 - 31 postes de danseurs,
 - 34 postes de choristes,
 - 110 postes de techniciens,
 - 9 postes administratifs,
- Soit une Masse salariale coût chargé 2015 de 10288754 €.

Fréquentation

204 846 spectateurs, 422 représentations répartis comme suit :

- Grande salle
 - 88 472 spectateurs, 93 représentations
 - Dont 55 Opéras, 57 055 spectateurs
 - Dont 27 ballets, 21 581 spectateurs
 - Dont 8 concerts et 3 récitals, 9 836 spectateurs
- Musique de chambre, 944 spectateurs, 9 rep.
- Scolaires, 6 032 spectateurs, 17 rep.
- Amphijazz et amphimonde, 21 005 spectateurs, 150 représentations.
- Hors les Murs, 15 102 spectateurs, 29 rep

La journée portes ouvertes (9 mai 2015) a enregistré 17 000 personnes. Les journées du patrimoine (19 et 20 septembre 2015) ont permis d'accueillir 7 544 personnes.

Taux de fréquentation :

- Opéras : 94 %
- Ballets : 86 %
- Concerts : 92 %

Perspectives

Une convention multi-partenaire (Etat, Région, Métropole de Lyon, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée pour la période 2016-2018 permettant à l'association d'organiser la continuité de ces activités et ses programmations.

Pour rappel, l'Association Opéra National de Lyon verse à la Ville un loyer pour l'occupation du Grand Théâtre de 898 843 €.

*Mis à disposition par la Ville de Lyon

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

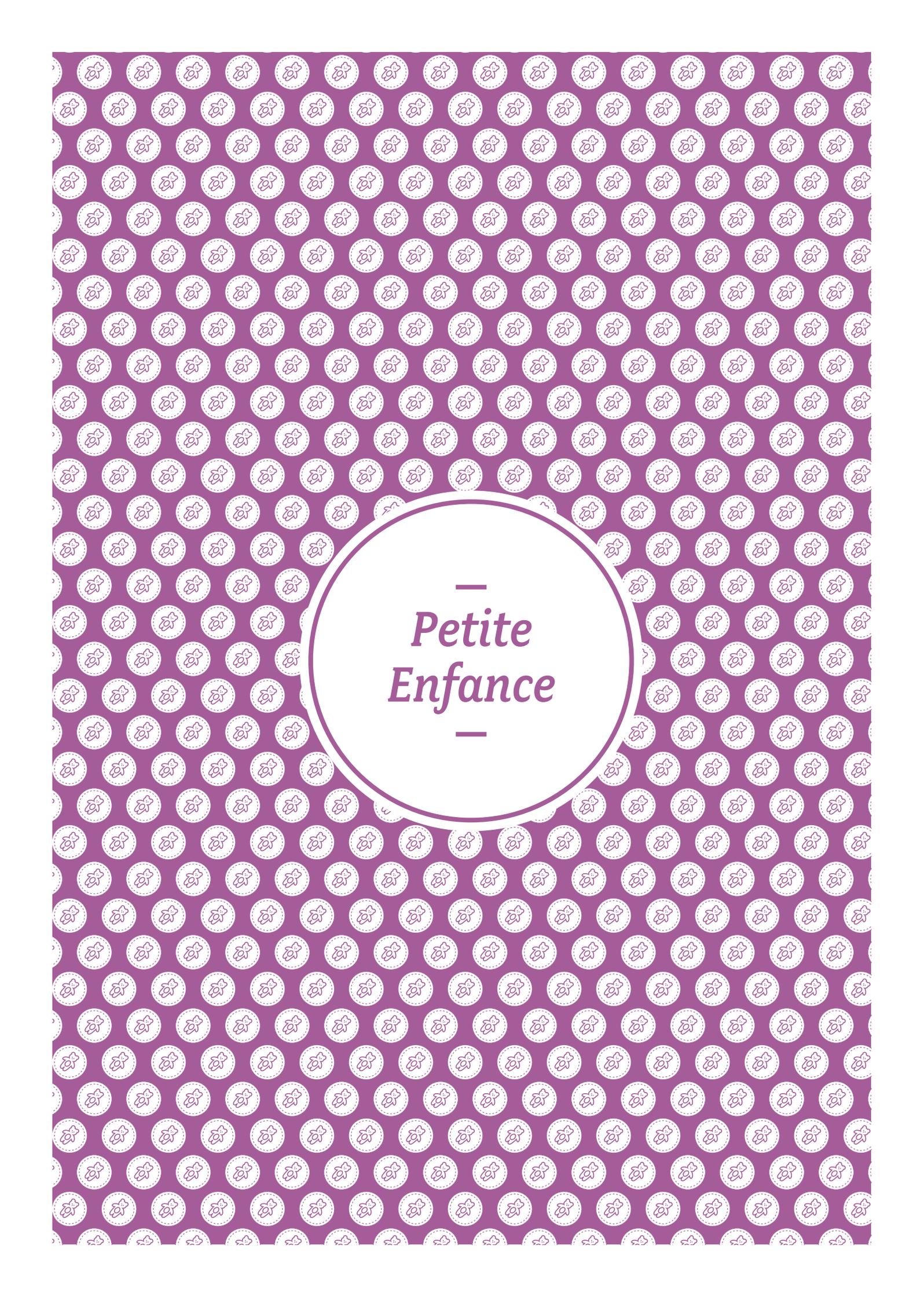
37 M€

SUBVENTION
VILLE DE LYON

6 535 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

214,9



—
*Petite
Enfance*
—



Petite enfance

Le contexte

2015 a été marquée par le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Un diagnostic de territoire partagé et un bilan du précédent contrat ont permis de construire les objectifs quantitatifs et qualitatifs du CEJ 2015/2018 qui apportera un financement de 39,5 M€ sur 4 ans.

En 2015, 159 places nouvelles ont déjà vu le jour sur les 386 attendues.

L'installation de la Métropole a fortement mobilisé les équipes : le pacte métropolitain pose les bases d'une articulation des compétences entre les deux collectivités sur de nombreux domaines liés.

La refonte du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant permet de s'adapter aux évolutions sociétales et réglementaires dans le cadre d'une démarche participative avec la CAF et les usagers.

Les chiffres clés

- 1945 places en gestion municipale, 54 établissements,
- 2893 places en gestion associative subventionnée, 104 établissements,
- 1271 places en gestion privée, 79 établissements,
- 17 Relais d'Assistants Maternels,
- 7 Lieux d'Accueil Enfants Parents,
- 4 ludothèques,
- 1 Classe Passerelle,
- 9 Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE).

Actions menées en 2015

Gestion de l'activité et des services de petite enfance

Les éléments présentés s'entendent hors budgets d'exploitation des 52 équipements municipaux portés par les 9 mairies d'arrondissements 1,8 M€, et hors masse salariale gérée par le service RH 29 M€.

Evolution de l'offre d'accueil

L'offre s'est enrichie notamment par les ouvertures d'Oursons et Cie (3^e), de Rochaix 2 (3/8^e), et de Berthelot (8^e) et par les extensions des Léonceaux (8^e) et des Petits Gones (8^e). D'importants travaux de mise en conformité ont nécessité une adaptation provisoire de l'accueil à Dr Long (3^e) et à Servant (7^e). Après délocalisation, Delore (8^e) a retrouvé ses locaux restructurés.

Recettes : 24 341 k€

- Pour la gestion municipale, les recettes sont corrélées aux activités des établissements : participations parentales (4953 k€) et Prestation de Service Unique (10248 k€) versée par la CAF. L'ouverture de l'établissement Rochaix 2 en novembre et l'extension de Delore en septembre contribuent à l'augmentation de ces recettes,
- La CAF a versé la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), soit 9117 k€, pour les 149 équipements et actions en gestion municipale et associative inscrits au CEJ en 2014.
- La CAF a également versé une subvention pour le dispositif « classe passerelle » intégrant un éducateur de jeunes enfants (23 k€).

Dépenses pour la gestion des structures municipales : 32 k€

Ce budget assure le fonctionnement des 2 services d'accueil familial, l'achat des vêtements de travail et le fonctionnement des établissements ouverts en août.

Dépenses pour la gestion des structures associatives : 16 702 k€

Ce budget comprend les subventions pour le soutien de 114 structures : EAJE, micro crèches, services d'accueil familial, RAM, lieux d'accueil enfants-parents, ... Les 21 équipements intégrés aux centres sociaux et maisons de l'enfance sont visibles dans le budget du Développement Territorial.

Actions transversales de développement

La politique Petite enfance propose une approche globale de l'enfant, de sa famille et des services développés. En complément de l'approche quantitative, la Ville travaille sur la qualité de l'accueil, la réponse aux besoins des familles, le soutien à l'emploi et à l'activité économique, et l'accompagnement des agents.

Dimension qualitative

- Eveil de l'enfant (11 k€) : interventions d'artistes auprès des enfants de 4 établissements,
- Actions vers les enfants en situation de handicap (67 k€) : soutien au Réseau différence et petite enfance et au centre de ressources, interventions d'étudiants en psychomotricité en partenariat avec l'institut supérieur technique de réadaptation,
- Ludothèques (5 k€) : offres autour du jeu, soutien CAF : 5 k€.

Dimension sociétale

- Ouverture en janvier du Point d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE) dans le 2^e : toutes les familles lyonnaises bénéficient désormais dans leur mairie d'arrondissement d'un espace d'information, de ressources et d'orientation,
- Communication (7 k€) : Plaquette de présentation de l'accueil familial pour accompagner les parents dans leur réflexion,
- Coordination et pilotage de l'action qualitative de la direction et animation des PAIPE : soutien CAF de 129 k€.

Dimension économique

- Développement de l'offre d'accueil qui renforce l'attractivité de Lyon,
- Réflexion partenariale sur le rôle de la Petite Enfance dans l'insertion professionnelle des familles.

Dimension professionnelle

Soutien aux professionnels (29 k€) : analyse des pratiques et réflexion autour de la santé et de la performance au travail.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16 880 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

24 475 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

809,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

29 896 k€



—
Éducation
—



Éducation

Le contexte

On observe sur l'année scolaire 2014/2015 une évolution des effectifs scolaires de +1,67% et pour la rentrée scolaire de septembre 2015 une augmentation de +1,69%.

Le nombre total d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public à Lyon s'élève à 36 249 sur l'année scolaire 2014-2015, et à 36 860 en septembre 2015.

La mise en place progressive de la nouvelle organisation de la direction s'est achevée au dernier trimestre 2015 avec au total 17 responsables de secteur et 30 responsables de proximité. 2015 est également la deuxième année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Lyon, qui a conduit à un développement fort des activités périscolaires proposées par la Ville.

Les chiffres clés

Prix d'achat du repas :

- 2,626 € HT soit 2,77 €

TTC en 2014/2015,

- 2,635 € HT soit 2,78 €

TTC en 2015/2016.

Mercredis de Lyon

(rentrée 2015) :

- 43 sites d'accueil,

- 1 188 enfants inscrits.

Vendredis Aprem (rentrée 2015) :

- 21 040 enfants inscrits

- 11 691 pour les accueils

de loisirs municipaux

- 9 349 pour les accueils

de loisirs associatifs

Actions menées en 2015

Environnement scolaire

Ce programme (1/3 des dépenses de fonctionnement du secteur) comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques (entretien, maintenance des équipements, moyens pédagogiques tels que livres scolaires et de BCD, fournitures, transports,...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées.

Pour les écoles publiques, les enveloppes de crédits et subventions par école sont calculées sur la base de forfaits par élève fixés par délibération annuelle et dont le montant a été reconduit en 2015.

Pour les écoles privées, le calcul des dotations est adossé au nombre d'élèves lyonnais par le biais d'un forfait élève de 571,50 € en maternelle et de 625,50 € en élémentaire.

Projet éducatif

La mise en œuvre de ce programme se traduit par le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en référence aux axes et priorités du Projet Educatif de Territoire. Il s'agit par exemple du soutien aux classes de découverte, aux animations des bibliothèques-centres de documentation des écoles, aux actions d'éducation artistique et culturelle, mais ce programme comprend aussi le financement d'accueils avant/après la classe, études surveillées, aides aux devoirs,...

Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative et diverses opérations comme le soutien à des initiatives particulières en faveur des droits de l'enfant.

Dans le cadre des mesures d'économies engagées à l'échelle de la municipalité, deux dispositifs ont pris fin en 2015 : l'internat Favre, associé au dispositif PRE cofinancé par l'Etat (baisse de crédits) a fermé en juin, et l'action « Enfance Arts et Langage » qui consistait en des résidences d'artistes en école maternelle (à partir de septembre), a été interrompue.

La rentrée 2015 correspond à la deuxième année de mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui s'est notamment traduite à Lyon par la mise en place d'accueils de loisirs proposant aux enfants un accueil pendant la pause méridienne, les vendredis après-midi et les mercredis après-midi dans certains centres. NB : les subventions associées aux accueils de loisirs associatifs sont incluses dans le budget de la Direction du Développement Territorial), et une partie de la masse salariale des animateurs municipaux, correspondant à environ 580 agents en contrat annualisé, est incluse dans le budget de la DGRH.

Le budget de la direction de l'éducation intègre quant à lui, en dépenses, le financement de quelque 1 400 vacataires qui apportent, en moyenne chaque jour leur concours au fonctionnement des activités périscolaires (surveillance de restaurant, remplacements ponctuels, garderies et études...).

Restauration scolaire

L'organisation de la restauration scolaire va de l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants satellites, en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne.

En 2015, les restaurants ont accueilli 3 148 560 enfants sur 139 jours de restauration soit en moyenne 22 816 enfants par jour. Sur une période comparée de référence, on observe une augmentation moyenne de 3,5% de la fréquentation. Sur cette même période de référence, il a été constaté une baisse significative de la fréquentation les vendredis de l'ordre de 4 000 à 5 000 enfants par rapport aux autres jours de la semaine.

Prévention santé enfant

Ce programme correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle), l'ensemble représentant un montant de dépenses directes hors masse salariale d'environ 75 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

27 188 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

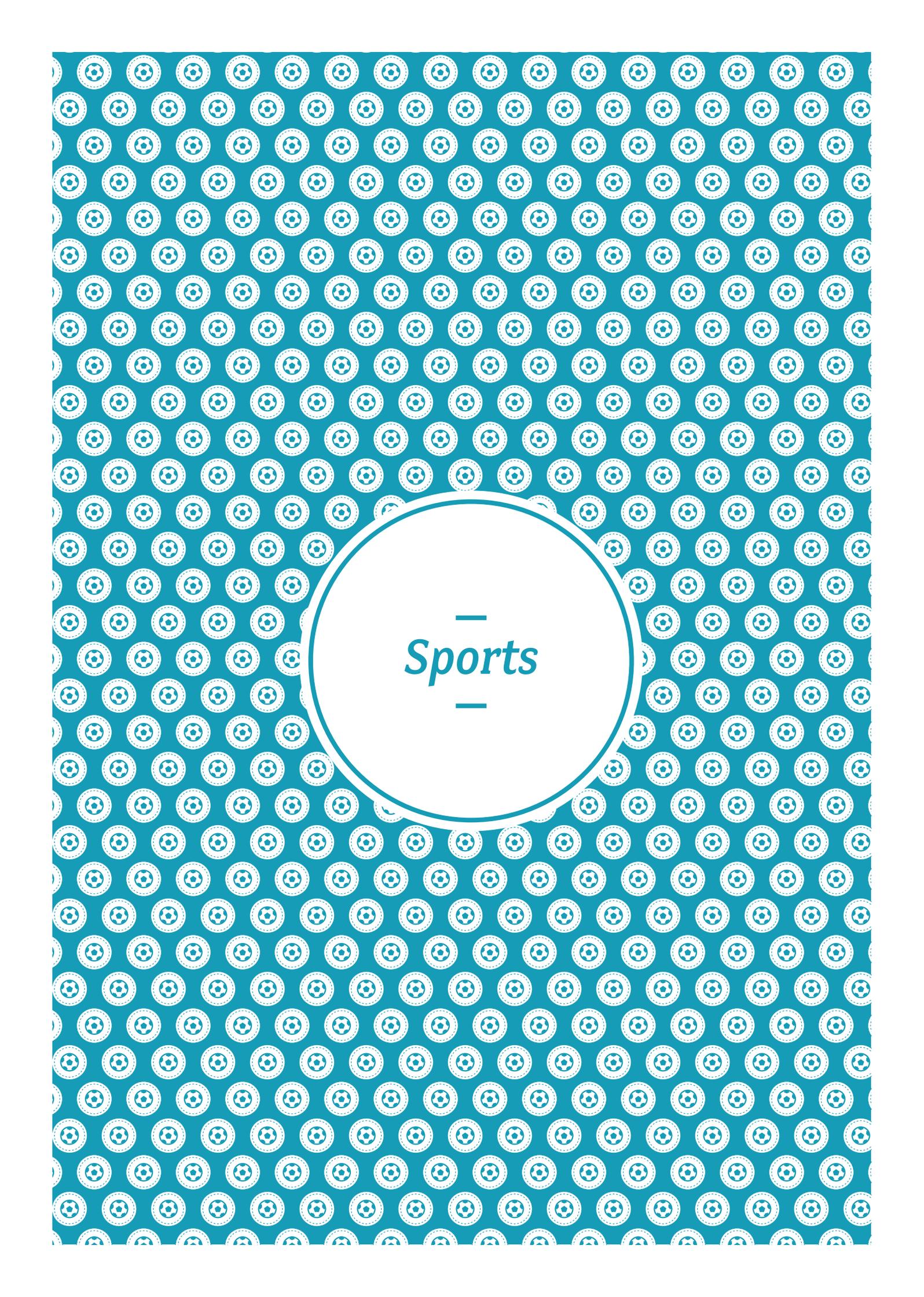
24 591 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1 650,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

67 860 k€



—
Sports
—



Sports

Le contexte

Certifiée qualité ISO-9001, la direction des Sports a poursuivi en 2015 son engagement dans la mise en œuvre d'actions permettant le développement de la pratique sportive, dans les meilleures conditions d'accueil, d'hygiène, et de sécurité, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, dans le cadre d'un service continu, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, amateur, professionnelle, d'élite, en temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, ou dans le cadre d'animations, d'enseignements obligatoires (natation), ou d'actions éducatives.

Les chiffres clés

- Plus de **400 000** heures attribuées, dans les équipements sportifs, à plus de **450** clubs et sections sportives et 150 établissements scolaires,

- Interventions auprès de **388** classes (**10 000** enfants).

Vendredi après-midi :

- **41** pôles d'activités,
- **12 000** enfants par an.

Natation :

- **466** classes accueillies,
- Soit **11 000** enfants par an.

Fréquentations :

- Piscines : **870 000** entrées,
- Patinoires : **235 000** entrées,
- Salles et Stades :
1 200 000 spectateurs.

Actions menées en 2015

Exploitation des équipements sportifs

La direction des Sports a la charge d'exploiter l'ensemble des établissements sportifs de la ville : 50 gymnases, 40 salles spécialisées, 35 terrains de foot, rugby, 160 terrains de proximité, 10 piscines, 2 patinoires, le stade de Gerland, le Palais des Sports, la Halle Diagana.

Piscines et patinoires

Les opérations d'animations événementielles en piscines, telles que « les 6 heures de Vaise » ou les soirées thématiques en patinoires, se sont poursuivies.

La 3^e tranche de travaux du Centre Nautique du Rhône, désormais dénommé Centre Nautique Tony Bertrand, a permis une ouverture du bassin sportif de 50 m (zone sud) durant toute l'année été/hiver, avec la réalisation d'un couloir de mise à l'eau. L'été 2015 a généré une fréquentation record dans toutes les piscines d'été, notamment le CNTB. En configuration hiver à partir du 7 septembre, 32 000 entrées ont été enregistrées sur cette période pour un ticket moyen de 2,9 €. Les contrôles des équipements de mesure et des installations de traitement d'eau ont été intensifiés pour améliorer encore la qualité de l'air et de l'eau dans les bassins, ainsi que la sécurité des usagers. La direction des Sports a mis à disposition du Centre Nautique Intercommunal de Vénissieux son pôle technique des piscines, dès la réouverture en juillet 2015 de cet équipement, apportant ainsi son savoir faire en matière de traitement d'eau.

Salles et stades

Les protocoles de contrôle des matériels sportifs sont rigoureusement suivis, de même que les protocoles d'entretien et d'hygiène, améliorés et revisités chaque année.

La Halle d'athlétisme Diagana a accueilli les championnats du monde d'athlétisme masters (vétérans) qui ont rassemblé plus de 8 000 athlètes durant la première quinzaine d'août.

32 manifestations se sont déroulées au Palais des Sports, dont le Jubilé Chabal, le championnat de France de boxe, et le rallye Lyon Charbonnières.

Clubs sportifs

La Ville de Lyon a apporté son soutien à 200 clubs sportifs :

- Associations sportives amateur, dont le handisport, et l'Office des sport : 1,2 M€,
- Associations sportives d'élite, 19 clubs de haut niveau conventionnés, et 19 sportifs de haut niveau individuels soutenus pour la préparation des JO : 1,6 M€,
- SASP (clubs professionnels) : Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin : 2,2 M€,
- Les Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements) : 54 k€,
- Aux manifestations sportives de proximité : 78 k€.

Animation autour du sport

Le Service Animation Sportive intervient dans le cadre du Plan Educatif de Territoires :

- Des interventions sportives éducatives en temps scolaire (CE2, CM1, CM2), sur la base du projet d'école,
- L'action « vélo » sensibilisant les classes de CM1 et CM2 (140 classes) au mode de déplacement doux,
- Les accueils de loisirs « Divertisport », en temps extrascolaire, ouverts durant 14 semaines (vacances scolaires) permettent aux enfants de découvrir différents sports : 80 % des inscriptions sont réalisées via internet, 41 000 journées d'accueil pour 1 600 familles.

Avec la réforme des rythmes scolaires, des interventions sont organisées au niveau du temps périscolaire du vendredi après-midi, au sein de 41 « pôles sports » (piscines, patinoires, gymnases) supervisés par des éducateurs sportifs. Ces derniers prennent en charge les activités sportives des Mercredis de Lyon sur environ 40 centres mis en place au sein d'équipements sportifs spécialement mis à disposition.

Un « raid famille », dénommé « Relyon-nous », a été créé en 2015, associant la découverte du patrimoine lyonnais à la pratique d'activités sportives ludiques. Cet événement a rassemblé 1 400 personnes.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 978 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

5 184 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

440,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

14 706 k€



Evènements et animations

Le contexte

Le programme « Evènements sportifs » correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais, qui participent à la promotion du sport dans la ville et au rayonnement de la ville au plan national et international.

L'ensemble des évènements soutenus ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

Les chiffres clés

- **Lyon Kayak** : 2000 participants, 1000 embarcations,
- **Lugdunum Roller Contest** (championnat du monde de roller vitesse) : 900 participants toutes épreuves confondues,
- **Soirée de remise des Lions du sport** : 900 personnes invitées, 4 sportifs récompensés,
- **Traversée de Lyon à la nage avec palmes** : 317 nageurs,
- **Rallye de Charbonnières** : environ 180 concurrents,
- **Lyon Urban Trail** : 7100 participants,
- **Championnat du monde d'athlétisme Vétérans** : 8058 athlètes, 455 bénévoles, 37 records du monde,
- Tournoi seven grand prix : 7500 spectateurs,
- **Re Lyon nous** : 1^{ère} édition, 1600 inscrits, 1200 présents.

Actions menées en 2015

Subventions et participation à l'organisation de manifestations sportives

La Ville de Lyon apporte son soutien dans les différents thèmes suivants :

- Sports boules : le tournoi de Pentecôte de boules (6300 compétiteurs), les trophées des clos boulistes (240 participants), le trophée Béraudier,
- Cyclisme : le grand prix cycliste à Gerland (plus d'une centaine de compétiteurs), les courses sur piste organisées au Vélodrome,
- Courses à pied hors stade : Run in Lyon (28000 inscrits sur les trois courses, 25500 retraits de dossards, 800 bénévoles), Lyon Urban Trail, Saintélyon (15000 inscriptions, 500 bénévoles), Lyon Urban trail by night (6000 coureurs), Ultra Boucle de la Sarra (300 participants),
- Disciplines émergentes liées au développement des sports urbains : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free VTT (7000 participants, 300 bénévoles), BMX Street Station,
- Disciplines permettant le rayonnement national et international de la ville : Avalanche Cup (300 concurrents, 70 bénévoles), Tournoi Seven (rugby à 7), Championnat national de boxe, Tournoi international gay de Lyon, Gymnic Show,
- Evènements sur les fleuves : Lyon Kayak, Traversée de Lyon à la nage avec palmes, Coupe de France de joutes nautiques.
- Sport et culture : Arts of dance, Com in Lyon.

Evènements sportifs organisés par la Ville de Lyon

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport : soirée de gala permettant de récompenser le meilleur sportif de l'année écoulée et de mettre à l'honneur le monde sportif lyonnais.
- Re Lyon Nous : 1^{ère} édition, évènement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe ou en famille dans différents lieux emblématiques au fil de la Saône. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Participation aux manifestations nouvelles

Championnat du Monde d'athlétisme Vétérans, Sentez-vous sport, Championnat d'Europe d'échecs des déficients visuels.

*Pour l'ensemble de la Direction

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

516,5 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

40 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

12,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE*

716 k€



—
Solidarités
—



Action sociale

Le contexte

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire lyonnais ; il est un établissement public rattaché à la commune.

Ses missions sont de deux ordres :

- Des missions qui relèvent de l'obligation légale (politique de prévention et de développement social),
- Des missions spécifiques lui ont été confiées par la majorité municipale : gestion de 18 foyers-logements et 4 EHPAD pour personnes âgées, animation en faveur des séniors, veille et suivi des publics spécifiques, cellule de prise en charge des personnes sinistrées.

Les chiffres clés

Dépenses

- Solidarités : **1 641 911 €**
(dont 6 k€ cotisations),
- Personnes âgées : **568 400 €**
(dont 1,5 k€ cotisations),
- Soutien au CCAS : **12 897 856 €**
(Subvention équilibre + Taxe sur les spectacles + FAJ)

Actions menées en 2015

Aides à la Famille et à la Personne

En 2015, la Ville a versé au C.C.A.S. une subvention de 37 500€, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes, et elle a subventionné des associations d'aides ménagères (pour un montant de 260 k€), et des associations de foyers restaurants (174 k€ versés) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (54 k€). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (73,3 k€).

Accès aux loisirs

Une enveloppe de subventions est destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale (5 400€).

Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) permet d'attribuer des subventions aux associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais, pour des actions conduites tout au long de l'exercice. Celles-ci correspondent aux différents champs d'intervention d'action sociale en direction de divers publics (SDF, familles en difficulté, personnes seules, ...). Le crédit consommé s'élève à : 927 500 €

Veille sociale

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations réalisées dans le cadre de la Veille sociale :

- Le montant total de l'enveloppe « Veille sociale renforcée » correspondant au financement par la Ville

de Lyon d'actions spécifiques conduites notamment durant la période hivernale, a été transféré pour un montant de 170 000€ vers l'enveloppe « FIAS » et 20 000€ vers l'enveloppe « Aide Alimentaire »,

- L'enveloppe « Accueil de jour » permet de financer les structures dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc. : 379 240 €,
- L'enveloppe « Opération été » est destinée au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire 19 000 €,
- L'enveloppe « Santé SDF » soutien les associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité 37 000 €,
- L'enveloppe « Aide alimentaire » concerne les subventions allouées par la Ville de Lyon aux associations intervenant dans ce domaine : 273 171 €. L'enveloppe « Aide Alimentaire » a également contribué au financement de repas servis par la Fondation Armée du Salut, notamment lors des fermetures du restaurant social municipal durant le week-end.

Participation de la Ville de Lyon au CCAS

La Ville de Lyon apporte son soutien à son Centre Communal d'Action Sociale par le biais de subventions : la première dite d'équilibre s'est élevée à 12 528 000 € (12 620 000 - 92 000 vers enveloppe « Aide Alimentaire »), la seconde correspond à la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles pour 332 356 €.

Masse Salariale CCAS

Le CCAS prend en charge directement la rémunération de ses agents.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

15 108 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

Le contexte

- Signature de la Convention Territoriale de Lyon 2015/2020 du contrat de ville, succédant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- Signature des nouvelles conventions cadre pluriannuelles avec les centres sociaux, les MJC et les maisons de l'enfance,
- Signature du Contrat Local de Santé 2015/2019,
- Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

Les chiffres clés

Santé/prévention :

- 6 Ateliers Santé Ville,
- 1 Observatoire de la Santé des Lyonnais,
- Réduction des risques (SIDA, toxicomanie) et santé mentale : 21 associations et 25 actions,
- Accompagnement des malades : 7 actions.

MJC / CS / ME :

- 42000 adhérents,
- Plus de 1100 bénévoles,
- Près de 700 salariés en ETP.

Actions menées en 2015

Politique de la ville

Ce programme regroupe les moyens spécifiques de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de la Convention Territoriale de Lyon 2015/2020 avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole, les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocations familiales de Lyon, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale. Pour l'ANRU, dans le cadre du PRU 2 (Projet de Renouvellement Urbain), la Duchère (Sauvegarde et Château) a été classés en intérêt national, et Mermoz Santy en quartiers d'intérêt régional.

Vie associative

Ce programme comprend principalement les subventions de fonctionnement général attribuées aux CS (Centres Sociaux), aux MJC et aux ME (Maisons de l'Enfance). Les conventions-cadres avec ces associations ont été renouvelées en 2015, pour la période 2015/2020 avec les CS et les MJC, et pour la période 2015/2017 avec les ME.

Projet éducatif

Ce programme comprend les crédits destinés à soutenir les actions socio-éducatives (sur le temps extra-scolaire) des associations éligibles au volet « jeunesse » du contrat enfance-jeunesse renouvelé fin 2015 avec la Caisse d'allocations familiales, hors les subventions correspondant aux actions récurrentes attribuées aux CS, MJC et ME intégrées aux subventions de fonctionnement général. Ces subventions permettent l'obtention par la Ville de Lyon de la prestation de remboursement correspondant à l'augmentation de places offertes principalement en centre de loisirs. En 2015, 82 places supplémentaires ont été créées en activités de loisirs sans hébergement. 32 associations sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils périscolaires et portent ainsi 45 % des accueils de loisirs périscolaires de Lyon.

Santé/prévention

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 et du Contrat Local de Santé 2015/2019 dans les domaines de l'accès aux soins, de la promotion de la santé et

du bien-être et de l'offre de soins de proximité et de l'animation à l'hôpital. Il intervient également dans le soutien aux initiatives associatives relatives à la prévention des conduites à risque et à la santé mentale. Il s'appuie sur un Observatoire de la Santé des Lyonnais et sur la démarche des Ateliers Santé Ville (diagnostic, groupe de travail, réseau et projets).

Handicap

Ce programme consiste à soutenir les actions des associations ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Jeunesse

Ce programme soutient des associations conduisant des actions en direction des jeunes lyonnais.

Prévention/sécurité

Outre une enveloppe de crédits pour les actions du dispositif national « Ville, Vie, Vacances » gérés par la Ville de Lyon par délégation de l'Etat, et outre une enveloppe de subventions pour les actions « chantiers jeunes », ce programme regroupe aussi l'accompagnement des actions de prévention répondant aux objectifs de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Egalité et droits des citoyens

Ce programme a pour objet les actions conduites par la Ville de Lyon ou des associations dont les objectifs sont la promotion de l'égalité de traitement, des droits des citoyens, la prévention des discriminations, la promotion du droit des femmes et de l'égalité femmes hommes.

Support

Ce programme comprend en outre les crédits de subventions aux associations de jardins partagés et aux associations d'anciens combattants. Fin 2015, il existait 44 jardins partagés suivis par la Ville de Lyon, dont 3 initiés en 2015 : le jardin de la Dalle Rozier dans le 1^{er}, le jardin Envie Partagé dans le 2^e et le jardin des Emeraudes dans le 6^e arrondissement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

22 173 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

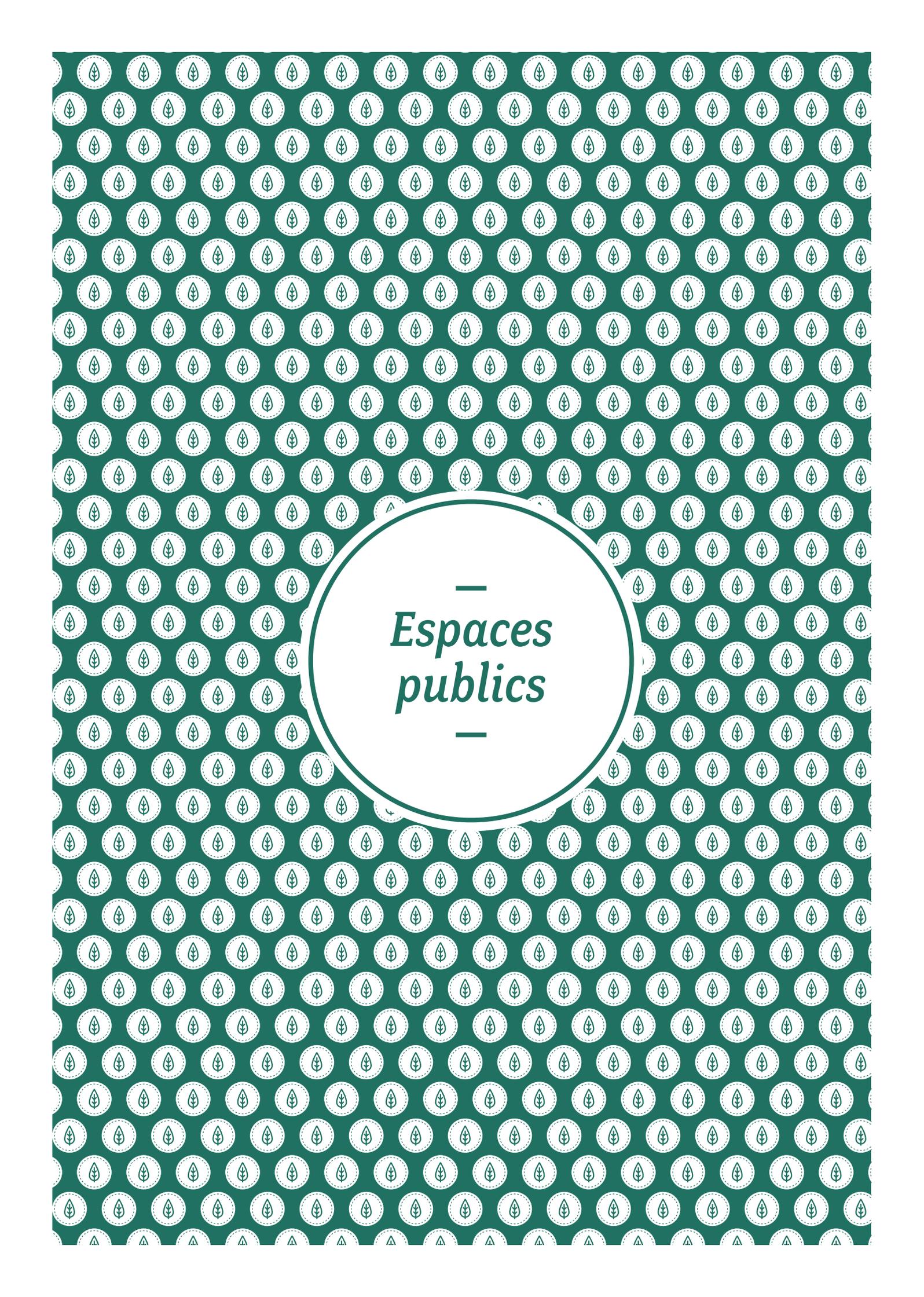
631 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

58,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 225 k€



—
*Espaces
publics*
—



Cimetières

Le contexte

- L'augmentation des tarifs d'environ 3,5%, à compter du 01/04/2015,
- Le renouvellement fin décembre de la convention relative à la prise en charge des enfants décédés avant leur déclaration de naissance, entre les H.C.L. et la Ville de Lyon,
- L'inauguration, au cimetière de la Guillotière Ancien, d'un second « carré des enfants ».

Les chiffres clés

- Les recettes de concessions ont progressé de **10%** en quantité (soit **+95 k€**) et ce pour l'ensemble des durées de concessions proposées,
- La vente des concessions d'une durée de 15 ans représente environ **43,8%** des recettes encaissées,
- En volume, les concessions vendues se répartissent entre achats initiaux (**619**) et renouvellements (**1452**),
- Hausse de **12%** des décès survenus à Lyon,
- Bilan des reprises administratives de concessions (pilotes par la direction des cimetières et réalisées par les PFIAL) financées par le versement d'une contribution de **324 k€**, elles se sont élevées à **790** reprises de concessions (concessions terre, terrains généraux et caveaux) en 2015 contre **616** en 2014.

Actions menées en 2015

Concessions, réglementation

Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

Gestion des concessions

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 68 k€, pour atteindre un montant total de 957 k€, soit environ + 2% par rapport au budget prévisionnel. Cette progression s'explique principalement par une augmentation du reversement au profit du C.C.A.S., d'une partie des ventes de concessions, ainsi que du lancement de nombreux travaux de réfection de monuments honorifiques.

Par ailleurs, les recettes ont été réalisées à hauteur de 99,8% et se sont élevées à un montant total de 1 918 k€, soit une hausse de 88 k€ par rapport à l'exercice 2014.

Réglementation

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 10,2 k€ sont quasi stables par rapport à 2014. En revanche, les recettes ont progressé de 24,5 k€, notamment celles issues des taxes funéraires municipales.

Gestion des sites

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets

La part consacrée à l'évacuation des déchets a, à nouveau, légèrement diminué d'environ 2 k€ par rapport à l'année 2014. On constate en parallèle une baisse d'environ 10% du volume de déchets évacués.

Entretien des cimetières

Les dépenses relatives à l'entretien des sites sont restées stables par rapport à 2014 et atteignent un montant annuel de 88,9 k€.

A nouveau cette année, les besoins ont été réajustés et certaines opérations ont été réalisées en interne ou différées, et ont donc généré des économies sur l'exercice. Il est fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts. Les recettes de fonctionnement de 31,2 k€ correspondent principalement aux redevances perçues dans le cadre de l'occupation du domaine public.

Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières a augmenté d'environ 18% et dépasse les prévisions de 14%. Ces dépenses sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil des cimetières. Les prix issus des marchés renouvelés et la hausse de périmètre des locaux à nettoyer ont entraîné une augmentation de ces dépenses.

Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont atteint un niveau exceptionnel de 40 k€. En effet, de nombreux aménagements ont été réalisés en interne et ont nécessité plus d'achats de fournitures et de petits matériels. Cela a été rendu possible grâce aux crédits dégagés de l'opération « entretien des cimetières ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 217 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 181 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

61,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 495 k€



Déplacements urbains

Le contexte

La réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Ses impacts sur l'organisation du stationnement étant multiples, des réflexions croisées sur des thématiques variées (caractère juridique, tarification, modalités de paiement, défaut ou insuffisance de paiement, contrôle du respect des règles de stationnement) ont été menées, pour construire à terme un dispositif fonctionnel permettant sa mise en œuvre.

Les chiffres clés

- 1 536 horodateurs en service,
- 34 210 places payantes exploitées (volume global variable donné à titre indicatif),
- Recettes 12 mois de stationnement sur voirie : 14 206 k€,
- 1 000 arrêts de circulation et de stationnement en moyenne.

Actions menées en 2015

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des actions menées, subventions et cotisations versées aux associations ou à des organismes, sur des thématiques liées aux déplacements, modes doux ou à la sécurité routière dans l'agglomération.

La Ville soutient notamment le financement de navettes TCL, organisées par le SYTRAL, dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques comme les Pentes de la Croix Rousse, le quartier Saint Rambert. En 2015, cette subvention s'élève à 54 k€.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 79 k€ (+2,44 % / CA 2014).

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion du stationnement payant sur voirie, compétence de la Ville dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police spéciale du Maire. L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 1 677 k€ (-1,39 % / CA 2014). Leur majeure partie est consacrée d'une part à la rémunération du prestataire LPA, dans le cadre du marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie, et, d'autre part, au financement du système de gestion centralisée des horodateurs (remontées des données financières, reporting...). Ces dépenses s'élèvent à 1 467 k€ (-6,18 % / CA 2014). Malgré la hausse des frais de fonctionnement, liée à la mise en place du système de gestion centralisée, le nouveau marché d'exploitation du stationnement payant, notifié en 2015 à LPA, a permis de réduire les coûts de fonctionnement induits par cette prestation.

Par ailleurs, afin d'optimiser la gestion du stationnement payant, tant sur le plan technique qu'économique et financier, la Ville de Lyon a fait appel à un bureau d'études spécialisé, dans le cadre d'un marché public. Une fois les propositions validées, différentes mesures pourront progressivement prendre effet à partir de 2016.

Les recettes de stationnement payant sur voirie de décembre 2014 à novembre 2015 (12 mois) s'élèvent à 14 206 k€, soit une augmentation de 4,92 % par rapport à l'année 2014, qui s'explique notamment par la mise

en place du paiement CB/NFC en 2014, sur l'ensemble du parc d'horodateurs (part moyenne respective recette horaire 73 % et recette résidents 27 %).

Jalonnement urbain

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui relèvent de ce programme sont liées à des opérations d'entretien, de réparation et de nettoyage du jalonnement directionnel local et du jalonnement hôtelier.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 28,8 k€ (-6,97 % / CA 2014), deux marchés publics ayant pour objet la fabrication, la pose, la dépose et la maintenance de signalisation routière et hôtelier ayant permis d'optimiser les coûts.

Les dépenses d'investissement, qui concernent les travaux de jalonnement, s'élèvent à 34,6 k€ (-37,95 % / CA 2014).

En contrepartie des dépenses liées au jalonnement hôtelier, une participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation a été versée à hauteur de 44,7 k€ en 2015.

Plan de déplacement d'administration

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives au stationnement des véhicules de service (abonnements, tickets, chèques et autres moyens de stationnement) dans les parcs de stationnement LPA et PARC OPERA, dans le cadre de deux marchés publics renouvelés en 2015.

Ces dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 282 k€, soit une baisse de -4,64 % par rapport à l'année 2014, qui s'explique par la poursuite de l'effort de rationalisation, dans la gestion de ces titres de stationnement, mené par la Direction des déplacements urbains.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 078 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

14 251 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

16,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

760 k€



Cadre de vie

Le contexte

L'année 2015 a été marquée par :

- La rationalisation et la modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 180 unités,
- La poursuite du développement de la politique des CFN auprès des particuliers et du renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- La diminution de la fréquence de pose de déchèteries mobiles dans les arrondissements (1 mois sur 2 dans chaque arrondissement en 2015),
- La mise en place de la collecte sélective des papiers / cartons dans de nouveaux bâtiments ville de Lyon (181 sites équipés pour la collecte sélective des papiers / cartons en 2015),
- La rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins (en insertion ou par gardiennage) pour limiter les coûts afférents à cette prestation.

Les chiffres clés

- **4 336** contrats façades nettes,
- **1 148 k€** recettes des CFN,
- **16 103** demandes d'interventions soit **199 708 m²** traités,
- **1 736** tonnes d'encombrants collectés, **698** bennes mobiles,
- **244** tonnes de papiers et cartons collectés dans **181** bâtiments municipaux.

Actions menées en 2015

Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage renforcées au sein des territoires ciblés en lien avec les mairies d'arrondissement (opérations « bas des pentes », Secteur Sauvegardé, Point du Jour),
- Rénovation de 10 sanitaires publics à entretien automatique,
- Augmentation du nombre de bâtiments qui bénéficient d'une collecte sélective des papiers / carton (direction des Cimetières ville de Lyon),
- Mise en place d'un nouveau calendrier de pose des déchèteries mobiles dans les arrondissements (fréquence de pose bimestrielle),
- Mise en place d'un nouveau calendrier de sécurisation des parcs et jardins,
- Prise en charge par des associations d'insertion professionnelle d'actions de propreté dans les cours traboules des 1^{er} et 5^e arrondissements ainsi que sur des espaces publics ciblés (1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements).

Les équipements publics

Sanitaires publics : poursuite de la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de modernisation des sanitaires publics surveillés et non surveillés, Pose de sanitaires autonomes sur les berges du Rhône durant la période estivale (mai / septembre).

En quelques chiffres, les sanitaires représentent :

- 1 225 105 usagers des 5 toilettes publiques surveillées sur une amplitude horaire de 8 heures à 20 heures,
- 40 sanitaires automatiques en location-maintenance, 89 sanitaires automatiques propriété ville de Lyon, 18 sanitaires traditionnels non pourvus de nettoyage automatique, 8 urinoirs, 11 toilettes sèches, 5 sanitaires surveillés pour un total de 171 sanitaires sur l'ensemble des arrondissements.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 305 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 242 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

23,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

963 k€



Eclairage public

Le contexte

Après deux années successives de hausse des tarifs à 8 % par an, l'année 2015 se démarque par une hausse plus modérée, limitée à 3 % pour le tarif éclairage public.

Cependant, la Commission de régulation de l'énergie a estimé que les tarifs réglementés allaient augmenter fortement. Elle a chiffré cette hausse à plus de 30 % dans les 6 prochaines années, hausse nécessaire, pour couvrir l'envolée des coûts de production d'EDF.

A noter que l'année 2015 est la dernière année de tarif réglementé de vente pour les tarifs jaune et vert.

Dans ce contexte et pour limiter l'impact sur le budget de fonctionnement, les opérations d'investissement sont orientées sur la réduction des consommations d'énergie. Celles-ci ont commencé à porter leurs fruits sur le terrain, comme en témoigne l'évolution des consommations électriques.

Les chiffres clés

- Nb total de lampes gérées : **74 214**,

- Nb de branchements pour festivités : **431**.

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **111 €**,
- Dont consommations électricité : **70 €**,
- Coût de revient par habitant : **12,04 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **37 €**,
- Dont consommations électricité : **22 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,39 €**.

Actions menées en 2015

Eclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport extérieurs sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 56 stades et 2 350 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès.

En 2015, les projecteurs du stade de Gerland ont été remplacés pour augmenter le niveau d'éclairage. Sur le stade du Clos Layat, 400 mètres de câbles volés ont dû être remplacés.

Electrification des marchés alimentaires

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 39 sites et 1 257 prises.

En 2015, le réseau du marché de la place Ambroise Courtois a été étendu et les installations du marché de la Place du Château ont été rénovées.

Eclairage public

Eclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important.

Actuellement, le dispositif lyonnais comporte 53 499 lampes installées (soit 1 038 lampes supplémentaires par rapport à l'année précédente). Cette augmentation est due aux nouvelles voies ou espaces ouverts à la circulation du public mis en service au cours des derniers mois.

Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

La technologie led, compte tenu de son manque de maturité en éclairage des rues, n'est pas encore utilisée à grande échelle, mais fait l'objet d'installations expérimentales sur le terrain. Elles ont été poursuivies en 2015 sur des petites rues, passages et jardins.

Ce nouveau matériel fait l'objet d'un suivi approfondi pour en tester sa fiabilité avant de l'étendre progressivement.

Plan Lumière

La mise en lumière de notre Ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue également au rayonnement de Lyon. Il est donc nécessaire de consacrer une attention particulière à ce secteur d'équipement. Actuellement, 18 365 lampes sont installées pour la mise en valeur de la Ville.

En 2015, plusieurs installations ont été rénovées : les ponts Wilson et Lafayette, la fresque de la Bibliothèque (rue de la Platière), les facultés Lyon II et Lyon III. Cette année aura également été l'occasion de créer de nouvelles réalisations : l'illumination des façades du site de l'Antiquaille, l'illumination de la fresque Paul Bocuse et des façades du 44, rue de la République. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Consommations électriques de la DEP

Ce poste qui constitue une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement (59 %) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

Cette année, les tarifs et les taxes EDF ont augmenté qu'une seule fois, de 3 % en janvier 2015 et la traditionnelle hausse d'août n'a pas eu lieu pour le tarif éclairage public.

Festivités assurées par la DEP

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire de la Ville est en baisse (- 14 %) et s'explique par l'annulation des festivités de fin d'année.

La Direction de l'Eclairage Public a accompagné les animations liées à la tenue à Lyon du Congrès Mondial de la Rose par une mise en lumière spécifique du Palais de Justice et du Ciné Duchère. La fête des lumières édition 2015 a été annulée mais la Direction de l'Eclairage Public s'est associée à l'hommage rendu par une intervention sur la place de la République et par l'accompagnement du projet sur la colline de Fourvière sur différents points techniques. Les crédits afférents à ce programme n'ont pas tous été consommés en raison des événements.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 960 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

276 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

93,1

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 949 k€



Espaces Verts

Le contexte

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts s'est impliquée avec dynamisme dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001. Cette démarche environnementale est corrélée à une forte progression des surfaces à entretenir. De 306 hectares en 1989, à 430 hectares à ce jour, la direction a développé des économies de gestion permanentes avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

La finalisation du plan de mandat entraîne des reprises en gestion tant en propreté qu'en entretien horticole (+ 30 ha) de surfaces nouvelles entretenues au titre de l'année 2015.

Les chiffres clés

- **430 ha** de surface en gestion,
- **203** aires de jeux,
- **72** bassins et fontaines,
- **55 000** arbres de parcs,
- Plus de **720 000** plantes produites au centre horticole de Cibeiens,
- Un Jardin Botanique, première référence nationale avec une collection de **15 000** espèces différentes,
- Un Jardin Zoologique, qui compte **62** espèces et **380** animaux,
- Plus de **3 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **20 000** personnes participent aux visites et animations pédagogiques.

Actions menées en 2015

Événementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour de la biodiversité menées par le service Lyon Nature ainsi que la réalisation d'expositions.

L'année 2015 a été marquée par le Festival des Roses, événement majeur qui a remporté un grand succès public (plusieurs centaines de milliers de visiteurs).

Gestion du patrimoine paysager

Ce programme regroupe les activités de maintenance et de gestion des espaces verts (entretien, propreté,...) ainsi que celles des équipements dits « associés » (fontaines, arrosage, jeux, mobilier urbain...).

Au cours de l'année 2015, ce sont près de 30 ha de surfaces nouvelles (dont trois parcs d'envergure) qui ont été reprises en gestion horticole, parmi lesquelles:

- Parc du Vallon (110 000 m²),
- Parc Blandan (120 000 m²),
- Clos Layat (33 000 m²),
- Bandes plantées de confluence (8 322 m²),
- Allée de Senghor ZAC Bon Lait (3 000 m²),
- Plateau de la Duchère (2 000 m²),
- Entretien des surlageurs convention Keolis phase 2 (1 850 m²).

Comme en 2014, dans un souci d'optimisation de la performance et recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts a poursuivi son effort de réduction des dépenses de propreté (- 16,9 k€) par rapport à l'année précédente.

2015 aura confirmé l'implication de la Direction des Espaces Verts dans son action environnementale avec le 10^e anniversaire de sa certification ISO 14001, la finalisation du Diagnostic de la valeur écologique des espaces verts et la labellisation « Ecojardins » pour deux nouveaux parcs (le parc du Clos Layat et la tranche 1 Confluence).

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature « administratives », horticoles ou techniques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 544 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

255 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

383,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

15 600 k€



Aménagement urbain

Le contexte

La dynamique de la construction neuve de logements se maintient sur Lyon en 2015.

Avec 2402 logements neufs autorisés, l'année 2015 s'inscrit dans la moyenne des dix dernières années (2501). La proportion de permis délivrés en ZAC ou en PUP est forte puisqu'elle représente 35 % des logements autorisés (en particulier : ZAC Confluence 1 et 2, ZAC industrie Nord).

En 2015, 1588 logements sociaux ont été financés à Lyon, dépassant ainsi l'objectif du PLH de 1500 logements sociaux par an.

Dans ce contexte, la Ville poursuit ses efforts de soutien à la production de logements sociaux par des investissements pour un montant délibéré en 2015 de près de 5,670 M€ et un mandatement de plus de 2,3 M€. Le taux SRU atteint au 1^{er} janvier 2015 est de 19,77 %.

Les chiffres clés

- 705 permis de construire déposés,
- 2521 logements collectifs déposés,
- 2402 logements collectifs autorisés,
- 6278 demandes d'autorisations d'occupation du domaine public
- Taux SRU au 1^{er} janvier 2015 : 19,77 %,
- 1589 logements sociaux financés en 2015,
- 52218 au 1^{er} janvier 2015 contre 51534 logements sociaux au 1^{er} janvier 2014.

Actions menées en 2015

En 2015, on compte 2521 logements neufs déposés en collectif. Après l'année 2014 où le nombre de logements déposés avait été particulièrement élevé (4176), l'année 2015 se situe légèrement en-dessous de la moyenne annuelle constatée depuis 10 ans (2791). Il faut noter que l'essentiel des permis déposés pour du logement collectif en 2015 provient du tissu urbain diffus. 11 % seulement des logements déposés en collectif sont issus de permis en ZAC ou en PUP contre 62 % en 2014. Le 7^e arrondissement concentre 41 % des logements déposés, suivi du 9^e arrondissement (18 %) et du 3^e arrondissement (13 %). La part du 8^e arrondissement dans la production neuve est beaucoup plus faible en 2015 que les années antérieures.

L'aménagement et le partenariat associatif

Les dépenses

Ce financement a permis de soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville. Ainsi, une subvention de 163 k€ a notamment été versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Une participation de 12,5 k€ a été versée à la Métropole pour le financement de la transformation de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse en AVAP.

La gestion du droit des sols

Les dépenses

- Gestion des autorisations d'urbanisme : il s'agit principalement des dépenses induites par les deux applications informatiques de gestion du droit des sols (Système Urbain de Référence et Droits de Cité) mises à disposition de la Ville par la Communauté Urbaine et de la maintenance des classeurs rotatifs, pour un montant total de 8 k€,
- Expertise/conseil : en 2015, le coût des missions d'architecte-conseil, coloriste et paysagiste conseil, s'est élevé à 98 k€. Le Prix de la jeune Architecture a été attribué à de jeunes architectes pour un montant de 6 k€.

Les recettes

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public induites par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme délivrées et comportant une occupation privative du domaine public, lorsqu'elle est nécessaire à l'organisation des chantiers de construction ou de réhabilitation. En 2015, ces redevances ont généré un encaissement de 2906 k€.

En 2015, l'Etat a financé le transfert de la compétence et de la délivrance produit net titré des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, pour un montant annuel de 5,4 k€.

L'habitat parc privé

Conjointement avec la Communauté Urbaine, la Ville poursuit à travers les PIG (Programme d'Intérêt général) une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation. En 2015, ce cofinancement a été de 105 k€.

L'habitat parc public

Les dépenses

- Une participation annuelle a été versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social pour un montant de 7,8 k€,
- Une subvention annuelle de 19 k€ a été versée à l'ALSR, permettant à cette association de soutenir un nouveau contrat de développement qui a pour but de favoriser l'accès au logement locatif privé de personnes à faibles revenus, voire à revenus précaires.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

513 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

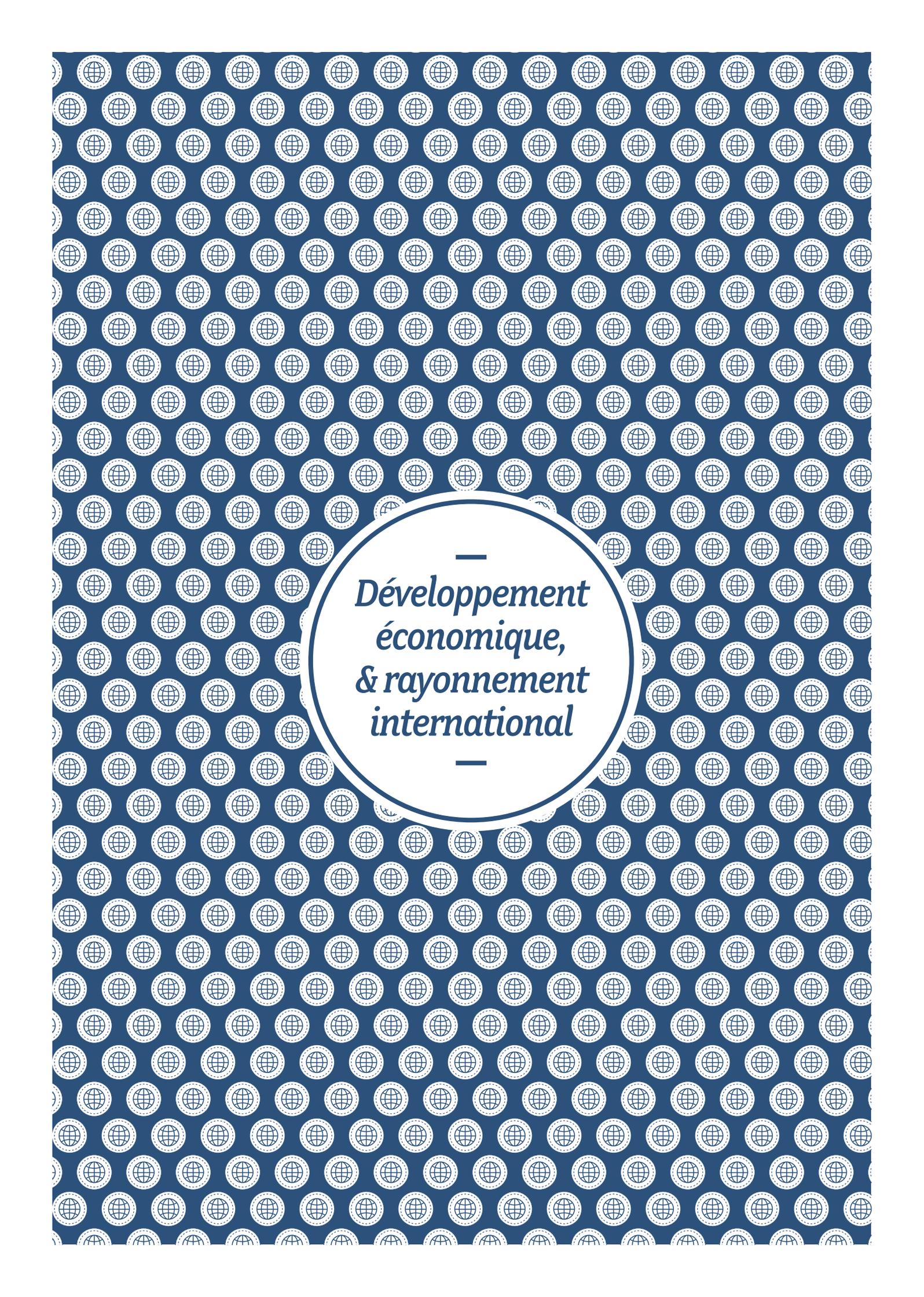
2 911 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

58,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 923 k€



—
*Développement
économique,
& rayonnement
international*
—



Le contexte

138 000 étudiants, dont 16 000 étrangers choisissent Lyon pour leurs études. La Ville compte plus de 19 établissements, dont 3 universités et 5 grandes écoles. L'excellence de ses formations et la notoriété de la recherche sont des enjeux majeurs du développement économique et social de Lyon et de son rayonnement international.

Le bon accueil, l'intégration des étudiants et chercheurs sont le deuxième atout de la cité. Au cœur du quartier universitaire des quais, le Service Université Recherche a permis de donner de la visibilité à ses actions, avec la Maison des Etudiants.

Les chiffres clés

- Maison des Etudiants : 46 associations en 2015. Occupation de l'espace à 97%,
- SWD : 6 111 visiteurs, surtout étudiants internationaux, 2 700 titres de séjour traités, 152 visiteurs/jour,
- Pass Culture 14/15 : 5 500 vendus,
- NEM : 2 800 étudiants internationaux au Transbordeur.
- lyoncampus.fr : 1 578 visites / jour. 16 920 abonnés à la newsletter,
- 4 Prix du Jeune Chercheur attribués pour 80 candidats,
- Subventions à 24 associations étudiantes (24 M€). 21 colloques d'établissements d'Enseignement supérieur (24,5 M€). 1 subvention individualisée à UNIPOP (10 M€).

Actions menées en 2015

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

La Maison des Etudiants

- Toute l'année la MDE, pépinière associative étudiante, a accueilli 46 associations en résidence sur un espace de coworking en temps partagé (200 m²), élargi depuis septembre 2015 à 200 m² supplémentaires de l'ex cafétéria du Crous.
- Sept « Docs du Mercredi » ont été réalisés, avec environ 500 participants, sur les thèmes suivants : Europe, expressions du monde, prisons état des lieux, médias, nutrition, travail avec d'autres cultures et mobilisation citoyenne contre les inégalités.
- 24 associations étudiantes ont aussi reçu des Subventions pour leurs initiatives solidaires, citoyennes, sportives, culturelles, ou internationales.

Séminaire d'attractivité universitaire

Dans le cadre du volet « vie étudiante » du Schéma de Développement Universitaire (SDU), un séminaire s'est tenu le 12 juin 2015 à la MDE, en lien avec l'UDL, le CROUS, les collectivités, établissements et représentants étudiants. Il a présenté un diagnostic de territoire, proposé une stratégie partagée se déclinant dans des actions concrètes afin d'améliorer la qualité de vie étudiante. Une restitution de ce séminaire a été réalisée le 1^{er} octobre au skyroom d'Onlylyon, et sera suivi d'ateliers de co-construction du réseau d'acteurs en 2016.

« Forum des Initiatives Etudiantes »

Acueilli la MDE du 12 au 22 octobre 2015, la 2^e édition de ce Forum, élargi à 8 jours, et de nouveaux thèmes pour favoriser l'engagement étudiant et donner à voir la dynamique du tissu associatif étudiant : solidarité locale et internationale / développement durable / créativité artistique / Démocratie et citoyenneté / médias / entrepreneuriat / interculturalité.

Nuit des Etudiants du Monde

La 13^e Nuit des Etudiants du Monde (NEM) le 22 octobre 2015, a réalisée en partenariat avec la Ville de Villeurbanne : plus de 2 800 étudiants internationaux ont participé à cette soirée festive d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux au Transbordeur.

Le Students Welcome Desk (SWD)

En 2014, la maîtrise d'œuvre de l'EME a été reprise par l'Université de Lyon (UDL) sous le nom de SWD. Il a eu lieu du 7 septembre au 30 octobre 2015, à l'Université de Lyon, 92 rue Pasteur à Lyon 7^e et à la MDE pour le pôle Culture, avec un itinéraire au sol pour amener les étudiants 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e pour la vente du Pass Culture.

Une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône, le CROUS, l'UDL, la Région Rhône-Alpes et Onlylyon, copilotés de ce guichet unique d'accueil des étudiants internationaux.

Le SWD a accueilli 6 111 visiteurs. 2 780 récépissés ont été délivrés et 54 dossiers OFII réceptionnés, environ 2 500 Pass Culture ont été vendus pendant cette période.

Pass Culture

Vente totale des 5 500 Pass Culture 2014/2015 : un abonnement pluri établissements à 16 € pour 4 places de spectacle dans 40 structures culturelles et le festival « Nuits Sonores ».

497 places gratuites de spectacle ont aussi été offertes aux étudiants sur le site www.lyoncampus.fr tout au long de l'année.

Web Lyoncampus.fr

Ce web complet : site, facebook, twitter poursuit son développement avec 5 200 likers en 2015, (3 840 likers en 2014, soit + 35,4 %).

Ville internationale de formation et de recherche

- Organisation de réceptions, l'accueil de grandes personnalités scientifiques de renommée internationale,
- Prix du Jeune Chercheur, 4 prix de 5 400 € chacun attribués à des jeunes chercheurs(es) de Lyon,
- Subventions à l'« Université Populaire » pour son cycle de formations, et aux établissements d'enseignement supérieur pour 21 colloques internationaux, dont 10 k€ à l'UDL pour le SWD.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

372 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

88 k€



Economie, commerce et artisanat

Le contexte

L'année 2015 présente à nouveau une progression des recettes et une stabilisation des dépenses de la direction. Cette politique permet d'améliorer le résultat financier pour la Ville tout en maintenant l'appui aux associations de commerçants.

De manière générale, les recettes de fonctionnement ont baissé de 6,6% par rapport à l'année 2014, une hausse de 195 k€ soit +2,4%.

Le montant des crédits alloués, en baisse de 6,6% par rapport à l'année 2014, a été utilisé de façon plus optimale puisque le taux de consommation s'établit à 98,6% en 2015 contre 95,6% l'année précédente.

Les chiffres clés

- Recettes par rapport à 2014 : **+ 195 k€**,
- Nombres de terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu : **4 128**,
- Nombres d'associations de commerçants accompagnés lors des illuminations et animations de fin d'année : **32** dont **19** ont participé aux illuminations, **12** aux illuminations et animations et **1** à l'action d'animation,
- Nombre de marchés forains : **77**,
- Nombre de fêtes forains, vogues et cirques : **6**,
- Nombre d'arrêtés : **5 300**.

Actions menées en 2015

Animations et événementiel

La politique de soutien aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations de fin d'année s'est poursuivie.

Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2014 et l'avance de la campagne 2015 s'établit à 189 k€. Cela traduit un engagement fort de la collectivité (le taux de subventionnement des actions étant inchangé par rapport aux années précédentes) auprès des 31 associations qui participent au dispositif.

La réduction des coûts obtenue par une baisse du prix moyen acquitté par les associations, fruit d'une incitation au regroupement de leurs achats portée par la Ville de Lyon et la Chambre de Commerce et d'Industrie, s'est poursuivie.

L'attribution de 16 k€ supplémentaires par rapport à 2014 s'explique par une optimisation de l'utilisation des crédits en faveur de l'accompagnement des associations de commerçants et par l'attribution d'une subvention de 7,5 k€ à la Chambre de Métiers et d'Art pour le financement d'actions relatif à l'accompagnement et la valorisation des savoir-faire artisanaux auprès de la population lyonnaise.

Développement

L'opération urbaine FISAC portant sur le quartier Gerland dans le 7^e arrondissement a été lancée. La réalisation d'actions de marketing territorial, comme l'édition du Guide du Commerce, portées par l'association Lyon 7 Rive Gauche, ainsi que la mise en œuvre d'une conciergerie d'entreprise mutualisée à but non lucratif portée par l'association « Gerland Commerces » ont bénéficié d'un accompagnement d'un montant total de 7,7 k€.

D'autre part, sur les secteurs du 4^e et 8^e arrondissements ainsi que le secteur de Vaise, des actions de soutien ont été mises en œuvre sous forme de subventions et d'achats de prestations de dynamisation et d'animation du tissu commercial à Vaise.

Au sein de chacun des 4^e et 8^e arrondissements, 30 k€ de subvention, dont 20 k€ pour le poste d'animateur

et 10 k€ pour des actions de communication et d'événementiel, ont été versés. S'agissant du quartier de Vaise, le soutien s'élève à 13 k€ au titre de subvention pour des actions d'animation et de communication, le complément par des achats.

Le montant des dépenses est ainsi ramené à un niveau égal pour l'ensemble des zones concernées, sur une base totale de 30 k€ pour chacune, ce qui permet une réduction globale des dépenses tout en garantissant un traitement équitable.

Le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations Tendence Presqu'Île et Lyon 7 Rive Gauche s'est poursuivi.

Gestion et exploitation

La hausse des recettes sur ce programme s'établit à + 126 k€ par rapport à 2014 et s'explique par plusieurs facteurs :

- Maintien de la hausse des recettes provenant des terrasses : + 188 k€, soit + 6%,
- Augmentation des recettes des kiosques : + 49 k€, soit + 12%,
- Augmentation des recettes sur les marchés forains, commerce ambulant, cirques et fêtes foraines : + 45 k€, soit + 2%.

Malgré le recours à un système de pré-déclarations adressées aux commerçants identifiés comme assujettis à la taxe et l'application d'une taxation d'office, la hausse des recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure constatée sur les années précédentes a été stoppée. En effet, la baisse des recettes 2015 sur la TLPE est de 137 k€ (- 6% par rapport à 2014). Cette baisse s'explique notamment par une hausse du nombre de déposes partielles de vitrophanies réduisant la surface cumulée des enseignes en dessous du seuil de taxation TLPE de 7m².

De plus la diminution de nombre de dispositifs publicitaires installés sur le territoire lyonnais a entraîné une baisse des recettes qui se sont établies à 80 k€ en 2015, soit une diminution de 27 k€ (- 25%) par rapport à 2014.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 068 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 189 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

53,1

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 260 k€



Relations Internationales

Le contexte

Les activités du service ont été partiellement affectées par les actes terroristes de l'année 2015 qui ont conduit à l'annulation de l'accueil de plusieurs délégations étrangères. Dans ce contexte tragique, l'activité internationale a toutefois connu un très fort développement et a permis de faire reconnaître les atouts de Lyon sur la scène européenne et internationale.

Trois missions officielles d'envergure, mobilisant de nombreux acteurs du territoire lyonnais ont permis de renforcer nos partenariats stratégiques en Asie, Algérie, et aux Émirats Arabes Unis, territoires stratégiques pour le développement international des secteurs d'excellence lyonnais.

Les coopérations avec nos villes partenaires et le renforcement des capacités locales auprès de territoires émergents se sont poursuivis.

Les chiffres clés

- 85 délégations étrangères accueillies,
- 70 porteurs de projets soutenus pour leurs actions de solidarité internationale et de culture par le biais notamment de la convention de Lyon avec l'Institut français.

Actions menées en 2015

Actions de coopération au développement et de solidarité internationale

- Missions techniques et accueils de cadres territoriaux dans le cadre de la convention renouvelée avec Ouagadougou (Planification urbaine, éclairage public, police et garage municipaux, changement climatique, arts de la rue),
- Renouvellement de la convention avec Erevan sur la gestion des transports, services urbains et espaces verts. L'année 2015 a mobilisé les acteurs sur la commémoration du centenaire du génocide arménien,
- Accueil du nouveau Maire de Porto Novo pour la signature de la convention renouvelée, dans les domaines de l'éclairage public, espaces verts, administration locale et police municipale. Mise en Lumière événementielle d'une place publique,
- Inauguration de la mise en lumière de la mosquée El Atik à Sétif.

Politique de rayonnement international de Lyon

- Poursuite de la collaboration avec Montréal et valorisation de l'expertise lyonnaise lors de l'accueil du Maire et sa délégation (développement durable, villes intelligentes),
- Dans le cadre de la coopération Lyon-Canton, signature d'accords entre institutions homologues : offices de tourisme ; chambres de commerce et mécénat de l'Université Sun Yat Sen de Canton au Nouvel Institut Franco-chinois de Lyon,
- Relance du partenariat et participation officielle au Festival Lumière de Lodz,
- La coopération entre Lyon et Leipzig s'est illustrée par la mise en œuvre de projets entre les Opéras et écoles d'art graphique et beaux arts des deux villes, et l'exposition croisée « Passages » de jeunes artistes d'art contemporain,
- Déplacement officiel à l'occasion des échanges entre clubs sportifs amateurs de Lyon et de Francfort,
- Organisation d'une mission à Saint-Pétersbourg et Moscou pour explorer les perspectives de coopération.
- Contribution de Lyon à l'occasion de l'événement « Turin, Capitale européenne du sport 2015 »,
- Présence lyonnaise à l'exposition universelle de Milan autour des axes gastronomie et alimentation durable.

Réseaux et Affaires Européennes

- Participation à l'Assemblée générale de l'AFCCRE à Bruxelles,
- Le réseau DELICE, présidé par Lyon, compte 23 villes adhérentes dont récemment Hong Kong. Dans le cadre de la participation au SIRHA 2015, accueil d'une délégation officielle de la Ville d'Izmir. Assemblée générale du réseau à Puebla (Mexique),
- Assemblée générale du réseau LUCI à Helsinki en présence des équipes de l'éclairage public et participation à l'événement « Ville à la loupe » à Glasgow,
- Participation aux réunions du réseau Eurocities sur le thème de la culture et des affaires sociales et l'Assemblée générale à Malmö et Copenhague,
- Structuration des outils pour le montage de projets européens et accompagnement du Musée des Beaux pour son projet d'exposition itinérante avec Karlsruhe et Édimbourg.

Événements internationaux à Lyon

- Accueil d'un orchestre de jeunes musiciens palestiniens dans le cadre du Festival « Tout le Monde dehors », au théâtre antique de Fourvière, avec la participation d'élèves du Conservatoire de Lyon,
- 28^e édition des Entretiens Jacques Cartier en présence du maire de Montréal,
- 15^e édition des Fêtes consulaires en présence de 16 ambassades, 57 consulats et 10 associations internationales,
- 13^e édition du Village de la Solidarité, temps fort de sensibilisation du grand public lyonnais à la solidarité internationale et à l'économie sociale et solidaire : 100 associations mobilisées, Braderie du livre, la Tunisie à l'honneur,
- Lyon à l'honneur de la soirée annuelle des ambassadeurs au Quai d'Orsay autour de la promotion des emblèmes de la ville : gastronomie, lumière, soie.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

810 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

Le contexte

- Une dégradation de la situation économique nationale qui se poursuit, mais un peu moins marquée dans l'agglomération lyonnaise,
- Des inégalités sociales et territoriales toujours existantes quant à l'accès à l'emploi et à la formation, notamment pour les jeunes des quartiers prioritaires,
- Des besoins exprimés par les entreprises en termes de recrutement et de gestion de leurs emplois et compétences, y compris les plus grandes,
- La création de la Métropole qui ouvre de nouvelles perspectives,
- Un renfort de la mutualisation des actions entre la Maison de l'Emploi et de la Formation et de la Mission Locale de Lyon.

Les chiffres clés

- Programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon : **6 000** personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, **4 000** d'un emploi pendant le parcours d'insertion, **3 000** accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion,
- Mission locale de Lyon : **10 300** jeunes bénéficiant d'un suivi, dont **4 000** nouveaux accueillis, **2 600** domiciliés dans les quartiers prioritaires du contrat de ville, plus de **1 500** jeunes inscrits en parcours CIVIS, **2 700** jeunes accédant à l'emploi et environ **1 000** à une formation professionnelle.

Actions menées en 2015

La ville de Lyon comptait, à la fin du mois de décembre 2015, 46 508 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, contre 44 530 à fin 2014. La hausse constatée (+4,4%) est légèrement plus faible par rapport à la période précédente (2013-2014: 4,9%). Cette augmentation est également moins forte à Lyon que celle observée en France métropolitaine qui est de +5% et surtout que celle de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui s'élève à +6,2%.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Lyon atteignait, au 3^e trimestre 2015, les 9,5%, en hausse par rapport au 3^e trimestre 2014. Supérieur à celui de la Région (9,1%), il demeure inférieur à celui de la France métropolitaine (10,2%); la majorité des autres grandes villes françaises ayant dépassé le seuil des 10%.

Parmi les catégories de demandeurs d'emploi les plus touchées par la hausse de la demande d'emploi, figurent toujours les seniors à partir de 50 ans. Alors que la répartition entre femmes et hommes demeure équilibrée en France et dans la région, la demande d'emploi masculine est toujours nettement majoritaire à Lyon (52%).

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2014, les actions menées en 2015 ont consisté à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet.

Pour les jeunes âgés de 16 à 26 ans révolus, les actions en la matière sont mise en œuvre par la mission locale de Lyon et ont permis de renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises, dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 478 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

77 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

58,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 225 k€



Le contexte

Jusqu'en 2012 le service des Halles de Lyon ne faisait pas l'objet d'un budget dédié, ses dépenses et recettes figurant au budget principal.

Or, ce service étant de nature industrielle et commerciale, le code général des collectivités territoriales imposait qu'il bénéficiât d'un budget annexe, obligation respectée depuis l'année 2012. Le service des Halles de Lyon a été géré en budget annexe, sans autonomie financière ni personnalité morale compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2015 est pour les Halles de Lyon la quatrième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Les chiffres clés

- Dépenses de personnel : **296 k€**,
- Achats – fournitures et prestations : **1 228 k€**,
- **56** commerces et restaurants.

Actions menées en 2015

Equilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes de fonctionnement

On note une hausse des recettes de fonctionnement hors dépenses de personnel de + 140 k€, soit une augmentation de 7 %.

Cette croissance des résultats se concentre sur les redevances pour services rendus et plus particulièrement les redevances pour charges communes. Celles-ci progressent de 85 k€, soit une augmentation de 6,70 %. La hausse cumulée de 33 k€ des recettes sur les droits de places et les redevances des terrasses annuelles ou saisonnières explique aussi cette accroissement.

Dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du respect de l'équilibre du budget annexe, cette progression des recettes découle principalement de la hausse des charges communes, notamment en matière de personnel, du fait des salaires (+ 6 k€), des frais de nettoyage (+ 3 k€, du fait de l'inclusion d'interventions de nettoyage tous les lundis) et de maintenance, de réparation suite à vandalisme et des coûts liés aux vérifications et prestations obligatoires liées au statut d'établissement recevant du public (+ 48 k€).

Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville a été en 2015 de 23 %, contre 25 % en 2014.

Dépenses d'investissement

Pour l'année 2015, il faut souligner une forte maîtrise des dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt.

Cette bonne maîtrise des dépenses d'investissement s'explique notamment par l'absence de travaux importants sur le site en 2015, après trois années marquées par la rénovation de la toiture, la réfection des réseaux d'eau et l'installation des rafraichisseurs qui étaient devenus obsolètes. Ces derniers travaux ont permis aux occupants de l'établissement de bénéficier d'un meilleur confort thermique, déjà amélioré par la réfection de la toiture. Cette solution a été préférée à l'installation d'un système de climatisation, globalement dix fois plus coûteux et moins respectueux de l'environnement.

En 2015, les besoins ont notamment porté sur des travaux d'économie d'énergie et de confort comme le remplacement des rideaux d'air chaud au-dessus des portes d'entrée par des matériels plus performants et plus économes en énergie.

Des investissements de moindre ampleur prévus sur plusieurs exercices notamment en termes de maîtrise de consommations de fluides se sont poursuivis comme des travaux complémentaires relatifs à la gestion technique centralisée (GTC) pour l'éclairage, la mise en œuvre d'une régulation de l'eau chaude ou le remplacement de blocs néons.

En matière de sécurité des biens et des personnes, des travaux de mise aux normes du rideau d'eau ont débuté et une étude a été lancée pour créer un système de ventilation en sous-sol afin d'abaisser de manière significative la température trop importante durant les mois les plus chauds de l'année.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 792 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 022 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

7,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

293 k€

L'exercice 2015 et son compte administratif donnent à notre équipe municipale l'opportunité d'exprimer sa satisfaction de voir se dégager des résultats très favorables dans un contexte budgétaire pourtant extrêmement contraint, ponctué par la première forte contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Les efforts spécifiques que nous avons initiés au lendemain des élections, qui s'additionnent aux efforts de gestion rigoureuse que nous avons toujours su déployer sur les deux précédents mandats, nous ont ainsi permis de faire face à ce 1er choc financier sans précédent. Cela a pu se faire sans pour autant renoncer à poursuivre l'accompagnement d'un territoire en constant développement, par une offre de service public qui s'élargit et s'adapte en permanence aux besoins de notre population.

La démarche engagée permet ainsi de préserver des fondamentaux financiers sains pour notre Ville, avec en particulier une dette stabilisée sur un niveau relativement peu élevé, saluée par le maintien de notre notation financière au plus haut niveau attribuable à une collectivité française.

Conscients des nouvelles contributions budgétaires majeures auxquelles la ville sera de nouveau appelée, comme l'ensemble des collectivités, en 2016 et en 2017, c'est ensemble que nous nous engageons, élus et services, à maintenir les efforts nécessaires pour assurer un équilibre conjuguant une situation financière pérenne, une politique d'investissement dynamique et un service public de qualité.

Lyon, le 28 avril 2016.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Collomb', written over a faint circular stamp.

MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30